

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À LA MODIFICATION DES
TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES
DE TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2017

DOSSIER : R-3981-2016 Phase 2

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président
Me LISE DUQUETTE
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 7 AVRIL 2017

VOLUME 3

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE De REPENTIGNY
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTES :

Me STEVE CADRIN
procureur de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ)

Me NICOLAS DUBÉ et
Me PAULE HAMELIN
procureurs de l'Énergie Brookfield Marketing (EBM)
et Nalcor Energy Marketing Corporation (NEMC)

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI)

Me PIERRE D. GRENIER
procureur de Rio Tinto Alcan (RTA)

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
DÉCISION	8
JULIE SBEGHEN	
CÉLINE CUSSON	
INTERROGÉES PAR Me STÉPHANIE ASSOULINE	10
INTERROGÉES PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY	16
INTERROGÉES PAR LA FORMATION	17
RÉINTERROGÉES PAR Me STÉPHANIE ASSOULINE	20
PREUVE HQT (Panel 2 - Exercice de la fonction d'exploitant d'installations de production («GOP») par le Transporteur) (suite)	
STÉPHANE VERRET	
GENEVIÈVE DEVAULT	
ANDRÉE BOUCHER	
FRANÇOIS BRASSARD	
SYLVAIN CLERMONT	
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE de REPENTIGNY	23
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	31

PREUVE HQT (Panel 1 - Application du Code de
conduite du Transporteur à la suite de transferts
d'activités et de ressource)

ANDRÉE BOUCHER

GENEVIÈVE DEVAULT

STÉPHANE VERRET

GUY LABELLE

INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE 58

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN 96

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL 156

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ 165

PREUVE SÉ-AQLPA

JEAN-CLAUDE DESLAURIERS

JACQUES FONTAINE

INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 194

INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE de REPENTIGNY 213

RÉINTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 218

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-4 (HQT) : Fournir des exemples de stratégies de production envoyées au CT pour les centrales de Shawinigan 2, Beauharnois, Paugan, en fournissant les stratégies pour les périodes de pointe d'hiver et d'été (demandé par la Régie)

28

E-5 (HQT) : Vérifier si, dans le rapport annuel au trente et 31 décembre 2015, les ajustements organisationnels sont mentionnés et expliqués (demandé par EBM-NEMC)

169

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0202 : Présentation du Panel 1 (HQT-4, Document 2.2)	58

1 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce septième (7e)
2 jour du mois d'avril :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du sept (7) avril
8 deux mille dix-sept (2017), dossier R-3981-2016
9 Phase 2. Demande relative à la modification des
10 Tarifs et conditions des services de transport pour
11 l'année deux mille dix-sept (2017). Poursuite de
12 l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui. Bon début de journée. Alors, pour ceux qui ne
15 le remarqueraient pas, m'ayant presque arraché les
16 cheveux hier, j'ai été me les faire couper,
17 alors... Écoutez, hier, à la fin du contre-
18 interrogatoire du panel des témoins du Producteur,
19 maître Grenier, représentant de RTA, a demandé,
20 pour sa dernière ligne de questions, que ces
21 dernières puissent l'être à huis clos, donc être
22 posées à huis clos. Et pour que la Régie puisse en
23 déterminer la nécessité, que le voir-dire soit
24 aussi tenu à huis clos. Il précise n'avoir aucune
25 objection que maître Assouline, les témoins du

1 panel du Producteur et les représentants du
2 Producteur y assistent.

3 Maître Fréchette, représentant le
4 Transporteur, s'est opposé vigoureusement à cette
5 demande.

6 J'ai lu les notes sténo très tôt ce matin,
7 il était quatre heures et demie (4 h 30), cinq
8 heures moins quart (4 h 45).

9 Maître Turmel, représentant de la FCEI,
10 fait valoir qu'il serait un mauvais précédent que
11 les représentants des intervenants au dossier ne
12 puissent avoir une connaissance, du moins, sur les
13 sujets du débat du huis clos. La Régie a pris la
14 demande en délibéré.

15 DÉCISION :

16 Bien que ce type de procédure est peu usuel
17 dans les débats devant elle, la Régie acquiesce à
18 la demande de tenir un voir-dire à huis clos et
19 elle tient à préciser que ce voir-dire devra
20 convaincre la Régie :

21 1- De la pertinence de procéder à un
22 contre-interrogatoire à huis clos; et

23 2- Du lien avec le sujet en examen.

24 donc, du lien de la ligne de questions avec le
25 sujet à l'examen de la phase 2 du dossier tarifaire

1 du Transporteur.

2 Donc, la Régie prend une pause pour que
3 soit mis en place l'équipement pour la tenue du
4 voir-dire. La Régie invite les autres participants,
5 non pas à un café, je n'ai pas ce pouvoir-là ici, à
6 vérifier leurs alertes pour la reprise de
7 l'audience puisqu'on va demander à maître... on va
8 demander à, pas à maître, mais à monsieur Méthé de
9 pouvoir informer via le SDÉ.

10 Je vois votre geste, Maître Fréchette, et
11 vous êtes exclu du huis clos. Alors, cela étant
12 dit, donc nous nous retirons pour que, Madame la
13 Greffière, vous puissiez mettre en place la
14 procédure du huis clos. Merci.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17 (10 h 22)

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui, Maître Assouline.

20 Me STÉPHANIE ASSOULINE :

21 Avant de continuer, on pourrait répondre aux deux
22 engagements qui ont été souscrits...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui.

25

1 Me STÉPHANIE ASSOULINE :

2 ... par les clientes.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait. Merci.

5

6 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce septième (7e)
7 jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

8

9 JULIE SBEGHEN

10 CÉLINE CUSSON

11

12 LESQUELLES, sous la même affirmation solennelle,
13 déposent et disent :

14

15 INTERROGÉES PAR Me STÉPHANIE ASSOULINE :

16 Q. **[1]** Si vous voulez donner une réponse aux deux
17 engagements.

18 Mme JULIE SBEGHEN :

19 R. Je vais répondre au premier engagement qui était de
20 connaître le nombre de personnes qui étaient sous
21 la direction de...

22 LE PRÉSIDENT :

23 De monsieur Matte.

24 Mme JULIE SBEGHEN :

25 R. ... de monsieur Matte de la production, la

1 planification de la production. Pardon. Il y a
2 environ quatre-vingt-dix (90) personnes en poste à
3 cette direction-là.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Q. **[2]** Merci. Et pour le deuxième engagement, c'est...
6 c'est vous?

7 Mme CÉLINE CUSSON :

8 R. Oui. Alors, je vais me charger de répondre au
9 deuxième engagement. En fait, c'est la question...
10 je n'ai pas la note exacte, là, mais je crois que
11 ça demandait si le Producteur avait fait une
12 demande au niveau de l'exemption du trois cents
13 (300) MVA et, le cas échéant, le nom de la personne
14 qui avait fait la demande. En fait, simplement pour
15 mentionner d'emblée que je vous avoue que la
16 question nous a un petit peu induites en erreur.
17 Non pas que je donne des prétentions quelconques à
18 maître Grenier, là, mais je vous avouerai... et
19 peut-être que notre non-verbal était assez éloquent
20 hier, là, qu'on ne comprenait pas trop. Parce qu'on
21 comprenait qu'il y avait un sous-entendu que,
22 effectivement, le Producteur avait fait une telle
23 demande. Et on était évidemment pas au courant de
24 quoi que ce soit autour de cette question-là.

25 Bref, après vérification, validation,

1 d'aucune manière le Producteur a émis de demande au
2 Transporteur en lien avec cette exemption-là du
3 trois cents (300) MVA. L'intervention qui a été
4 faite au niveau du Producteur, elle a été faite
5 dans le cadre de la consultation publique sur la
6 proposition des normes CIP, version 5. Donc,
7 c'était le dossier, le Québec 2014-02.

8 Alors, dans ce contexte-là, comme toutes
9 les autres entités qui avaient la possibilité de
10 faire des interventions, on a utilisé ce canal-là
11 et on a fait un commentaire. Le commentaire était
12 effectivement relatif au champ d'application des
13 normes, mais il n'avait absolument pas de lien avec
14 le trois cents (300) MVA. Et nous, ce qu'on a vu
15 par la suite, c'est le Coordonnateur qui est arrivé
16 avec la proposition de l'exemption. Mais, il n'y a
17 aucunement un lien avec une demande qui est venue
18 du Producteur d'aucune manière dans ce dossier-là.
19 Ça fait que, ça, c'était par rapport à la question.

20 Si je peux me permettre parce que je sais
21 que vous aviez émis, Monsieur le Président, la
22 préoccupation du processus, de comprendre le
23 processus et je comprends, dans le contexte où on
24 pouvait penser qu'il y avait une intervention qui
25 avait eu lieu du Producteur hors du cadre de

1 consultation. Mais, moi, je veux juste vous
2 rassurer que ce n'est jamais le cas, ce n'est pas
3 le cas. Au niveau de toutes les normes, les projets
4 de normes qui sont déposés, le Producteur utilise
5 le canal officiel au niveau des consultations du
6 Coordonnateur.

7 Et d'ailleurs, bien généralement nos
8 commentaires, lorsqu'on en fait, ils sont repris
9 dans les documents qui sont publics et déposés par
10 le Coordonnateur et on peut voir, dans les derniers
11 cas, que, outre ce cas-là, là, pour le dossier
12 2014-02, il y a eu d'autres cas où lorsqu'on était
13 impliqué et qu'on avait un commentaire à émettre,
14 on l'a émis via ce canal-là.

15 Et à l'interne, si je peux juste vous
16 montrer un petit peu comment on fonctionne. J'en ai
17 brièvement parlé quand on parlait de la vigie. Je
18 pense, c'est maître Grenier qui nous interrogeait
19 sur comment on fonctionne pour faire notre vigie
20 des normes au niveau du Producteur.

21 Donc, comme bureau de conformité, on capte
22 les nouveautés. On en est informé parce qu'on est
23 sur les listes de distribution de la Régie et du
24 Coordonnateur, donc on voit passer l'information
25 comme tout le monde. On capte cette information-là

1 comme bureau. Et donc, il y a nos... et on fait
2 appel à ce qu'on parlait des SME, donc des experts
3 matières qui sont au Producteur.

4 Et je vais me permettre une petite
5 parenthèse parce qu'on a utilisé, là... maître
6 Grenier utilisait le terme « tiers » hier, puis je
7 n'ai pas, moi, fait le lien pour moi c'était... ça
8 me semblait clair. Mais, juste pour être bien sûr
9 que je le réitère, il n'y a aucunement un tiers qui
10 n'est pas un employé d'Hydro-Québec. Tous nos
11 experts matières qui nous aident à interpréter les
12 normes, à les comprendre et à supporter les
13 opérations en ce sens-là, sont des employés
14 d'Hydro-Québec Production. Ça fait que je veux
15 juste le réitérer pour que ce soit bien clair.

16 Et aussi, non seulement c'est des employés
17 d'Hydro-Québec Production, mais dans certains cas,
18 selon la nature de l'activité visée pour le GOP,
19 ils peuvent être même... à même les équipes qui
20 sont visées par l'activité. Ou parfois, si c'est
21 des activités qui sont visées par les normes, qui
22 sont plus de l'ordre, par exemple, des opérations,
23 quand on parlait de nos opérateurs, bien à ce
24 moment-là le SME désigné va être généralement
25 quelqu'un dans l'équipe d'expertise qui n'est pas

1 nécessairement dans les opérations, mais qui est...
2 qui a la charge de supporter ces équipes-là dans le
3 quotidien. Donc, juste pour que ce soit bien clair,
4 je voulais m'assurer que vous avez bien saisi.

5 (10 h 47)

6 Cela dit donc, ce sont ces SME-là qui
7 analysent avec nous et pour nous les impacts
8 potentiels des normes, émettent des suggestions de
9 commentaires. Et, nous, comme bureau de conformité,
10 on utilise le canal avec le plus grand que
11 Coordonnateur, l'adresse courriel, pour acheminer
12 nos commentaires qui sont pris en considération. Et
13 on reçoit au même moment que tout le monde les
14 réponses à nos commentaires dans les tableaux
15 produits par le Coordonnateur. Ça fait que c'est
16 vraiment comme ça que ça procède jusqu'à présent.
17 Et bien que, à ce jour, on ne s'est pas présenté
18 par la suite au niveau du dépôt à la Régie des
19 normes comme intervenants, on a quand même
20 intervenu au niveau de la consultation du
21 Coordonnateur lorsqu'on avait un commentaire à
22 émettre à cet égard-là. J'espère que ça répond à
23 votre question sur le processus.

24 LE PRÉSIDENT :

25 C'est complet. Et je vous en remercie.

1 R. Grand plaisir.

2 LE PRÉSIDENT :

3 On va continuer, si vous voulez bien, avec ce
4 panel, Maître de Repentigny pour la Régie.

5 INTERROGÉES PAR Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

6 Bonjour. Alexandre de Repentigny pour la Régie.

7 Q. **[3]** Je vais avoir seulement une question de
8 précision pour vous. Hier, le Transporteur a
9 mentionné que les stratégies de production étaient
10 envoyées au centre de téléconduite. On a plutôt
11 compris de votre témoignage que les stratégies de
12 production étaient transmises au CCR. Est-ce que
13 vous pouvez nous dire qu'est-ce qu'il en est? Est-
14 ce que c'est transmis aux deux? Est-ce que
15 l'information est retransmise du CCR au centre de
16 téléconduite?

17 Mme JULIE SBEGHEN :

18 R. Bien, je pense qu'il faut bien départager la
19 réponse puis venir préciser la portée. C'est
20 vraiment en fonction... lorsqu'on est en fil de
21 l'eau pur que les apports hydriques sont transmis
22 au centre de téléconduite. Donc, c'est dans ce
23 cadre-là que ça se fait. Parce que, là, c'est au
24 centre de téléconduite de faire un peu les
25 programmes de production en fonction de leur temps

1 réel, en fonction du réseau également, dame nature.
2 Mais aussi eux ont une vision de tout ça.

3 Au niveau d'établir les stratégies de
4 production, quand on parle de centrales avec
5 réservoir ou des centrales au fil de l'eau en aval,
6 de grands réservoirs, là à ce moment-là, les
7 stratégies de production sont envoyées au CCR. Le
8 Producteur a ce rôle-là d'équilibrage en fonction
9 d'une vision globale. Donc, c'est la précision que
10 j'apporterais à la question. J'espère que ça
11 répond.

12 Q. **[4]** Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître de Repentigny. Maître Duquette.

15 INTERROGÉES PAR LA FORMATION

16 Me LISE DUQUETTE :

17 Q. **[5]** J'ai une petite question qui est philosophique.

18 Et ça reprend... Maître Fréchette adore toujours
19 mes questions philosophiques. Alors, ça reprend...
20 Dans les DDR de l'AHQ-ARQ, il y avait deux
21 questions. Je peux vous les reprendre si vous
22 voulez.

23 Mme CÉLINE CUSSON :

24 R. Peut-être juste me donner la référence. Le Document
25 1...

- 1 Q. **[6]** Oui, je vais vous donner la référence. C'est
2 les questions...
- 3 R. ... HQT-2, 3.
- 4 Q. **[7]** 1.8 et 1.9. C'est de HQT-3, Document 2, page 7
5 de 14.
- 6 R. Oui.
- 7 Q. **[8]** Ça vous va?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. **[9]** Ces deux questions-là portaient sur les risques
10 qu'encourt Hydro-Québec dans le maintien de son
11 statut de négociant sur les marchés américains
12 suite aux réorganisations et particulièrement, on
13 le voit, quant à la fonction GOP ou, enfin, les
14 liens qu'il pourrait y avoir. Il y avait la notion
15 de code de conduite évidemment. Mais on parlait des
16 liens qu'il pouvait y avoir entre HQT et HQP. Et le
17 Transporteur avait répondu que, pour lui, ces
18 questions-là n'étaient pas pertinentes et à un
19 niveau de détail qui dépasse le cadre d'analyse. Et
20 dans un certain sens, je comprends très bien les
21 réponses du Transporteur. Dans le sens que ce n'est
22 pas lui qui encourt le risque, c'est le Producteur,
23 de perdre son statut de négociant sur le marché
24 américain. S'ils devaient... Si les autorités
25 américaines devaient trouver que les liens entre le

1 Transporteur et le Producteur étaient trop proches
2 ou insatisfaisants à quelque égard.

3 Alors je me demandais dans une question
4 philosophique, quel est le risque que le Producteur
5 est prêt à prendre dans sa relation avec le
6 Transporteur lorsqu'il exerce ou lui délègue des
7 fonctions comme la fonction GOP sur ce risque-là de
8 perdre son titre de négociant sur les marchés
9 américains?

10 (10 h 52)

11 Mme JULIE SBEGHEN :

12 R. Écoutez, à ma connaissance, là... Moi, je vais vous
13 dire, à ma connaissance, je ne pense pas qu'il y
14 ait un lien entre le fait de perdre ou de ne pas
15 perdre l'avantage ou des avantages au niveau de...
16 Ça, c'est ma compréhension à moi. C'est des...
17 c'est des trucs qui sont séparés au niveau du GOP
18 par rapport à tout ce qui se transige ou tout ce
19 qui peut se négocier dans les marchés, dans les
20 autres marchés. Ça, c'est ma compréhension.

21 Q. **[10]** Je vous remercie. Alors, ça va être
22 l'ensemble... c'est ma seule question.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Maître Assouline, je n'ai pas de questions
25 personnelles pour le panel et ça met fin aux

1 questions de ce... de la formation et de la Régie.
2 Est-ce que vous avez, en réinterrogatoire, des
3 questions pour votre panel? Pour la partie d'hier
4 et la partie d'aujourd'hui qui sont publiques.

5 Me STÉPHANIE ASSOULINE :

6 Juste une petite précision, si vous me le
7 permettez.

8 LE PRÉSIDENT :

9 O.K.

10 RÉINTERROGÉES PAR Me STÉPHANIE ASSOULINE :

11 Q. **[11]** Vous venez de mentionner, dans votre réponse à
12 une question de maître de Repentigny, qu'Hydro-
13 Québec Production a le portrait global? Quand vous
14 avez parlé des réservoirs. Je veux juste être sûre
15 que c'était ça.

16 Mme JULIE SBEGHEN :

17 R. C'est le Transporteur qui a la vision globale.

18 Q. **[12]** Je voulais juste que ce soit clair.

19 R. C'est ce que j'ai dit. Est-ce que ça a été mal
20 interprété de ma part?

21 Q. **[13]** Non, je veux juste être certaine que c'est le
22 Transporteur que...

23 R. C'est le Transporteur, là.

24 Q. **[14]** Parfait. Je n'ai pas d'autres questions.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Parfait. Maître Assouline, on va pouvoir libérer
3 votre panel.
4 Me STÉPHANIE ASSOULINE :
5 Merci.
6 LE PRÉSIDENT :
7 Merci, Maître Assouline.
8 Me STÉPHANIE ASSOULINE :
9 Merci beaucoup.
10 LE PRÉSIDENT :
11 Merci. Ça a été apprécié. Nous allons reprendre le
12 panel 2 qui agissait en panel 1 du Transporteur
13 pour un très très très court moment. Prenez le
14 temps de vous installer, Maître Fréchette. Vous
15 allez voir, ça ne sera pas méchant.
16 Me YVES FRÉCHETTE :
17 Si vous... Non, non. Bien, écoutez, moi, je n'ai
18 pas de souci. Tout d'abord, je suis tellement
19 heureux d'être de retour, alors... C'est lorsqu'on
20 perd un ami qu'on se rend compte à quel point on le
21 chérissait, Monsieur le Président.
22 Alors, si vous me permettez de nous donner quelques
23 instants, le temps de réinstaller les gens. Je
24 crois, ils sont tous ici. On avait bien suivi vos
25 indications, on était à l'extérieur, mais en

1 attente de votre signal. Alors, on va s'installer,
2 donnez-nous cinq minutes, le temps de... Peut-être
3 à onze heures (11 h 00), onze heures et deux, trois
4 minutes, là, le temps de... C'est juste le temps de
5 s'installer puis de...

6 LE PRÉSIDENT :

7 On va prendre cinq minutes...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Parce que...

10 LE PRÉSIDENT :

11 On va en profiter pour voir les autres dossiers sur
12 le rond, comment ils fonctionnent parce qu'on
13 continue en parallèle, alors...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Pas de problème.

16 LE PRÉSIDENT :

17 On revient dans cinq minutes.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Je vous remercie.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Et vous serez là.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 J'y serai. Et comme diraient les sportifs, comme un
24 seul homme à cent dix pour cent (110 %). Merci.

25 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci d'être de retour ou d'avoir assisté depuis
4 hier, alors merci de votre présence. Alors, Maître
5 de Repentigny pour la Régie.

6

7 PREUVE HQT (Panel 2 - Exercice de la fonction
8 d'exploitant d'installations de production («GOP»)
9 par le Transporteur) (suite)

10

11 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce septième (7e)
12 jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

13

14 STÉPHANE VERRET

15 GENEVIÈVE DEVAULT

16 ANDRÉE BOUCHER

17 FRANÇOIS BRASSARD

18 SYLVAIN CLERMONT

19

20 LESQUELS, sous la même affirmation solennelle,
21 déposent et disent :

22

23 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

24 Q. **[15]** Bonjour. Alexandre de Repentigny pour la

25 Régie. Alors, pour commencer, on aimerait savoir si

1 ce serait possible pour vous de nous fournir un
2 engagement d'un exemple, d'exemples de stratégies
3 de production qui sont envoyées au centre... au CT,
4 pour chacune des huit rivières?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Dans la mesure où... je peux peut-être proposer
7 quelque chose, si vous me permettez, quelque chose
8 qui serait périmé. Hein! Si on pouvait prendre
9 quelque chose qui... dont l'effet du temps a fait
10 en sorte que cette stratégie-là, que ces éléments-
11 là soient périmés. Parce que ce que je comprends,
12 vous, c'est... ce que vous voulez voir, c'est les
13 rubriques...

14 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

15 Exactement.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 ... le contexte, les rubriques. Alors, dans ces
18 circonstances-là, dans la mesure aussi... puis ça
19 éviterait tout autre type de discussion sur des
20 sujets de confidentialité ou autres puis de...

21 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

22 Parfait.

23 (11 h 4)

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Alors, si on pouvait utiliser peut-être des données

1 qui sont périmées, qui datent dont la programmation
2 est passée, donc tout est écoulé, si c'était
3 possible. Mais me donnez-vous deux instants, voir,
4 sur la faisabilité aussi...

5 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

6 Est-ce que c'est possible de le faire pour le huit
7 rivières, en période de pointe d'hiver et en
8 période de pointe d'été?

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Donnez-moi... donnez-moi deux instants, là.

11 Bon, me permettez-vous, excusez-moi, la discussion
12 porte conseil, là, puis ça m'a permis de, j'étais
13 sur une bonne voie, alors débutons pour les choses,
14 c'est sûr, la première question, c'est, le premier
15 aspect, c'est notre horizon d'archivage pour des
16 données périmées, on a une vérification à faire,
17 monsieur Brassard, monsieur Clermont, les gens du
18 panel ont des vérifications à faire; ça, c'est un
19 élément.

20 Le deuxième, c'est que selon le caractère
21 ou le degré de, périmé de la donnée, il s'agit
22 quand même de données qui proviennent de notre
23 affiliée, Hydro-Québec Production, alors on devra
24 quand même s'assurer d'un certain concours, ce qui
25 pourrait quand même exiger, là, un petit délai.

1 Mais en principe, pas en principe mais d'une
2 certaine façon, si les données sont périmées, si
3 les choses sont, le temps ayant fait son oeuvre, la
4 programmation aussi, en principe, je ne vois pas
5 d'objection, mais je dois quand même vous souligner
6 que ce n'est pas des données qui appartiennent au
7 CCR, alors... puis qui appartiennent au
8 Transporteur. Alors dans ce sens-là, il y a un
9 petit travail, là, à faire mais, bon, on ne le voit
10 pas comme étant impossible à rencontrer.

11 Le troisième élément, c'est que c'est sûr
12 qu'il faudrait qu'il y ait, on voudrait que vous
13 nous précisiez vraiment, là, les rivières, les
14 bassins versants que vous visez, l'identifier pour
15 que ce soit bien clair, qu'on réponde bien, là, à
16 la demande, si vous êtes capables de nous
17 identifier clairement, là, les ressources hydriques
18 ou les rivières en cause, ça va nous permettre, là,
19 de... vous pourriez peut-être l'écrire, ça peut
20 être une façon de le rendre encore plus limpide,
21 là, au niveau de votre demande précise puis on
22 pourrait être en écho à ça à ce moment-là.

23 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

24 Juste un instant.

25 Parfait, l'engagement, si vous pouviez répondre

1 pour les centrales de Shawinigan 2, Beauharnois
2 et... excusez-moi, Shawinigan 2, Beauharnois et
3 Paugan.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 On a compris, c'est bien.

6 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

7 Parfait?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Parfait. O.K., Paugan. Ah! l'engagement, pourriez-
10 vous le reprendre pour monsieur le sténographe,
11 c'est une demande spéciale.

12 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

13 L'engagement serait de fournir des exemples de
14 stratégies de production qui sont envoyées au CT
15 pour les centrales de Shawinigan 2, Beauharnois,
16 Paugan, en fournissant les stratégies pour les
17 périodes de pointe d'hiver et d'été.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Alors on a bien saisi, on va faire notre possible.

20 Alors, merci.

21 LA GREFFIÈRE :

22 Ça sera l'engagement 4.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 C'est bien, c'est noté, je vous remercie.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Madame Lebuis, de le préciser.

3

4 E-4 (HQT) : Fournir des exemples de stratégies de
5 production envoyées au CT pour les
6 centrales de Shawinigan 2,
7 Beauharnois, Paugan, en fournissant
8 les stratégies pour les périodes de
9 pointe d'hiver et d'été (demandé par
10 la Régie)

11

12 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

13 Q. **[16]** Parfait. Pour ma prochaine question, ça va
14 porter sur les mises à niveau des systèmes
15 informatiques. Alors on voulait savoir qui s'occupe
16 de faire la mise à niveau des systèmes
17 informatiques critiques en lien avec les normes
18 CIP, est-ce que ce sont les gens à la VPTIC qui
19 s'effectuent de faire les mises à niveau?

20 M. FRANÇOIS BRASSARD :

21 R. Oui.

22 Q. **[17]** Donc depuis le transfert, ce sont les gens qui
23 se retrouvent à la VPTIC qui font la mise à niveau?

24 R. Donc, effectivement, oui. Ce qu'il faut être bien
25 clair par exemple, c'est que tout ce qui est en

1 termes de besoins d'affaires, les directives, les
2 normes à respecter, tout le détail entourant aussi
3 la conformité par rapport aux normes provient de
4 nous, bien entendu. Dans le fond, ce sont nos...
5 nos exécutants, si on peut employer ce terme-là,
6 dans le fond, des directives puis de la stratégie
7 qui va avoir été déterminée.

8 Q. **[18]** O.K., mais c'est ces gens-là qui vont faire la
9 mise à niveau des systèmes informatiques, donc vous
10 leur déléguez cette fonction-là?

11 R. Je ne sais pas si on peut appeler « déléguer », là,
12 mais oui, c'est eux qui réalisent, dans le fond,
13 les modifications dans les systèmes informatiques.

14 Q. **[19]** O.K. Advenant des non-conformités, est-ce que
15 c'est ces gens-là qui vont être imputables ou c'est
16 le Transporteur qui demeure imputable des non-
17 conformités?

18 M. SYLVAIN CLERMONT :

19 R. Le Transporteur.

20 (11 h 10)

21 Q. **[20]** Est-ce que vous faites une distinction entre
22 cette délégation-là que vous faites aux gens de la
23 VPTIC alors que vous conservez l'imputabilité et la
24 délégation qui vous est faite du Producteur au
25 Transporteur pour la fonction GOP pour laquelle

1 vous conserveriez l'imputabilité s'il y avait des
2 non-conformités?

3 R. Le point commun aux deux situations que vous
4 décrivez, c'est celui... puis j'en ai parlé, c'est
5 celui qui est propriétaire de l'actif, à qui est
6 l'actif. Donc, quand on parle des systèmes
7 informatiques, les systèmes informatiques sont à
8 nous dans les deux cas, alors... et la réponse que
9 je vous ai dite, c'est que c'est celui qui est le
10 propriétaire, c'est celui qui en est le responsable
11 qui devrait être... assumer la pénalité. Alors dans
12 les deux cas, l'actif nous appartient, appartient
13 au Transporteur, donc c'est nous qui assumons la
14 pénalité.

15 D'autre part, vous comprenez aussi que
16 l'exécution de tâches informatiques, qu'il ne faut
17 pas minimiser, par ailleurs, comme vous le savez,
18 c'est une expertise... c'est une grande expertise,
19 il n'y a pas une délégation au sens des normes de
20 fiabilité, aux normes du régime de fiabilité, on ne
21 délègue aucune des fonctions prévues par le modèle
22 de conformité à la VPTIC, là, la vice-présidence
23 technologie de l'information et communication.
24 Donc, on n'est pas dans un cas d'une délégation
25 d'une fonction de fiabilité prévue dans le cadre du

1 régime de fiabilité pour lequel des normes
2 s'appliquent. C'est une des nuances, aussi, que
3 j'apporterais.

4 M. FRANÇOIS BRASSARD :

5 R. C'est ça, puis dans le fond, il ne faut pas perdre
6 de vue, je pense qu'on en a parlé à quelques
7 reprises, là. Là, je ne me rappelle plus si c'est
8 hier ou avant-hier, mais quand on exécute des
9 tâches avec le centre, dans le fond, le centre est
10 ni plus ni moins que notre outil puis cet outil-là
11 ne fait pas de distinction entre les tâches qu'il
12 exerce pour le GOP ou autre. Je veux dire, c'est le
13 même système informatique, ça fait que quand on
14 fait face aux normes du CIP, les enjeux de sécurité
15 sont les mêmes peu importe la tâche qui est
16 exécutée, là. Ça fait qu'on revient toujours à
17 cette problématique-là, là.

18 Q. **[21]** Merci, ça va mettre fin à mes questions,
19 merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Madame Gagnon.

22 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

23 Mme FRANÇOISE GAGNON :

24 Q. **[22]** Françoise Gagnon pour la Formation, rebonjour
25 aux membres du Panel. Ma question va s'adresser

1 probablement à monsieur Brassard et/ou à monsieur
2 Clermont. C'est que dans une recherche rapide au
3 registre, là, de la NERC, on peut voir qu'il y a
4 deux entités en Amérique du nord qui assument la
5 fonction de GOP sans détenir d'actifs de
6 production. Il y a Brookfield Power US Asset
7 Management, puis il y a TransÉnergie, où
8 TransÉnergie est le seul transporteur. Alors
9 pourriez-vous commenter sur ce sujet?

10 M. FRANÇOIS BRASSARD :

11 R. Pour le cas de Brookfield, peu importe la variante,
12 là...

13 Q. **[23]** O.K.

14 R. ... celle à laquelle vous faites référence, on
15 l'avait vu dans le registre. On n'a juste pas
16 suffisamment d'informations sur... Puis je ne suis
17 pas allé les appeler pour voir, là, je n'ai juste
18 pas suffisamment d'information sur leur situation
19 réelle, est-ce qu'ils sont propriétaires. Et chez
20 Brookfield, vous savez, c'est une firme extrêmement
21 agile, ce que j'appelle l'ingénierie financière,
22 alors parfois, c'est dur de retrouver qui est
23 propriétaire de quoi à l'intérieur. Alors on n'a
24 juste pas poursuivi le cas Brookfield. Alors je
25 sais qu'il est au registre, vous avez raison, c'est

1 le seul autre cas qu'on a identifié, mais ne le
2 connaissant pas mieux, on a préféré juste ne pas en
3 parler, parce que je ne sais pas qu'est-ce qu'il y
4 a derrière. Je le vois, on l'a vu au registre, là,
5 mais je ne vois pas ce qu'il y a derrière.

6 Encore là, puis donc, pour ce qui est de
7 votre question plus large, là, du fait qu'on est
8 aussi le TO et le TOP, ce qui n'était pas le cas de
9 cette entité-là, on en revient à la notion qu'on
10 disait hier d'imputabilité de celui qui exécute
11 réellement la fonction. Et on ne peut pas ignorer
12 la situation historique quand... Puis... parce
13 qu'elle est très, très présente. Ce n'est pas... ce
14 n'est pas dans le dossier 3952 qu'on a décidé que
15 dorénavant TransÉnergie ferait l'exploitation des
16 centrales et qu'en conséquence, répondrait aux
17 surveillants de la conformité. Ça existait bien
18 avant que le modèle fonctionnel existe, ça existait
19 bien avant que TransÉnergie existe, je vous ai
20 parlé de quatre-vingt-six (86) pour les CT, la mise
21 en place des CT.

22 Alors tout ça, il y a un contexte
23 historique qui existe, qui a bien sûr évolué, qui a
24 été soumis à des codes de conduite, au code de
25 conduite du Transporteur, au code de conduite du

1 Coordonnateur de la fiabilité, code de conduite
2 dont on vous a dit, maître Fréchette l'a dit à
3 plusieurs occasions, qui est très, très présent
4 dans notre réalité, autant en termes de formation
5 qu'en termes de réalité quotidienne pour les gens,
6 alors ça a évolué, bien sûr. Et le modèle s'est
7 adapté.

8 (11 h 16)

9 Donc, le fait que le TO, qu'on soit aussi
10 TO, dans la mesure où je pense que c'est important
11 de refléter au registre l'entité qui est réellement
12 responsable de l'action qui exécute réellement
13 l'activité, bien, je pense que ce principe-là dont
14 on a discuté au fil de temps, je pense que ce
15 principe-là est encore le bon, est encore celui qui
16 a le plus de sens à la fois pour les imputabilités
17 claires et pour le surveillant de la conformité.
18 Puis dans le contexte de l'histoire puis de... de
19 l'histoire qui a évolué avec les codes de conduite,
20 la séparation fonctionnelle, je pense encore que
21 c'est...

22 Q. **[24]** Merci. Merci beaucoup.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Maître Duquette.

25

1 Me LISE DUQUETTE :

2 Q. [25] Oui. Merci pour votre réponse. Mais, moi, elle
3 me soulève une incohérence de la part du
4 Transporteur dans vos réponses. La première
5 question c'était : Pourquoi la VPTIC ne serait pas
6 imputable ou ne devrait pas être imputable puisque
7 c'est celle qui exerce réellement la fonction? Vous
8 nous dites non, non, non, c'est la propriété qui
9 génère l'imputabilité, vraiment c'est la cause. Et
10 quand on vous souligne ce point-là, vous nous dites
11 non, non, non, c'est celui qui exerce réellement la
12 fonction qui doit être imputable. Dans quel cas
13 c'est... On ne sait plus où se retrouver. Est-ce
14 que c'est la propriété ou est-ce que c'est celui
15 qui exerce les fonctions?

16 J'aimerais savoir, pour la VPTIC, par
17 exemple, pour les normes de fiabilité, pour
18 reprendre l'exemple de la porte ou reprendre
19 l'exemple du logiciel défectueux, je comprends
20 qu'ils sont les doigts sur le clavier à votre
21 place, parce qu'il y a une expertise qui... des
22 ingénieurs en informatique ou enfin d'autres que
23 vous ne possédez pas nécessairement, mais pourquoi
24 ne seraient-ils pas imputables si ce sont eux qui
25 exercent réellement la fonction? Je veux juste

1 essayer de trouver la cohérence dans les messages.
2 Me YVES FRÉCHETTE :
3 Me permettez-vous de meubler pendant que les gens
4 délibèrent? Je veux simplement vous mentionner que
5 je ne vous ai pas oublié pour la lettre en suivi de
6 la Phase 1. Alors, les derniers ajustements sont
7 faits en mon absence ce matin. Ça devrait rentrer
8 dans le courant de... au début de l'après-midi ou à
9 peu près. Vous devriez recevoir ça. Vous nous
10 excuserez pour les délais. Il y a une petite
11 surprise hier soir qui n'a pas permis à monsieur
12 Verret et moi-même de délibérer. Mais on a pu
13 rattraper cela et ça s'est complété ce matin.
14 Alors, vous aurez la lecture. Je m'en étais ouvert
15 à monsieur Méthé.
16 LE PRÉSIDENT :
17 Parfait.
18 Me YVES FRÉCHETTE :
19 Il vous a peut-être fait le message.
20 LE PRÉSIDENT :
21 Merci, Maître Fréchette.
22 M. SYLVAIN CLERMONT :
23 R. Je vais reprendre une partie de ma réponse à maître
24 de Repentigny après cette longue discussion.
25 Écoutez, puis je vais vous donner la meilleure

1 réponse qu'on peut. Je vais reprendre une partie de
2 la réponse à maître de Repentigny où monsieur
3 Brassard a indiqué... je pense que c'est lui qui
4 l'a indiqué, que tous les travaux qui étaient
5 requis, tout ce qui était requis pour la conformité
6 émanait de directives qui venaient de chez nous.
7 Alors, c'est nous qui leur demandons de s'assurer
8 de mettre à jour les logiciels à l'intérieur de
9 quarante-cinq (45) jours sinon de déployer un plan
10 de mitigation. Et c'est mon bureau de conformité
11 qui vérifie s'ils l'ont fait, s'il le fait dans le
12 cadre du programme de conformité.

13 Bon. Une fois que je vous ai dit ça donc,
14 il y a comme une maîtrise d'oeuvres qui est
15 particulièrement au regard des normes. Puis, là, on
16 est dans les normes, parce que vous parlez de
17 pénalités. Au regard des normes, il y a une
18 maîtrise d'oeuvres, une vérification qui est
19 entièrement chez nous et qui n'est pas à la VPTIC.
20 Au-delà de ça, je présume que vous allez me dire
21 que c'est insuffisant ou vous allez penser que ma
22 réponse est un peu insuffisante. Je n'ai rien
23 d'autre à ajouter si ce n'est que c'est une piste
24 qu'on avait, à laquelle on n'avait pas réfléchi, on
25 n'avait pas envisagé. Mais je tiens quand même à

1 redire que la notion de maîtrise d'oeuvres et de
2 vérification est entièrement chez nous aussi.

3 (11 h 23)

4 M. FRANÇOIS BRASSARD :

5 R. Peut-être juste en complément. Dans le fond, il n'y
6 a jamais eu de... il n'y a jamais eu de principe de
7 facturation entre les entités par rapport à ce
8 genre de chose-là. Le bout qui est clair, c'est que
9 c'est sûr que les tâches opérationnelles qui sont
10 exécutées ou autres ne peuvent pas relever de la
11 VPTIC, là, ça fait que quand on parle du modèle,
12 toutes les tâches qui relèvent vraiment du modèle,
13 là, en termes d'opérations avec les systèmes
14 informatiques, ça ne peut pas relever d'eux.

15 Mais je pense que le seul bout, puis là,
16 c'est un peu la différence, dans le dossier GOP, le
17 seul bout qu'on a toujours dit que pour nous
18 devenait le bout qu'on pense qu'il faut assumer,
19 c'est le bout où c'est mon même équipement
20 informatique qui fait les deux tâches, là, ça fait
21 que j'ai à la fois la non-conformité pour moi-même,
22 puis pour ce que j'exerce en GOP, je suis comme pas
23 capable de la départager.

24 Ça fait que c'est ce bout-là qu'on a
25 toujours dit que pour nous, ça, on l'assumerait

1 dans le sens que mon outil que j'utilise pour
2 rendre mon service, bien, il est brisé, là, on va
3 le dire de même par une analogie relativement
4 simple, puis dans le fond, bien, il est brisé aussi
5 pour moi quand je m'en sers, là, ça fait qu'il faut
6 que je fasse quelque chose.

7 Ça fait que ça, c'est le bout qu'on a
8 toujours dit qu'il fallait, qu'on croit puis qu'on
9 comprend qu'il faut assumer parce que, de toute
10 façon, là, c'est... je n'arrive pas à distinguer,
11 c'est la même problématique.

12 Pour le bout de VPTIC, là où je pense qu'il
13 y aurait probablement, puisque vous le soulevez, je
14 pense que là où il y a une piste à explorer, puis
15 on ne l'a pas explorée, là où il y a un bout à
16 explorer, c'est vraiment quand on tombe à une tâche
17 qui leur serait vraiment dévolue, je ne sais pas,
18 par exemple, mettre à jour, à une fréquence bien
19 précise, un logiciel qui relèverait d'une portion
20 de la norme, bien là, effectivement, on serait dans
21 un point où là, on pourrait venir vraiment mettre
22 un bout puis dire : « Ah! il y a une faute par
23 rapport à l'action que tu devrais porter », mais on
24 ne pourrait pas le faire pour, je ne sais pas, moi,
25 la façon dont on gère le transit, la façon dont on

1 gère les éléments avec le système, on serait
2 incapables de le faire.

3 Ça fait que je pense que là où il y a le
4 bout, là, ça serait vraiment un bout où là,
5 vraiment, on pourrait leur dire : « Ah! bien oui,
6 là, je t'ai embauché pour faire ce travail-là et le
7 délai non rencontré m'a amené non conforme. » Là,
8 on aurait vraiment une piste, là, qui serait
9 différente, à mon avis, de l'angle par rapport au
10 GOP où là, j'ai une non-conformité par rapport à
11 mon bâtiment, par rapport à mon infrastructure
12 informatique, que j'utilise pour le Transporteur
13 aussi.

14 Et là, si elle est non conforme, bien, moi,
15 tu sais, c'est la même infrastructure, c'est, je
16 reprends mon analogie de l'outil, c'est le même
17 outil. Ça fait que là, je suis non conforme pareil
18 au niveau du Transporteur, et là, on revient à
19 l'essence même de la demande puis de la confusion
20 qu'il y avait avec les auditeurs, qui était de
21 dire : « Bien, clarifiez donc ça, là », parce que,
22 tu sais, on ne se mettra pas à pénaliser en double,
23 là. Ça fait que moi, je pense que c'est cet
24 éclairage le mieux qu'on peut vous proposer ce
25 matin.

1 M. SYLVAIN CLERMONT :

2 R. Et... je m'excuse.

3 M. STÉPHANE VERRET :

4 R. Bien, je voulais simplement ajouter, il ne faut pas
5 oublier non plus que, que ça soit VPTIC ou que ça
6 soit le Transporteur, c'est exactement la même
7 chose au niveau de la pénalité, à moins que le
8 Transporteur présente un dossier à la Régie pour
9 récupérer dans les tarifs; autrement, c'est
10 l'actionnaire.

11 Me LISE DUQUETTE :

12 Q. **[26]** Oui, ce bout-là, je le comprends bien, c'est
13 vraiment, en fait, dans le cadre des sanctions de
14 dire : « Bien, comment on partage la facture, si
15 facture il y a? » Parce que quand on dit on sépare
16 en deux, si on dit c'est le... c'est le Producteur
17 et le Transporteur, il y a une partie qui pourrait
18 être prise par le Producteur et une partie qui
19 pourrait être prise par le Transporteur, même chose
20 avec la VPTIC, c'est dans ce sens-là.

21 Monsieur Clermont, puis je vais vous
22 relancer juste un petit peu, donc ce que je
23 comprends de votre réponse sur la VPTIC, c'est que
24 c'est votre bureau, en fait, le Bureau de la
25 conformité, qui s'assure et qui se porte garant du

1 travail de la VPTIC, alors si quelqu'un met des,
2 deux points de trop avec un « slash » de trop, qui
3 cause un « bug » dans le système, c'est vous qui
4 vous portez garant?

5 M. SYLVAIN CLERMONT :

6 R. Non, non, ça va, non, non, tout à fait, vous
7 comprenez que quand le petit hamster est parti, il
8 n'était pas parti sur la question de l'anglicisme.
9 « Porter garant », je ne suis pas sûr de la portée
10 à donner à « porter garant », mais je vais quand
11 même tenter. C'est clair que la VPTIC, si vous
12 regardez le Registre des entités, il n'y a pas
13 d'entité VPTIC enregistrée pour exercer aucune des
14 normes du modèle de fiabilité.

15 Donc qui déclarerait une non-conformité
16 qu'on aurait constatée, par exemple, suite au
17 travail de la VPTIC, bien, c'est le Bureau, c'est
18 mon Bureau de conformité. Alors « porter garant »
19 dans ce sens où c'est l'ensemble des fonctions pour
20 lesquelles le Transporteur et le coordonnateur sont
21 inscrits, bien, dans ce sens-là, oui, c'est nous
22 l'entité, c'est nous qui... c'est nous qui ferions
23 toute la correspondance avec le surveillant et qui
24 serions donc responsables de cette non-conformité-
25 là.

1 (11 h 28)

2 Bien sûr, on se retournerait vers eux, on aurait
3 une petite discussion, on demanderait les plans de
4 redressement, mais à l'ultime, effectivement, si
5 c'était ça le sens que vous donniez à « porter
6 garant »...

7 Q. **[27]** Oui.

8 r. ... c'est nous l'entité enregistrée dans le
9 registre. Et à ce titre-là, c'est nous qui aurions
10 la conversation avec le surveillant.

11 Q. **[28]** Et donc, je comprends de votre réponse que la
12 cohérence, parce qu'on cherche qu'est-ce qui cause
13 l'imputabilité, c'est celui qui exerce la fonction
14 et non pas la propriété puisque c'est vous qui
15 exercez la fonction de vérifier et de vous assurer
16 que les logiciels fonctionnent correctement?

17 R. Vrai. Par contre, dans le cas du GOP, puis là c'est
18 peut-être juste accessoire par rapport au
19 principal, on est aussi propriétaire de
20 l'équipement qui réalise la tâche. Mais c'est
21 peut-être l'accessoire au principal dans ce cas-là,
22 oui.

23 Q. **[29]** Je vous remercie. Ça va être l'ensemble de mes
24 questions. Je vous remercie.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Maître Fréchette, nous n'avons plus de questions.
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 Bon. Alors pas de philosophie cette fois-ci.
5 Me LISE DUQUETTE :
6 Si vous insistez.
7 Me YVES FRÉCHETTE :
8 Non, non, non.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Il y en aura sûrement d'ici la fin, mais pas
11 présentement. Est-ce que vous avez, pour cette
12 partie, un réinterrogatoire?
13 Me YVES FRÉCHETTE :
14 Non, non. Je vous remercie. Je vous remercie. Ça
15 clôt.
16 LE PRÉSIDENT :
17 Ça clôt. Je vais donc libérer madame Devault,
18 monsieur Brassard et monsieur Clermont.
19 Me YVES FRÉCHETTE :
20 Exact.
21 LE PRÉSIDENT :
22 Madame Boucher et Monsieur Verret, vous faites
23 partie de l'autre panel.
24 Me YVES FRÉCHETTE :
25 Madame Devault également.

1 LE PRÉSIDENT :
2 Ah! Parfait.
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 Elle s'est ajoutée par la suite.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Elle s'est ajoutée, parce que ça ne m'a pas été
7 communiqué. On va vous garder aussi.
8 Me YVES FRÉCHETTE :
9 C'était dans la lettre de dépôt des c.v., je crois.
10 LE PRÉSIDENT :
11 Parfait.
12 Me YVES FRÉCHETTE :
13 C'était caché. C'est subrepticement.
14 LE PRÉSIDENT :
15 Merci. Merci de votre présence. Merci de votre
16 patience. Ça a été apprécié. Maintenant, Maître
17 Fréchette, nous avons donc une présentation
18 annoncée d'environ quarante-cinq (45) minutes?
19 Me YVES FRÉCHETTE :
20 Oui, c'est légitime de penser que ça va être...
21 puis surtout avec le développement qu'on a eu.
22 C'est un panel qui va être plus... qui va être là
23 pour répondre à l'ensemble des questions.
24 LE PRÉSIDENT :
25 Est-ce que votre panel est prêt à procéder

1 maintenant?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Oui, c'est une possibilité. Il est onze heures
4 trente (11 h 30). Alors, peut-être que, les
5 installer, les formalités de base, l'adoption de
6 preuve, et caetera, et caetera, on pourra au moins
7 couvrir cela.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Hum, hum.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Je vous souligne quand même les contraintes de
12 monsieur Deslauriers...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Tout à fait.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 ... qui avaient été émises. Alors, soit on débute
17 maintenant par ce panel 1 ou soit on intercale
18 monsieur Deslauriers qui peut-être pourrait...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Ce que je vous proposerais, c'est que, avant dîner,
21 on ait la présentation. On va aller dîner. En
22 revenant de dîner, on fait monsieur Deslauriers.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 On peut faire ça aussi.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Puis après ça, on poursuit le contre-
3 interrogatoire.
4 Me YVES FRÉCHETTE :
5 On pourrait faire ça. Ça me convient très bien.
6 LE PRÉSIDENT :
7 Si ça vous va.
8 Me YVES FRÉCHETTE :
9 Ça me convient très bien. Faisons ça!
10 LE PRÉSIDENT :
11 Puis avant que j'oublie, pendant que vous allez...
12 J'aimerais ça que l'ensemble des avocats présents,
13 j'ai une journée... Je parle aux avocats pour votre
14 plaidoirie. J'ai une journée et demie de retard. Je
15 n'ai qu'une journée en banque, c'est-à-dire lundi.
16 La formation peut se rendre disponible mardi. On a
17 repoussé ce matin chacun de notre tour des choses
18 dans nos bureaux et appelé des collègues pour
19 demander... Voulez-vous regarder si c'est possible
20 pour les avocats si, possiblement, il serait
21 possible de plaider mardi, si vous êtes
22 disponibles. Je vous demanderais de me faire le...
23 Je ferai le décompte au retour de dîner quand vous
24 aurez vérifié avec vos bureaux, vos agendas et
25 vous-même ce que vous deviez faire mardi. Pour là,

1 on peut commencer avec le panel.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Pour faciliter la délibération de mes collègues,
4 tout le monde est au courant, puis ils le sont
5 également, puis c'est rare que je suis face à des
6 contraintes de cette nature-là, mais vous n'ignorez
7 pas que je débute, monsieur Verret, madame Boucher
8 et madame Devault, nous débutons le MRI du
9 Transporteur dès après. Alors, mardi, en ce qui me
10 concerne est la plage privilégiée, je vous dirais,
11 c'est l'ultime, parce que, par la suite, si je veux
12 être à la hauteur de toutes vos demandes et dictat,
13 si je veux être à la hauteur du banc, puis c'est la
14 même chose pour les gens, on a de la préparation à
15 faire, on a...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Je vous dirais, Maître Fréchette, que par toute
18 transparence, ici, là, on ne serait pas capable
19 avant probablement les premiers dix jours de mai
20 après. Vous comprendrez que si...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Je comprends très bien.

23 LE PRÉSIDENT :

24 ... ça ne peut pas fonctionner mardi, tout ça va
25 être fait par écrit.

1 Me YVES FRÉCHETTE :
2 Puis même à l'écrit, vous savez le soin que j'y
3 mets puis tout ça.
4 LE PRÉSIDENT :
5 Oui. Parce qu'il faut conclure à un moment donné.
6 Me YVES FRÉCHETTE :
7 À l'écrit, je vais vous dire que, là, j'entre dans
8 une phase qui va être très lourde.
9 LE PRÉSIDENT :
10 On souhaiterait...
11 Me YVES FRÉCHETTE :
12 C'est bien. On se comprend.
13 LE PRÉSIDENT :
14 On souhaiterait, Maître Fréchette...
15 Me YVES FRÉCHETTE :
16 Souhaitons pour le mardi! Souhaitons pour le mardi!
17 LE PRÉSIDENT :
18 On souhaiterait au plus aller mardi, je
19 souhaiterais qu'on vous entende.
20 Me YVES FRÉCHETTE :
21 C'est bien.
22 LE PRÉSIDENT :
23 Bon. Si jamais vous avez des collègues, mardi, ils
24 ne peuvent pas être là, ils le feront par écrit
25 après vous avoir écouté.

1 (11 h 33)

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Il y a un autre élément aussi que vous devrez
4 soupeser dans ça, c'est la discussion un peu qu'on
5 a eue dans la Phase 1, mais cette fois-ci je pense
6 qu'elle se pose au niveau des plaidoiries vous vous
7 souvenez, on s'était mutuellement mis d'accord que
8 le tout devrait procéder autant que possible la
9 même journée et qu'il n'y ait pas de décalage
10 temporel trop important entre l'un et l'autre. Et
11 je vous rappelle que dans ce cas-ci dans la phase
12 2, c'est particulier, cette problématique-là se
13 représente avec encore plus d'acuité parce que de
14 tous les intervenants qui participent à cette phase
15 2, seulement deux, nous avons une idée, quand même
16 assez précise, des représentations qui seront
17 faites en plaidoirie.

18 Tous les autres participants aujourd'hui
19 dans cette audience n'ont émis aucune preuve
20 écrite, n'ont émis, bien, il y a maître... il y a
21 maître Hamelin qui est candide puis qui a eu la
22 gentillesse de nous donner des impressions sur les
23 éléments qu'elle plaidera, puis ça, je la remercie,
24 mais il reste quand même qu'on n'a aucune idée des
25 représentations qui seront faites.

1 Et ce que je dois vous soumettre, c'est
2 qu'il est important pour nous de disposer du temps
3 nécessaire pour ne pas nous priver de notre droit
4 de réplique. Et quand, en amont du processus, on a
5 la chance de consulter les mémoires, d'avoir la
6 chance de voir venir et d'adopter, s'il le faut,
7 une contre-preuve pour faire face, cette fois-ci,
8 on n'a aucune indication sur... je ne leur reproche
9 pas, ils peuvent le faire, mais on n'a aucune
10 indication, et ça, ça place, sur l'élément de la
11 réplique, un élément de grande importance.

12 Et dans ces circonstances-là, je vous
13 demanderai, là, d'être sensible à ça, de nous
14 permettre de répliquer de façon complète et avec le
15 temps requis pour pouvoir faire face à ces
16 arguments-là que, aujourd'hui, je ne suis pas en
17 mesure, ni les gens de Réglementation, de
18 connaître.

19 LE PRÉSIDENT :

20 C'est noté. Maître Neuman, vous voulez me parler
21 d'agenda, calendrier?

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Oui, absolument. Oui. Pour ce qui est de
24 l'argumentation, nous sommes un des intervenants
25 qui ont eu la chance, ou dont Hydro-Québec a eu la

1 chance de lire nos propos d'avance, donc et, et
2 pour ce qui est de la plaidoirie écrite, nous avons
3 mentionné la possibilité la dernière fois.

4 Pour ce qui est du témoignage, nous
5 préférons au moins d'essayer de se rendre,
6 d'amorcer avec le Panel 2, puisque monsieur
7 Deslauriers, de toute façon...

8 LE PRÉSIDENT :

9 C'est ce qu'on fait.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui, mais peut-être, ce serait peut-être un peu
12 trop tôt de passer monsieur Deslauriers tout de
13 suite au retour du dîner au cas où il y aurait des
14 surprises après qui sortiraient du Panel 2, et
15 qu'est-ce que je ferais, monsieur Deslauriers
16 serait toujours dans la salle pendant toute la
17 durée de l'après-midi, donc qu'est-ce que je
18 ferais, je le ferais revenir après pour...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Non.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 ... ajouter ou rectifier quelque chose qui
23 résulterait de ce que le Panel 2 aurait dit?

24 LE PRÉSIDENT :

25 Écoutez, moi, écoutez, c'est... je vous dirais

1 qu'on essaie de vous aider. Moi, je peux le mettre
2 à trois heures (3 h)...

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :
4 Oui.

5 LE PRÉSIDENT :
6 ... mais si je lève, à trois heures quinze
7 (3 h 15), le phare, je le lève, là, c'est-à-dire,
8 nous avons nos impératifs alors, écoutez, à deux
9 heures (2 h), si jamais, à deux heures (2 h), je
10 vous le dis, là, s'il ne passe pas d'ici deux
11 heures (2 h), si vous ne me faites pas un signe
12 pour le faire passer, moi, je ne l'entends pas.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :
14 O.K., deux heures (2 h), deux heures (2 h).

15 LE PRÉSIDENT :
16 On s'entend là-dessus?

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :
18 On s'entend.

19 LE PRÉSIDENT :
20 Parce que moi...

21 Me YVES FRÉCHETTE :
22 Puis il y a une certitude, il y a une certitude,
23 Maître Neuman, là, c'est sûr que monsieur
24 Deslauriers va passer pendant un contre-
25 interrogatoire.

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :
2 Oui, oui, O.K.
3 Me YVES FRÉCHETTE :
4 Ça fait qu'il va manquer dix minutes en quelque
5 part, là, tu sais...
6 LE PRÉSIDENT :
7 Il va manquer quelque chose.
8 Me YVES FRÉCHETTE :
9 ... là, on fait des efforts pour que ça fonctionne
10 alors...
11 Me DOMINIQUE NEUMAN :
12 O.K.
13 Me YVES FRÉCHETTE :
14 ... moi, si j'étais procureur puis je suis en plein
15 contre-interrogatoire puis je cesse pour monsieur
16 Deslauriers, ce n'est pas...
17 LE PRÉSIDENT :
18 Je comprends la volonté de tout le monde de vouloir
19 avoir le meilleur, et c'est ce qu'on souhaite, que
20 vous nous donniez le meilleur, alors on va essayer
21 d'aller trouver le meilleur dans tout ça. Merci,
22 Maître Neuman, et maintenant...
23 Me DOMINIQUE NEUMAN :
24 Deux heures (2 h), ça va, merci.
25

1 LE PRÉSIDENT :

2 ... nous allons procéder, si vous le voulez bien,
3 avec le Panel 1, qui est maintenant, qui passe en
4 deuxième, puis même après celui du Producteur,
5 hein, on va...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Oui.

8 LE PRÉSIDENT :

9 ... on va finir par s'entendre sur les notes sténo.
10 Est-ce que vous restez là?

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Oui, il y a monsieur Labelle.

13 (11 h 38)

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui, c'est vrai. Oui. Là vous allez me mélanger,
16 Monsieur Verret. Vous le savez, ça ne m'en prend
17 pas beaucoup. Je pense que nous sommes prêts à
18 procéder.

19

20 PREUVE HQT (Panel 1 - Application du Code de
21 conduite du Transporteur à la suite de transferts
22 d'activités et de ressource)

23

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui. Il va y avoir une formalité d'assermentation,

1 ce sera monsieur Labelle qui est en train... qui
2 est à régler des aspects techniques. Peut-être
3 pourra-t-il nous faire le pouce en l'air lorsque...
4 Bon. Alors, ça y est, on a l'émoicone du pouce en
5 l'air, Monsieur le Président, qui fait en sorte que
6 le technique est... Ah! On a... La VPTIC est en
7 train de se préparer, Monsieur le Président.

8 LE PRÉSIDENT :
9 On pourrait vous passer les services de madame
10 LeBuis, hein!

11 Me YVES FRÉCHETTE :
12 Oui, c'est sûr.

13 LE PRÉSIDENT :
14 Il n'y a pas grand-chose qui lui résiste.

15 Me YVES FRÉCHETTE :
16 Non. Puis c'est une femme qui est très habile à la
17 manoeuvre. L'imputabilité est toute hydro
18 québécoise cependant.

19 Alors, rapidement, Madame Devault, Madame Boucher,
20 monsieur Verret seront sous le même serment, bien
21 sûr.

22 LE PRÉSIDENT :
23 Hum, hum.

24 Me YVES FRÉCHETTE :
25 Et puis monsieur Labelle dont vous avez eu le

1 curriculum vitae qui a été déposé en amont de
2 l'audience. Bon. Bien, en tout cas, commençons par
3 les formalités d'usage et on verra si le Saint-
4 Esprit éclaire l'écran qui nous permettra de... On
5 a les copies papier quand même qui ont été
6 distribués au groupe présent.

7 DISCUSSION HORS DOSSIER

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Procédons avec les éléments de base, procédons avec
10 les éléments de base, si vous me permettez puis...
11 Madame la Greffière s'est desâmée pour essayer de
12 nous démarrer ça, mais que voulez-vous, hein!
13 Alors, peut-être assermenter monsieur Labelle, si
14 vous permettez.

15

16 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce septième (7e)
17 jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

18

19 SOUS LE MÊME SERMENT :

20 ANDRÉE BOUCHER

21 GENEVIÈVE DEVAULT

22 STÉPHANE VERRET

23 et

24 GUY LABELLE, ingénieur, directeur relations

25 d'affaires TIC, Complexe Desjardins, Tour Est, 11e

1 étage, Montréal (Québec);

2

3 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
4 solennelle, déposent et disent :

5

6 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

7 C'est bien. Alors, donc je reviens. Vous avez la
8 présentation qui ne peut pas être présentée à
9 l'écran, mais que vous avez sous format papier,
10 alors... Ce sera la pièce B-0202, c'est la pièce
11 HQT-4, Document 2.2.

12

13 B-0202 : Présentation du Panel 1 (HQT-4,
14 Document 2.2)

15

16 Alors, je vais passer maintenant, si vous me
17 permettez, à l'adoption de la preuve. Cette
18 formalité sera accomplie, les gens pourront aller
19 de l'avant avec la présentation.

20 Q. [30] Alors, Madame Boucher, tout d'abord, si vous
21 me permettez. Alors, la pièce HQT-1, Document 1,
22 ainsi que les réponses aux demandes de
23 renseignements qui concernent le transfert des
24 activités du contrôleur HQT ont été préparées sous
25 votre contrôle et vous les adoptez comme étant

1 votre témoignage?

2 Mme ANDRÉE BOUCHER :

3 R. Oui.

4 Q. **[31]** C'est bien. Madame Devault, même question.

5 Alors, la preuve HQT-1, Document 1, ainsi que les
6 réponses aux demandes de renseignements qui
7 concernent, bien sûr, le transfert des activités du
8 contrôleur HQT, ont été préparés sous votre
9 contrôle et vous les adoptez comme étant votre
10 témoignage?

11 Mme GENEVIÈVE DEVAULT :

12 R. Oui.

13 Q. **[32]** Merci. Monsieur Labelle, même formalité.

14 Alors, la pièce HQT-1, Document 1, ainsi que les
15 réponses aux demandes de renseignements qui
16 concernent le transfert des ressources et activités
17 de la direction informatique de transport vers
18 la... maintenant connue VPTIC. Alors, cette preuve-
19 là a été préparée sous votre contrôle?

20 (11 h 43)

21 M. GUY LABELLE :

22 R. Oui.

23 Q. **[33]** Et vous l'adoptez comme votre témoignage? Oui,
24 tout à fait. Merci. Ces formalités étant
25 accomplies, est-ce qu'on patiente encore pour

1 l'électronique ou on va de l'avant avec l'aspect...

2 On peut y aller papier, comme on peut patienter.

3 C'est à vous de... Je vous laisse le signal de
4 départ, Monsieur le Président.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Enfin, donnez-lui peut-être...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Quelques secondes.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Quelques secondes pour qu'il puisse...

11 Non? Alors on va procéder sans présentation.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Q. **[34]** Allons-y comme Gutenberg! Alors sous la forme
14 imprimée. Nous procéderons donc avec la
15 présentation que tous ont en main. Peut-être nous
16 indiquer, d'habitude on le voit à l'écran quand
17 vous changez de page, mais peut-être nous indiquer
18 pour qu'on soit bien en mesure de vous suivre. Ce
19 sera la pièce B-0202. Je vous remercie. La parole
20 est à vous, Monsieur Verret.

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. Bonjour à nouveau. Alors, on va faire une courte
23 présentation. Je vais commencer la présentation.
24 Mes collègues, monsieur Labelle et madame Boucher,
25 vont poursuivre avec une courte partie et je

1 reviendrai conclure à la fin de la présentation.
2 Donc, je vous invite à prendre la page 2,
3 l'introduction. Juste avant d'entrer dans le vif du
4 sujet, vous allez voir que, hier, j'ai quand même
5 abordé plusieurs des sujets que je vais vous
6 présenter ce matin. Donc, ça va aller relativement
7 vite étant donné le bout de chemin qu'on a fait
8 hier ensemble.

9 Donc, je voulais rappeler que, au niveau du
10 code de conduite du Transporteur, eh bien, c'est un
11 encadrement qui est important pour le Transporteur,
12 pour l'entreprise. Et je le mentionnais hier, c'est
13 quand même un encadrement qui est en vigueur depuis
14 deux mille quatre (2004). Donc, ça fait treize (13)
15 ans que ce code-là est en vigueur dans l'entreprise
16 et qu'il est suivi dans l'entreprise.

17 Deuxièmement, clairement l'audience qui est
18 en cours aujourd'hui, pour nous, le Transporteur,
19 c'est l'opportunité de vous rappeler, se rappeler
20 et rappeler à tous les principes de la séparation
21 fonctionnelle et de réitérer que les règles du code
22 de conduite sont bien appliquées. J'espère avoir
23 l'opportunité justement dans les échanges de vous
24 expliquer de quelle manière on applique le code
25 chez le Transporteur. Et, espérons-le, l'occasion

1 pour la Régie de recevoir l'assurance que notre
2 code est appliqué correctement, notamment suite au
3 transfert des deux unités : du bureau du contrôleur
4 et de la VPTIC.

5 Au niveau de l'application du code de
6 conduite, je vous invite maintenant à prendre la
7 page 4. Donc un bref rappel. Je l'ai mentionné
8 hier. La séparation fonctionnelle à Hydro-Québec,
9 c'est l'affaire de tous. Ce n'est pas uniquement un
10 encadrement qui est chez le Transporteur. Il existe
11 plusieurs encadrements dans l'entreprise qui sont
12 en vigueur. Il y a des encadrements au niveau
13 corporatif chez HQP, chez HQT avec deux codes de
14 conduite et également chez HQD. Donc, tous les
15 employés d'Hydro-Québec sont sensibilisés. Ils
16 doivent connaître l'existence de la séparation
17 fonctionnelle dans l'entreprise à travers
18 l'ensemble de ces outils qui sont déployés dans
19 l'organisation.

20 Élément important également, rappelons
21 l'objet du code de conduite. Il y a deux... Il y a
22 l'article 3 du code qui définit clairement deux
23 objets. Le premier vise à prévenir toute forme de
24 traitement préférentiel par le Transporteur en
25 faveur de ses entités affiliées. Et donc la notion

1 de traitement préférentiel que je vais revenir par
2 la suite pour définir plus en profondeur comment on
3 l'entend et on l'interprète. Et deuxième volet du
4 code, deuxième objet du code, qui est de prévenir
5 que les activités commerciales des entités
6 affiliées du Transporteur soient financées en tout
7 ou en partie par les clients des services de
8 transport.

9 Alors, je pense qu'à travers l'ensemble des
10 DDR, des questions qui ont été posées dans le
11 dossier, on a beaucoup abordé ce sujet-là. Je vais
12 revenir plus particulièrement sur le traitement
13 préférentiel. Ce n'est pas pour laisser de côté
14 l'interfinancement, mais c'est sur ce point-là que
15 je voulais revenir plus particulièrement.

16 Donc à la page 5, les précisions concernant
17 le traitement préférentiel. Il y a essentiellement
18 trois articles dans le code. Les objets du code se
19 traduisent par la suite en différentes règles qu'on
20 retrouve à l'article 4 du code de conduite et, plus
21 précisément, au niveau du traitement préférentiel
22 au-delà de la question de l'application conforme
23 aux Tarifs et conditions, qui est à l'article 4.18.
24 (11 h 49)

25 Lorsqu'on parle d'information, je vise plus

1 particulièrement les articles 4.6 et 4.8 du code de
2 conduite, articles dans lesquels on précise
3 qu'aucune divulgation ou aucun partage de
4 renseignements concernant deux choses : le réseau
5 de transport du Transporteur, ou d'une autre entité
6 non affiliée, donc d'un autre réseau de transport
7 que le réseau du Transporteur, ou des
8 renseignements commerciaux qui sont obtenus auprès
9 de clients actuels ou éventuels, ou élaborés dans
10 le cadre d'une réponse à une demande de
11 renseignements.

12 Donc c'est les deux catégories
13 d'informations visées par le Code aux article 4.6
14 et 4.8 pour lesquelles il ne doit pas y avoir de
15 divulgation et de partage de renseignements.

16 Et la question revient, on parlait beaucoup
17 de, vous avez, ou on a parlé beaucoup de la
18 séparation fonctionnelle, on a parlé du rôle du
19 Producteur, sa participation dans les marchés
20 américains, et caetera. Il faut se rappeler qu'à la
21 base, ce qu'on cherche à prévenir, c'est que ces
22 informations-là, dont je viens de décrire, se
23 rendent entre les mains d'une entité en
24 particulier.

25 Et lorsqu'on revoit ces articles-là, 4.6,

1 4.8, à chaque fois qu'on parle de non-divulgence
2 ou de partage, c'est toujours avec un employé qui
3 participe à des activités de marchés de gros. Alors
4 il y a une raison pour ça, c'est que ce sont ces
5 employés-là qui pourraient faire quelque chose avec
6 cette information-là et prendre position dans les
7 marchés, au détriment de tiers qui utilisent
8 également le réseau de transport.

9 Donc c'est lorsqu'on revoit ces articles-
10 là, clairement ce sont ces activités-là qui sont
11 visées, ce sont ces activités-là qui ne doivent pas
12 recevoir d'informations sur le réseau de transport
13 ou des renseignements commerciaux obtenus d'autres
14 clients; par exemple, dans des demandes de service
15 de transport de tiers qui voudraient utiliser le
16 réseau, il ne faut pas que l'entité qui participe,
17 l'entité affiliée qui participe à des activités
18 marchandes obtienne ces informations-là.

19 Pour l'ensemble des autres, des autres
20 employés de l'organisation, les ensembles des
21 autres entités affiliées dans l'organisation, bien,
22 c'est important qu'ils ne servent pas
23 d'intermédiaires pour transmettre ces informations-
24 là aux employés qui participent à des activités de
25 marchés de gros, et ça, c'est l'article 4.9 du Code

1 un traitement préférentiel à une
2 entité affiliée.

3 Donc si on revient sur la définition, sur la
4 précision que j'ai apportée au niveau du traitement
5 préférentiel, encore une fois, le traitement
6 préférentiel était par rapport à des employés qui
7 participent aux activités de marchés de gros.

8 Ce n'est pas au niveau du groupe de la
9 Direction financière et contrôle qu'ils peuvent
10 faire quelque chose avec l'information qu'ils... à
11 laquelle ils peuvent être exposés. Ce qui est
12 important pour ce groupe-là, c'est qu'ils ne
13 servent pas d'intermédiaires et qu'ils utilisent
14 cette information-là et la transmettent. C'est la
15 raison pour laquelle on s'assure qu'ils demeurent
16 au courant du Code de conduite et qu'ils respectent
17 les règles qui sont prévues au Code de conduite.

18 Donc un rappel sur le transfert du
19 contrôleur... pardon, et la deuxième préoccupation
20 de la Régie était sur ma capacité, donc là c'est
21 moi qui étais visé ici, là, à titre de responsable
22 du Code d'en assurer le respect, notamment quant à
23 la divulgation d'informations. Je pense qu'on a
24 répondu à plusieurs reprises en preuve sur la façon
25 dont je m'assurais que les gens vont continuer à

1 être sujets au Code, et rendre des comptes sur la
2 formation du Code, et être conscients des règles du
3 Code.

4 Donc le transfert du contrôleur HQT, le
5 groupe DFC, qui accueille la Direction
6 planification financière et contrôleur, donc ça,
7 c'est le nom de l'ancienne direction, n'est pas une
8 entité qui mène des activités de marchés de gros,
9 ils n'ont aucune activité associée aux marchés de
10 gros. Et je le répète, le contrôleur HQT ne doit
11 pas servir d'intermédiaire à la divulgation ou au
12 partage d'informations prohibées.

13 Le changement organisationnel, et on pourra
14 certainement plus en parler avec madame Boucher,
15 vise l'uniformisation et l'optimisation des
16 processus. Et comme je le mentionnais, les employés
17 du contrôleur HQT attitrés à des activités visant
18 le Transporteur demeurent assujettis au Code de
19 conduite.

20 (11 h 54)

21 Maintenant, au niveau des transferts
22 d'activités et de ressources de la DIT vers la
23 VPTIC. La préoccupation de la Régie était quelque
24 peu différente de la préoccupation que la Régie a
25 exprimée vis-à-vis le Contrôleur. Elle se

1 questionnait sur les retombées en matière de
2 réglementation du transfert des activités et actifs
3 relevant des fonctions du Transporteur à une entité
4 différente. Vous avez certainement pu constater, on
5 s'est posé un peu la question qu'est-ce que la
6 Régie voulait dire par les retombées en matière de
7 réglementation. Alors on vous a expliqué de nouveau
8 dans la preuve que les actifs demeuraient les
9 actifs du Transporteur, que les autorisations pour
10 les investissements des actifs seraient toujours
11 requis, alors on a tenté, là, de vous fournir des
12 informations qui vous permettaient de voir qu'il
13 n'y avait pas de changement au niveau, là, du
14 regard de la Régie sur ces actifs-là de transport
15 puis l'autorisation des investissements qui y
16 étaient associés.

17 Donc, un petit rappel sur les objectifs et
18 ce qu'on a mis en place suite au transfert de la DT
19 vers la VPTIC. Encore une fois, la VPTIC qui
20 accueille la DT n'est pas une entité qui mène des
21 activités de marché de gros. Encore une fois, il
22 n'y a aucune activité de marché de gros qui est
23 menée par les employés de la DT. La VPTIC ne doit
24 pas, encore une fois, servir d'intermédiaire à la
25 divulgence ou au partage d'informations prohibées.

1 La VPTIC offre des activités de soutien en matière
2 de TI, comme il a été mentionné en preuve à
3 plusieurs reprises. Le regroupement vise, encore
4 une fois, une optimisation des activités
5 d'entreprise.

6 Le prochain point, il y a eu des questions
7 au niveau de la proximité des opérations avec le
8 Transporteur. Je pense qu'il est important de
9 mentionner, puis la présence de monsieur Labelle
10 ici en témoigne, à l'intérieur de la VPTIC, il y a
11 eu la création de la direction relations d'affaires
12 TIC, HQT et HQ Innovations et Équipements Services
13 Partagés. Sa présence au comité de gestion d'HQT
14 assure une proximité avec les opérations de HQT.
15 Monsieur Labelle est au comité de gestion de
16 monsieur Boucher et, donc, demeure au courant des
17 priorités d'affaires de l'entreprise.

18 Il y avait eu une légère confusion au
19 niveau du transfert des activités et des
20 ressources, on avait parlé au départ de transfert
21 d'actifs, et je vous réitère, là, qu'il n'y a eu
22 aucun transfert d'actifs qui est associé à cette
23 fonction-là. Et les employés de la VPTIC, qui sont
24 attitrés à des activités visant le Transporteur
25 demeurent assujettis au Code de conduite. Alors je

1 vais céder la parole à ma collègue, madame Boucher,
2 qui va faire une courte présentation sur le
3 transfert des activités du Contrôleur.

4 Mme ANDRÉE BOUCHER :

5 R. Bonjour à tous. Je vous amènerais à la page 9 de la
6 présentation sur les objectifs du transfert du
7 bureau du contrôleur HQT vers le groupe Direction
8 Financière et Contrôle. Dans un premier temps, le
9 transfert visait à assurer un meilleur encadrement
10 des fonctions qui sont propres au bureau de
11 contrôleur, les fonctions de planification,
12 comptabilité et contrôle. Le transfert visait
13 également à recentrer les activités des bureaux de
14 contrôleurs sur les rôles et responsabilités
15 inhérentes à leurs fonctions. Avec les années,
16 chaque bureau de contrôleurs qui desservait les
17 présidents et qui relevait fonctionnellement de
18 chacun des présidents de division avait des rôles
19 et responsabilités qui leur avaient été confiés
20 avec le temps qui étaient un peu variés, assez
21 variés d'un bureau de contrôleurs à l'autre et on a
22 tenté de recentrer les activités des bureaux de
23 contrôleurs sur les rôles de planification,
24 comptabilité et contrôle.

25 Le transfert vise également à harmoniser et

1 optimiser les processus de travail. On tente d'être
2 plus performant au quotidien. Assurer le
3 développement de la relève au sein de la fonction
4 finance, c'est une fonction soutien spécialisée et
5 c'est important pour la fonction finance de
6 s'assurer d'avoir une relève compétente pour
7 desservir les divisions et les différents groupes
8 dans l'entreprise et ce, tout en s'assurant du
9 respect du Code de conduite.

10 Notre quotidien n'a pas changé vraiment, on
11 est toujours localisé dans les bureaux du
12 Transporteur sur l'étage de la vice-présidence. Mes
13 activités, de même que celles des chefs qui
14 travaillent dans ma direction, sont toujours
15 attitrés aux activités du Transporteur, on ne
16 réalise pas d'activités corporatives.

17 Je passerais maintenant la parole à mon
18 collègue, monsieur Labelle.

19 M. GUY LABELLE :

20 R. Alors on va aller à la diapo numéro 10. Moi, je
21 vais couvrir avec vous la nouvelle organisation
22 VPTIC qui a été mise en place à la fin de deux
23 mille quinze (2015) et ce qui a amené à regrouper,
24 là, les activités TIC.

25 (11 h 59)

1 Donc, les principaux avantages du transfert
2 des activités, il y a premièrement la consolidation
3 des systèmes et des infrastructures informatiques
4 qui nous amène à pouvoir faire une meilleure
5 gestion de l'ensemble des actifs TIC de
6 l'entreprise. À titre d'exemple, la migration de
7 multiples serveurs partout dans l'organisation vers
8 un centre de traitement de données très bien
9 sécurisé aussi. Donc, avec les nouvelles menaces
10 qu'il y a ces années-ci, c'est important de
11 rassembler et de bastionner nos serveurs et de
12 sécuriser ça avec des pratiques qui sont les
13 meilleures pratiques du marché.

14 Ensuite, la bonification de la qualité des
15 services d'exploitation TI en soutien aux
16 applications. Donc, on a des experts qui sont à ce
17 moment-là disponibles pour supporter les gens quand
18 il arrive des problématiques sur les systèmes.
19 L'uniformisation, la modernisation des méthodes de
20 travail. À titre d'exemple, des outils de
21 surveillance des systèmes. Encore là, il y a
22 beaucoup d'évolution qui s'est faite dans les
23 dernières années. On peut maintenant avoir des
24 outils qui nous permettent de voir rapidement et à
25 distance quand il y a des problématiques sur nos

1 systèmes. Donc, c'est des outils qui sont partagés
2 dans l'entreprise. Et c'est des outils assez
3 coûteux, donc qu'il faut partager à travers les
4 différents utilisateurs de nos systèmes. Une
5 meilleure gestion des expertises techniques
6 spécialisées. Donc, on comprend qu'il y a quand
7 même plusieurs expertises dans notre domaine qui
8 sont plus rares, puis c'est important d'avoir accès
9 à un bassin, à une masse critique par type
10 d'expertises.

11 Aussi, la centralisation des activités, ça
12 permet l'établissement d'une vision cible au niveau
13 de la technologie qui est alignée sur les
14 meilleures pratiques du marché. Donc, c'est certain
15 que, nous, on est quand même où les domaines des
16 utilités et des TI se croisent. Il y a des
17 pratiques du marché des TI, ça a fait l'objet de
18 beaucoup de discussions dans les derniers jours,
19 mais il y a aussi des pratiques du marché de
20 l'informatique. On n'a pas le choix d'aller dans la
21 direction de ces pratiques-là non plus, parce que
22 les équipements qu'il y avait il y a vingt (20) ans
23 ne sont plus disponibles aujourd'hui non plus.
24 Donc, on doit aller dans la direction des pratiques
25 du marché des TI.

1 Le renforcement de la gouvernance intégrée
2 des TIC. Donc, si on prend, à titre d'exemple, les
3 mécanismes de contrôle des accès qui se
4 développent, on n'a pas le choix. Et il faut
5 vraiment s'assurer maintenant que les contrôles
6 sont exercés de façon différente d'il y a vingt
7 (20) ans où est-ce que c'était sur les systèmes,
8 l'accès à des systèmes physiquement. Maintenant,
9 tout se passe virtuellement. Il faut s'assurer que
10 nos systèmes de contrôle des accès donc permettent
11 de gérer de la même façon que c'était il y a vingt
12 (20) ans mais, là, avec les mécanismes
13 d'aujourd'hui.

14 Ensuite, il y a de meilleurs choix
15 technologiques, une gestion active du risque. Puis,
16 là, à titre d'exemple, on dit... T'sais, on y va du
17 côté de la protection des périmètres de
18 cybersécurité. Donc, vous savez, en sécurité, il y
19 a la sécurité physique, la sécurité industrielle. À
20 Hydro-Québec, on protège les périmètres physiques.
21 Mais ça devient tout aussi important de protéger
22 les périmètres de cybersécurité. Parce que les
23 tentatives d'intrusion maintenant, si je peux dire,
24 sont autant virtuelles que physiques. Donc, ça
25 devient à ce moment-là important. Les experts dans

1 ce domaine-là sont quand même aussi assez rares. Et
2 c'est important de regrouper nos systèmes et nos
3 pratiques, cette pratique-là, et d'en faire
4 profiter l'ensemble des divisions de
5 l'organisation.

6 Ensuite, le principal défi, ça a été de
7 faire ça, bien sûr. Puis c'est un petit peu aussi
8 l'objet, je pense, de ce qu'on va discuter dans le
9 cadre de cette audience. C'est le maintien de
10 l'accent de nos activités, TIC, sur les activités
11 spécifiques au domaine d'affaires. Comme dans ce
12 cas-ci domaine du Transporteur. Et puis, bien, pour
13 relever ce défi-là, on a créé le rôle que, moi,
14 j'exerce maintenant, qui est le rôle de relation
15 d'affaires TIC avec une équipe qui est dédiée aux
16 activités du Transporteur.

17 Si je vous amène maintenant à la diapo 11.
18 Donc, l'alignement sur les meilleures pratiques du
19 marché des TI. Ce n'est pas exhaustif. Mais c'est
20 juste pour donner un petit peu un point de vue
21 qu'on n'a pas le choix d'aller de l'avant où la
22 technologie nous amène. Si on veut s'approvisionner
23 dans les nouveaux systèmes, il faut aller avec des
24 systèmes qui correspondent à des normes puis avec
25 des pratiques et des gens qui sont capables

1 d'utiliser, de maintenir ces systèmes-là. Donc, les
2 meilleures pratiques du marché se ressemblent, bien
3 sûr, d'une grande entreprise à une autre grande
4 entreprise.

5 Donc, je vais en nommer quelques-unes.
6 Comme centraliser, consolider, uniformiser les
7 technologies. Donc, il y a des gains, que ce soit
8 des gains de masse critique, que ce soit des gains
9 de pouvoir supporter vingt-quatre (24) heures, sept
10 jours des systèmes. Il y a des gains à centraliser
11 toutes les infrastructures informatiques,
12 contrairement à avoir des serveurs qui sont
13 déployés un petit peu partout dans les
14 installations puis qui deviennent plus difficiles
15 d'accès à ce moment-là pour offrir une bonne
16 qualité de service.

17 (12 h 4)

18 Rationaliser les applications, uniformiser les
19 systèmes informatiques. Donc, quand on ne fait pas
20 notre inventaire des applications, on peut se
21 rendre compte qu'on peut avoir trois, quatre
22 applications qui jouent le même rôle dans une
23 grande entreprise comme Hydro-Québec; c'est
24 important d'avoir un bon inventaire, de
25 rationaliser, et ensuite de pouvoir plus y aller

1 dans le mode virtuel au niveau des contrôles
2 d'accès pour l'utilisation de ces applications-là.

3 Centraliser, optimiser la gestion des
4 licences de logiciels, encore là, on peut se
5 ramasser à acheter du Windows, ou plein de licences
6 de logiciels à gauche, à droite, il y a une gestion
7 à faire et le fait de centraliser nous permet aussi
8 des meilleurs, un meilleur pouvoir de négociation
9 avec les fournisseurs du marché.

10 Établir la gestion des actifs TIC en
11 intégrant la gestion des risques, donc c'est un
12 petit peu ce que vous connaissez à la Régie qui est
13 amené par TransÉnergie à chaque demande
14 d'investissement avec donc les principes de gestion
15 des programmes puis les niveaux de risques qui sont
16 en relation avec les niveaux d'investissements.
17 Toute cette pratique-là est en développement
18 fortement en informatique aussi et le fait de
19 regrouper ça, bien, ça nous permet d'avoir une vue
20 d'ensemble pour établir les mêmes mécanismes que ce
21 qui se fait déjà chez TransÉnergie.

22 Améliorer les capacités d'acquisition en
23 TIC de gestion centralisée des fournisseurs, bien,
24 c'est un parallèle avec ce qu'on a dit pour les
25 licences de logiciels tantôt.

1 Investir dans les ressources afin de
2 permettre des développements informatiques plus
3 véloces, donc encore là, notre pratique se
4 développe au niveau des mécanismes, des façons de
5 développer des applications logicielles et ce n'est
6 pas tant l'expertise du domaine d'affaires comme ce
7 qui a été discuté dans les derniers jours entre les
8 domaines du Producteur, les domaines du
9 Transporteur, c'est, notre domaine à nous, c'est de
10 développer des logiciels avec des langages, il faut
11 s'assurer que les gens connaissent ces langages-là
12 pour pouvoir développer selon les spécifications
13 qui sont données. Et ça, encore là, c'est des
14 ressources quand même rares et c'est des ressources
15 où la masse critique est importante pour pouvoir
16 développer plusieurs applications en parallèle.

17 Puis uniformiser les services liés aux
18 postes de travail informatique, bien ça, c'est plus
19 compréhensible, je pense, c'est moins complexe
20 comme, c'est, autrement dit, d'avoir les mêmes
21 mécanismes pour supporter les vingt mille (20 000)
22 employés d'Hydro-Québec avec leurs ordinateurs,
23 donc ça fait partie des bonnes pratiques du marché
24 qu'on tente d'appliquer le plus possible, là, et on
25 s'en va dans cette direction-là.

1 Au niveau du rôle, je m'en vais à la diapo
2 numéro 12, au niveau du nouveau rôle des Directions
3 relations d'affaires TIC, donc les principales
4 responsabilités des Directions relations d'affaires
5 TIC, c'est d'être le point de contact ultime entre
6 la VPTIC et le domaine d'affaires, donc, dans mon
7 cas, le Transporteur; assurer la planification et
8 la gouvernance des TIC pour le Transporteur puis
9 également, en lien avec mon collègue Stéphane
10 Verret, d'assurer l'application du Code de conduite
11 du Transporteur auprès de l'ensemble des employés
12 de la VPTIC qui sont assujettis, là, au Code.

13 Ensuite, réaliser les analyses de
14 rentabilité, les études d'opportunités, donc les
15 « business case », en bon français; justifier et
16 faire approuver les projets de développement, les
17 projets de transformation des TIC, donc c'est nous,
18 dans notre rôle, qui allons présenter les solutions
19 qui répondent aux spécifications fournies par le
20 Transporteur ou par le Producteur, donc on élabore
21 les solutions et on va présenter, dans nos comités
22 d'investissements, ces projets-là pour les faire
23 approuver.

24 C'est toujours fait en collaboration avec
25 le représentant du client, qui lui peut bien

1 expliquer au comité d'investissements la façon que
2 ces applications-là sont utilisées, parce que, dans
3 la majorité des cas, les informaticiens, là, on ne
4 peut aller très loin non plus à expliquer le besoin
5 d'affaires, nous, on explique la solution, mais à
6 quoi ça sert, c'est quoi les bénéfices, d'habitude,
7 on vient assez vite limités donc on se fait
8 toujours accompagner, dans nos comités
9 d'investissements, par les représentants du domaine
10 d'affaires.

11 Ensuite, établir et revoir la facturation.
12 Donc on le fait sur une base récurrente mais c'est,
13 dans ce cas-là, ici, c'est un mécanisme qui roule
14 avec les Bureaux du contrôleur, donc le Bureau du
15 contrôleur du côté de la VPTIC, le Bureau du
16 contrôleur du côté de TransÉnergie, qui est
17 représenté par madame Boucher. Nous, ce qu'on
18 s'assure, c'est que c'est les bons produits qui
19 sont là-dedans puis les bons inducteurs de coûts.

20 Ensuite, on sonde sur une base régulière,
21 c'est sûr, la satisfaction de nos clients puis on
22 présente les résultats sur une base récurrente, là,
23 dans les revues le tableau de bord au domaine
24 d'affaires. Donc ça, c'est le rôle qui a été créé,
25 donc un rôle qui se dédie à faire vraiment le lien

1 entre la VPTIC et le Transporteur.

2 Je vais ensuite à la diapo 13, donc juste
3 apporter quelques précisions puis je vais terminer
4 là-dessus, sur le transfert des ressources de l'ex-
5 DIT vers la VPTIC.

6 (12 h 09)

7 Le premier point, c'est le concept d'être
8 utilisateurs des applications logicielles. À la
9 VPTIC, on n'est pas les utilisateurs des
10 applications logicielles, c'est bien important, ça,
11 parce que vu qu'on va sûrement revenir sur ce
12 point-là pour tenter d'expliquer la séparation des
13 rôles, les utilisateurs demeurent dans les unités
14 où elles étaient avant, il n'y a rien qui a changé
15 pour ça, donc les utilisateurs des logiciels et des
16 applications des systèmes du côté du Transporteur,
17 du côté du CMÉ, demeurent là. C'est eux qui fixent
18 les spécifications pour développer les logiciels,
19 c'est eux qui testent l'ensemble des applications
20 qui sont livrées pour s'assurer que ça fait bien le
21 travail et il n'y a rien qui a changé par rapport à
22 ça. Nous, notre travail, donc, c'est, on le dit
23 bien, là, c'est des activités informatiques en
24 soutien. Donc, en soutien, oui, au développement
25 des applications, parce qu'il y a des applications

1 qui poursuivent leur développement, et aussi en
2 support quand il arrive des enjeux sur les
3 systèmes, donc on supporte les ordinateurs, les
4 systèmes d'exploitation, on s'assure que tout est
5 toujours à on, si je peux dire, et que
6 l'application, elle repart. Donc, on n'est pas
7 l'utilisateur, si je prends une analogie, on n'est
8 pas l'utilisateur de Excel, mais on fournit
9 l'ordinateur, on fournit Windows, on fournit le
10 Excel, qu'on peut avoir développé, mais on ne
11 connaît pas le chiffrier puis on ne va pas jouer
12 dans les données de la fonction. Donc en gros,
13 c'est le deuxième point, là, c'est la façon
14 d'expliquer comment on fait notre travail.

15 Et le troisième point que je ferais, c'est
16 que malgré tout ça, on veut s'assurer qu'il n'y a
17 pas d'ambiguïté puis que des gens qui pourraient
18 être mis en contact avec des données d'un des
19 domaines d'affaires, donc, que ces gens-là soient
20 au courant du code de conduite du Transporteur.
21 Alors on a établi avec mon collègue Stéphane
22 Verret, donc, les gens qui sont assujettis à
23 l'autoformation annuelle et on rencontre, on fait
24 notre reddition de compte sur une base annuelle
25 comme il est requis comme pour les autres

1 ressources, on a le bilan annuel à faire sur la
2 formation des employés qui sont assujettis au code
3 de conduite. Donc, ça termine pour ma part.

4 M. STÉPHANE VERRET :

5 R. Donc, en conclusion, à la suite de ces transferts-
6 là, les deux transferts du bureau du Contrôleur
7 puis de la direction DIT, je veux simplement
8 rappeler que les employés qui sont attitrés à des
9 activités visant le transport demeurent assujettis
10 au code de conduite, puis on s'assure que ces
11 règles-là demeurent suivies par les employés malgré
12 le fait qu'ils ne sont plus des employés à
13 strictement parler du Transporteur.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Alors voilà, ça compléterait, nous en sommes à midi
16 presque quinze, je vous proposerais peut-être la
17 pause lunch jusqu'à treize heures quinze (13 h 15),
18 si c'était possible, et bon, en réfléchissant sur
19 les aménagements de l'après-midi, là, considérant
20 les contraintes de monsieur Deslauriers, moi, ce
21 que je vous suggère, c'est qu'à deux heures trente
22 (2 h 30), là, le Panel présent cesse son
23 témoignage, que monsieur Deslauriers s'installe et
24 puis qu'on termine la journée comme ça, je vous le
25 propose, là, vous pourrez nous revenir à la pause,

1 mais c'est peut-être la voie la plus simple, là,
2 que je vois, parce qu'intercaler à l'intérieur du
3 contre-interrogatoire d'un collègue ou tout ça, ça,
4 je trouve... honnêtement, je le sens moins un petit
5 peu, là, puis... parce que ça, ce serait peut-être
6 une façon élégante, là, de faire la chose, puis ça
7 libérerait les témoins en même temps, puis... Pas
8 pour leur témoignage, mais pour la fin de la
9 journée, on s'entend.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Je vous reviens là-dessus, alors...

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est bien.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors, je vous invite aussi, au retour, qui serait
16 disponible pour le mardi onze (11) avril, s'il vous
17 plaît.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Comme... Encore une fois, message à mes collègues,
20 moi, j'y serais.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître Grenier?

23 Me PIERRE D. GRENIER :

24 Juste pour m'assurer que je comprends bien le
25 déroulement de l'après-midi. Est-ce que je

1 comprends qu'on a les contre-interrogatoires à une
2 heure quinze (1 h 15) jusqu'à deux heures (2 h) et
3 après... Oui. Je vais m'approcher du micro. La
4 prochaine suggestion de la Régie, c'est d'avoir des
5 micros plus longs.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui. Vous pourriez aussi passer... je pourrais vous
8 passer une liste de commande que vous pourriez
9 donner, vous avez peut-être plus de poids que moi.

10 Me PIERRE D. GRENIER :

11 Ah ça, c'est une des suggestions que je pourrai
12 proposer à HQT. Donc juste pour m'assurer, parce
13 que je suis... j'ai d'autres choses que j'avais
14 prévues cet après-midi et que je vais déplacer le
15 cas échéant pour, évidemment, être disponible pour
16 la Régie, mais de une heure quinze (1 h 15) à
17 quatorze heures (14 h), c'est les contre-
18 interrogatoires et à partir de quatorze heures
19 (14 h), il va y avoir la preuve de maître Newman
20 avec sa cliente jusqu'à la fin de la session? Donc
21 on ne retournera pas sur le Panel numéro 1 d'HQT?

22 LE PRÉSIDENT :

23 Nous allons terminer quand même relativement tôt
24 aujourd'hui.

25

1 Me PIERRE D. GRENIER :

2 O.K. Donc...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Bien, quand je dis relativement tôt, on va terminer
5 à l'heure qu'on devrait terminer, c'est-à-dire vers
6 quinze heures (15 h).

7 Me PIERRE D. GRENIER :

8 Très bien. Alors je vais vous annoncer que moi, je
9 vais quitter à quatorze heures (14 h), dans ce cas,
10 et puis mardi prochain, moi, je suis à Québec toute
11 la journée, donc je ne pourrai pas être présent.
12 (12 h 14)

13 LE PRÉSIDENT :

14 Donc, ça serait par écrit, à ce moment-là, pour
15 vous?

16 Me PIERRE D. GRENIER :

17 Si jamais c'est mardi l'audience, je pourrai vous
18 soumettre des notes par écrit.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Et là je vais demander, puis c'est une bonne idée
21 de ma collègue, pour les autres participants, qui a
22 des questions pour... qui va avoir des questions en
23 contre-interrogatoire pour le panel?

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Me permettez-vous de permettre aux gens de se

1 diriger vers le dîner?

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui. Oui, vous pouvez aller dîner.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Vous pouvez vous diriger vers le dîner le temps
6 que... Et je vous rejoins.

7 LE PRÉSIDENT :

8 En fait, ce qu'il veut vous dire c'est que vous lui
9 préparez son plat puis il va juste s'asseoir, c'est
10 ça. C'est ça la commande.

11 Me PIERRE D. GRENIER :

12 J'aurais, évidemment, quelques questions pour le
13 panel, oui.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui. Donc, on comprend que RTA en a. RTA en a. Oui?
16 Maître Dubé? Mais vous n'avez pas pour SÉ, Maître
17 Grenier, vous n'avez rien pour SÉ. Vous avez des
18 questions, un contre-interrogatoire pour le panel
19 là mais pas pour SÉ? Vous, vous avez?

20 Me NICOLAS DUBÉ :

21 Donc, Nicolas Dubé pour NEMC Brookfield. Donc, je
22 vais avoir des questions en contre-interrogatoire
23 pour le panel, environ trente (30) minutes. Je n'ai
24 pas de questions en contre-interrogatoire pour SÉ-
25 AQLPA.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Parfait. Merci. C'est clair. Maître Cadrin, pour
3 l'actuel panel qui s'en va dîner?

4 Me STEVE CADRIN :

5 Oui, bonjour. Alors, Steve Cadrin, trente (30)
6 minutes pour le panel actuel, pas de questions pour
7 SÉ-AQLPA. Et je suis disponible mardi.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci. Bonjour, Maître Turmel.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Monsieur le Président, pour la FCEI, quinze (15)
12 minutes pour le panel d'HQT, pas de questions pour
13 SÉ-AQLPA et disponible mardi.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. Maître Neuman, vous avez des questions en
16 contre-interrogatoire pour le panel?

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Oui, quinze (15) minutes ou moins pour le panel
19 d'Hydro-Québec et nous ne sommes pas disponibles
20 mardi.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Parfait. Combien de temps votre présentation,
23 c'était... j'avais vingt (20) minutes pour la
24 présentation de monsieur Deslauriers, c'est environ
25 ça?

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui, à peu près vingt (20) minutes, oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait. Merci. Alors, nous allons aller dîner.

5 Maître Fréchette, avez-vous des questions.

6 Me LISE DUQUETTE :

7 Maître Fréchette, pour SÉ avez-vous des questions?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Non. Je me réserve tout le temps, là, mais, en

10 principe, si j'en ai, ce sera très court.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Nous allons dîner. Bon appétit à tous.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 (13 h 22)

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Bonjour. Bon retour. Je n'ai pas eu le temps de

18 vous laisser, vous saluer. Ah, bien, je vais

19 peut-être laisser la parole à mon collègue. Mais

20 rapidement, le temps que mon collègue vous

21 entretienne, monsieur Verret a eu une petite

22 urgence technique rapide qui...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Si vous me permettez, Maître Dubé. Maître

25 Fréchette, le dernier engagement qui a été pris, je

1 pense, c'est pour la Régie.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Oui.

4 LE PRÉSIDENT :

5 On n'a pas parlé de délai pour le dépôt de
6 l'engagement.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Non, on n'en a pas parlé. Me permettez-vous de vous
9 revenir lundi?

10 LE PRÉSIDENT :

11 De me revenir. Oui.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Parce que, bon, monsieur Brassard a quitté. Vous
14 avez vu, j'avais fait un échange avec monsieur
15 Brassard, parce que, bon, on avait certaines étapes
16 à franchir pour pouvoir vous satisfaire avec cet
17 engagement-là. Monsieur Brassard a quitté pour
18 l'après-midi. Alors, je suis convaincu qu'il n'est
19 pas inactif. C'est un homme extrêmement véloce.
20 Alors, je suis convaincu que j'aurai de ses
21 nouvelles. Je m'attends à vous donner des nouvelles
22 lundi sur le sujet.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Parfait.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Peut-être avec le sésame en main.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Il vaut mieux être véloce que féroce. Merci. Maître
5 Dubé.

6 Moi, je ne suis pas véloce parce que je suis ce que
7 je suis. Mais je peux être féroce. Oui.

8 Me NICOLAS DUBÉ :

9 Bonjour. Pour ce qui est de mardi prochain, je vais
10 pouvoir me rendre disponible pour plaider
11 oralement. Par contre, je vais devoir absolument
12 quitter au plus tard à midi trente (12 h 30) pour
13 des raisons de famille.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Tout à fait. Écoutez...

16 Me NICOLAS DUBÉ :

17 Et simplement pour peut-être rassurer mon confrère
18 maître Fréchette, comme Paule l'a annoncé un peu
19 dans son contre-interrogatoire, il n'y aura pas de
20 surprise dans nos plaidoiries. Ce qu'on va
21 prétendre, on va plaider l'impact des changements
22 qui sont annoncés en Phase 2 sur le principe de la
23 séparation fonctionnelle, le code de conduite, la
24 notion d'interfinancement et sur les tarifs
25 d'électricité de transport. Voilà! Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci. Ça a l'avantage d'être clair. Merci.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Est-ce qu'il y avait autre chose?

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui. En fait, il y avait autre chose pour tout le
7 monde. Bonjour, Monsieur Verret. Avant de vous
8 recéder la parole, je vais vous présenter mon plan
9 de match qui va évoluer après chaque présentation,
10 j'en suis environ certain. Pour aujourd'hui, on va
11 commencer avec... donc on va continuer avec l'AHQ-
12 ARQ. Après ça, on va aller avec la FCEI. Par la
13 suite, on va aller avec NEMC. Et par la suite, on
14 va aller avec SÉ-AQLPA dans le contre-
15 interrogatoire. Ça m'amène environ autour de deux
16 heures cinquante (2 h 50). À deux heures cinquante
17 (2 h 50), vous allez être non pas libéré, mais
18 déplacé. Et, là, je vais entendre la preuve de SÉ-
19 AQLPA.

20 Ce qui fait... tant qu'à faire, je vais
21 vous donner des bonnes nouvelles, que lundi matin,
22 nous pourrons reprendre avec le panel, celui-là,
23 pas le panel de SÉ-AQLPA, et avec maître Grenier
24 pour RTA pour son contre-interrogatoire lundi, et
25 les questions de la Régie. Après, on verra avec

1 vous s'il y a un réinterrogatoire.

2 Tout de suite après, nous entendrons la
3 preuve de AHQ-ARQ, et les contre-interrogatoires
4 liés à cette preuve. Donc, on est toujours dans le
5 lundi matin. Nous irions dîner. Et, par la suite,
6 nous vous entendrions en plaidoirie, si c'est
7 possible, pour essayer de prendre le plus... de
8 maximiser le temps. Et, à ce moment-là, Maître
9 Grenier, j'ai compris que vous étiez parmi nous
10 lundi.

11 Me PIERRE D. GRENIER :

12 Oui.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, ça serait possible pour vous, tout de suite
15 après maître Fréchette, de faire votre plaidoirie.
16 Et, là, je verrai avec le temps qu'il restera si on
17 est capable d'en placer d'autres. Ce qui fait qu'on
18 aurait une petite journée de mardi, c'est-à-dire
19 une demi-journée qui pourrait rentrer, Maître Dubé,
20 dans vos temps de famille. Alors, si tout va bien,
21 ce serait ça. Puis après ça, la réplique, on pourra
22 en discuter, je vous annonce déjà mes couleurs, fin
23 d'après-midi mardi ou par écrit jeudi.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 La réplique, vous me permettez qu'on s'en reparle

1 un peu plus tard. Je vous ai fait état des
2 contraintes.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Vous me revenez.

5 (13 h 27)

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Je remercie mon collègue de m'avoir donné le menu
8 gargantuesque qu'on nous propose. Mais même si on
9 connaît les sujets, on ne connaît pas la finalité.
10 On va plaider sur tout, tout le monde va plaider
11 sur tout. Mais je le remercie quand même de
12 l'effort de nous avoir identifié les rubriques
13 qu'il couvrira. Et pour la réplique, je vous... je
14 me permettrai de vous réentrettenir selon les
15 plaidoiries des collègues.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Oui. Et si vos collègues plaident un peu sur tout
18 et que vous voulez répondre un peu sur tout, soyez
19 assuré que nous allons décider sur tout.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Écoutez, avec la sagesse de la lettre du seize (16)
22 janvier, je n'ai pas de doute avec ça, je me sens
23 tout à fait à l'aise.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci, Maître Fréchette. Alors j'espère que le

1 dîner a été bon, on va reprendre, si vous le voulez
2 bien, avec le contre-interrogatoire de maître
3 Cadrin. C'est à vous.

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

5 Alors je vais commencer avec toutes ces belles
6 paroles, alors Steve Cadrin, pour l'AHQ-ARQ. Nous
7 avons pris en note, Monsieur le Président,
8 l'horaire gargantuesque, pour utiliser l'expression
9 de mon confrère qui s'avance devant nous, alors
10 nous allons nous adapter en cours de route, bien
11 sûr. Alors soyez-en certain. Bonjour aux membres du
12 panel.

13 Q. [35] Alors je vais prendre la présentation, en
14 fait, je vais commencer un peu à l'envers, là,
15 j'avais une série de questions, je dirais, en ligne
16 mais vous avez soulevé des questions dans le cadre
17 de la présentation, et je vais vous amener à la
18 page 11 de votre présentation. Alors vous aurez
19 compris qu'on est du côté des TI.

20 Vous avez mentionné, dans le, pas le
21 préambule mais le titre, le deuxième titre, où on
22 appelle :

23 Les orientations de la VPTIC...
24 je ne sais pas si je dois dire VP-TIC ou V-P-T-I-C,
25 mais vous me corrigerez en cours de route dans les

1 façons de le dire,
2 ... sont alignées sur les meilleures
3 pratiques du marché, et en particulier
4 sur les pistes d'optimisation du
5 domaine informatique recommandées par
6 Gartner.

7 Ce n'est pas une question de piège mais je pense
8 que Gartner n'est pas une citation qui apparaît
9 dans votre preuve, sauf erreur, est-ce que c'est
10 exact?

11 M. GUY LABELLE :

12 R. C'est exact.

13 Q. **[36]** D'accord, mais des fois que je l'aurais
14 manqué, c'est surtout ça. Et là, je vois que, en
15 bas de page, vous avez mis :

16 Top 10 IT Cost Optimization Ideas,
17 Gartner, 12 avril 2016

18 j'en comprends que c'est une référence, qu'on a
19 tenté de trouver bravement tout à l'heure, là, mais
20 on n'a pas réussi à le faire, malgré les internets
21 qui, des fois, nous lâchent, nous suivent ici à la
22 Régie, mais on n'a pas réussi à retracer cette,
23 est-ce que c'est la bonne référence, est-ce qu'il y
24 a moyen d'avoir une référence plus précise, ou est-
25 ce que vous avez le document, tiens?

1 R. C'est disponible en ligne.

2 Q. **[37]** Avec ça?

3 R. Oui, en faisant cette recherche-là, ça... c'est le
4 premier ou deuxième que Google devrait nous sortir,
5 là.

6 Q. **[38]** D'accord.

7 R. C'est donc public. Mais il y a eu d'autres sources
8 aussi dont l'entreprise, c'est sûr, on se balise
9 continuellement sur le marché, hein, donc c'est une
10 des sources que j'ai utilisées pour la
11 présentation.

12 Q. **[39]** Hum-hum.

13 R. Mais c'est des éléments d'optimisation dans le
14 marché des TI qui se recourent à l'intérieur de
15 plusieurs, quand même, firmes, les firmes qui font
16 de la planification stratégique puis des
17 orientations stratégiques. Donc ce n'est pas
18 nécessairement « rocket science », si je peux dire,
19 mais c'est les pratiques reconnues, là. Parce qu'on
20 pouvait les regrouper dans ce rapport-là qui est
21 disponible publiquement, donc on a fait, on a nommé
22 la référence.

23 Q. **[40]** C'est bien, c'est comme nous, les avocats, on
24 appelle ça de la doctrine alors vous n'appellez
25 peut-être pas ça comme ça, mais nous, on appelle ça

1 comme ça. Alors donc la question que je me posais
2 par contre...
3 Me LISE DUQUETTE :
4 Maître Cadrin?
5 Me STEVE CADRIN :
6 Oui?
7 Me LISE DUQUETTE :
8 Juste pour aider tout le monde, là, alors je vous
9 donne l'adresse internet.
10 Me STEVE CADRIN :
11 Ah! mon dieu!
12 Me LISE DUQUETTE :
13 Qui est <https://www.gartner.com/webinar/3461717>.
14 Me STEVE CADRIN :
15 O.K., c'était le Webinar qu'on avait... c'était
16 Webinar, c'est pour ça que, ça, on l'avait trouvé,
17 ce n'est pas un document, c'est le Webinar en
18 question, là, ça va pour l'adresse, si c'était
19 Webinar.
20 R. Oui, bien, on peut le retrouver parce que ça a été
21 repris à plusieurs reprises depuis que le rapport
22 est sorti.
23 Q. **[41]** O.K.
24 R. Donc on peut le retrouver sur plusieurs sites
25 internet ou pages de Gartner ou même d'autres

1 organisations.

2 Q. [42] O.K. Sachant qu'on est au bon endroit avec le
3 Webinar, on pourra peut-être s'organiser à partir
4 de là si ça nous amène d'autres idées. Justement,
5 parce qu'on parle de Gartner, et que je n'y ai pas
6 nécessairement eu accès beaucoup avant votre
7 témoignage, peut-être nous expliquer, est-ce que
8 Gartner fait une distinction ou se préoccupe de
9 notre problématique qu'on a discuté abondamment
10 ici, soit la séparation fonctionnelle qui doit
11 exister entre les entreprises ici d'Hydro-Québec,
12 est-ce qu'il y a une note qui est faite à ce
13 niveau-là, parce que je comprends que c'est la
14 doctrine, pour utiliser mon expression que
15 j'utilisais tout à l'heure, là, c'est comme ça que
16 ça fonctionne en général, mais là, il y a des
17 particularités chez nous, on le voit, alors est-ce
18 que la séparation fonctionnelle que doit créer ou
19 maintenir Hydro-Québec dans ses trois entités,
20 c'est quelque chose qui apparaît dans Gartner?
21 (13 h 32)

22 R. Alors, non, c'est un enjeu, dans le marché des
23 utilités en général, c'est sûr qu'on veut s'aligner
24 toujours sur les meilleures pratiques, que ce soit
25 en télécommunications ou en informatique, et on

1 doit toujours adapter ces meilleures pratiques-là
2 en fonction du contexte spécifique qu'on peut
3 retrouver dans les utilités publiques. Donc dans ce
4 cas-ci, on tente de tendre vers les meilleures
5 pratiques dans le domaine, tout en restant dans le
6 domaine du faisable par rapport au respect des
7 exigences, qui sont souvent le cas, là, des
8 utilités qu'elles soient réglementaires ou autres.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Q. **[43]** Gartner c'est dans un contexte d'utilité
11 publique d'énergie, ces choses-là ou...?

12 R. Gartner c'est général dans le domaine des
13 technologies beaucoup.

14 Q. **[44]** Oui, technologie, bien sûr.

15 R. C'est ça. Donc c'est... un serveur, qu'il soit
16 utilisé par Hydro-Québec ou par la Banque Royale,
17 demeure un serveur. Puis les meilleures pratiques
18 pour optimiser l'informatique c'est sur un même
19 type d'équipement donc ça ne change pas beaucoup.
20 Ce qu'on doit ensuite s'assurer, nous, c'est quand
21 on l'applique, quand on applique ces pratiques-là à
22 l'intérieur d'une entreprise comme Hydro-Québec,
23 bien il faut s'assurer qu'on respecte toutes les
24 exigences qu'il y a dans une entreprise comme
25 Hydro.

1 Q. **[45]** Oui, parce que je vois certains mots du type
2 « centraliser », là, et « consolider »,
3 « uniformiser », là, qui à la base sont un peu
4 différents du mot « séparation », là. Donc c'est
5 pour ça que je vous posais la question : est-ce que
6 vous avez d'autres autorités? Gartner général,
7 doctrine générale, quand on veut bien faire on fait
8 comme ça, je comprends la recette.

9 R. Exact.

10 Q. **[46]** En matière d'utilité publique est-ce que vous
11 avez des autorités spécifiques? Les autorités
12 spécifiques ont dû composer avec ces questions de
13 séparation fonctionnelle-là sur lesquelles vous
14 vous appuyez pour nous suggérer toutes ces belles
15 pistes.

16 R. Pas que je connaisse.

17 Q. **[47]** Et question peut-être, comme vous en avez pris
18 connaissance, de Gartner, est-ce que vous avez
19 regardé, là, est-ce qu'il y a des méthodes pour
20 évaluer les gains créés par l'utilisation de ces
21 différentes suggestions-là, les différents points
22 qui sont mentionnés toujours à la page 11 de votre
23 présentation?

24 R. Pouvez-vous répéter un peu plus le sens de la
25 question?

1 Q. **[48]** Est-ce que dans Gartner vous avez des méthodes
2 d'évaluation ou en fait des suggestions sur comment
3 évaluer les gains qui seront réalisés en appliquant
4 les différents... les différentes suggestions
5 Gartner, appelons-les comme ça pour les fins de la
6 discussion?

7 R. Oui. C'est dans le domaine des TI. C'est d'ailleurs
8 ce qui justifie ces aliments-là, c'est dans le but
9 d'aller chercher, c'est certain, des gains, de
10 l'efficience, de l'optimisation. Il faut dire que
11 dans le domaine des TI c'est peut-être un peu
12 différent dans d'autres domaines qui sont plus
13 statiques, si je peux dire, ça bouge beaucoup dans
14 le domaine des technologies. Et c'est certain que
15 c'est souvent la façon d'offrir plus de performance
16 à coût constant.

17 Donc si on s'en vient à ce qui se passe
18 depuis la création des premiers microprocesseurs et
19 tout ça, la loi de Moore a toujours été qu'au dix-
20 huit (18) mois, à coût constant on double les
21 performances. Mais rarement les... les gains ont
22 amené des réductions de la facture en technologie.
23 Au contraire, depuis les années soixante (60) il y
24 a toujours une croissance dans l'utilisation des
25 technologies. Donc ce qu'on constate, c'est ces

1 gains d'efficience-là sont absolument requis pour
2 nous assurer que les coûts sont contrôlés dans le
3 but d'absorber la croissance de l'utilisation des
4 technologies.

5 Q. **[49]** Alors si je décède bien ce que vous me dites,
6 dans le fond, c'est que monétairement parlant, si
7 je cherche un signe de dollars dans cette histoire-
8 là, dans l'application de ces points-là de Gartner,
9 je n'en trouverai pas nécessairement. Mais ce que
10 vous me dites c'est que parce que comme il va y
11 avoir des coûts dans le futur, on essaye de
12 comprimer la facture à venir. Pour pas que ça
13 augmente, dans le fond.

14 R. Nous, on appelle ça...

15 Q. **[50]** C'est pas pour baisser, mais c'est pour pas
16 augmenter.

17 R. Exact. On appelle ça à volume égal dans
18 l'organisation, mais le volume de données, à titre
19 d'exemple, grossit tout le temps. Si je peux
20 prendre l'exemple de ma facture de Vidéotron, bien
21 ça fait un bon bout de temps qu'elle est à trois
22 cents dollars (300 \$), mais la vitesse que j'ai,
23 les services télévisuels, Internet, cellulaire
24 augmentent sans cesse, mais ma facture il y a vingt
25 (20) ans est passée de cent (100 \$) à trois cents

1 dollars (300 \$), mais là elle est stable depuis ce
2 temps-là.

3 Q. **[51]** Elle a augmenté à un moment donné, par
4 exemple, là, mais...

5 R. C'est ça.

6 Q. **[52]** N'entrons pas dans les mauvais exemples parce
7 qu'on va passer notre journée ici.

8 R. Oui.

9 Q. **[53]** Mais je comprends qu'effectivement et dans ce
10 cas-ci effectivement il y a une augmentation des
11 coûts à un certain moment donné, là. Maintenant il
12 y a une certaine stabilité. On pourra discuter
13 tantôt s'il n'y aura pas une autre augmentation,
14 là, mais... mais il y a aussi une compétition dans
15 le domaine, c'est ce que j'en ai compris, là. Dans
16 le cas de Vidéotron.

17 Mme ANDRÉE BOUCHER :

18 R. Je m'excuse, Maître Cadrin.

19 Q. **[54]** Oui, bonjour.

20 R. Bonjour. Je voudrais juste compléter la réponse de
21 mon collègue, monsieur Labelle. Je ne suis pas en
22 mesure de quantifier les gains stratégie par
23 stratégie, mesure d'optimisation par mesure
24 d'optimisation. La seule chose que je puisse dire,
25 étant responsable des budgets d'opération du

1 Transporteur, je peux seulement confirmer que suite
2 aux transferts, aux ajustements organisationnels,
3 moi, je vois une baisse tangible dans les coûts de
4 la VPTIC. Lorsque je compare les coûts de la VPTIC
5 facturés au Transporteur entre l'année de base deux
6 mille seize (2016) et l'année témoin deux mille
7 dix-sept (2017), l'année qui nous intéresse pour la
8 fixation des tarifs, je vois une baisse des coûts
9 une fois que j'ai isolé l'impact du coût de
10 retraite. Le coût de retraite a baissé, j'isole cet
11 effet-là.

12 Q. **[55]** Hum, hum.

13 (13 h 37)

14 R. J'isole les activités spécifiques comme la sécurité
15 des TI ou les coûts qui ont été nécessaires pour la
16 conformité des normes CIP, parce que ce sont des
17 éléments particuliers qui ont été défendus à la
18 marge. Lorsque j'isole ces éléments-là, je vois une
19 baisse des coûts de près de trois pour cent (3 %).
20 Considérant que l'inflation combinée à Hydro-
21 Québec. Considérant les augmentations de masse
22 salariale conventionnée par les conventions et
23 l'inflation de deux pour cent (2 %) sur les autres
24 charges, je vois de l'efficiencia livrée par la
25 VPTIC.

1 Q. **[56]** Alors, je comprends, d'une certaine façon,
2 vous le constatez après coup. La question que
3 j'allais vous poser mais vous... vous pourrez me
4 répondre, l'un ou l'autre, au besoin. Parce que je
5 voyais, à la page 12, là, que justement un des
6 rôles des directions en relation d'affaires TIC,
7 c'est réaliser... on voit, au quatrième point :

8 Réaliser les analyses de rentabilité
9 les études d'opportunités.

10 La question que je me posais, est-ce qu'il y a eu,
11 effectivement, dans ce cas-ci, une analyse de
12 rentabilité des études d'opportunités qui ont pu
13 être faites avant pour, justement, mesurer si un
14 gain réalisé, disons trois pour cent (3 %) pour les
15 fins de la discussion, c'est quelque chose qui
16 était dans les cartons d'entrée de jeu? Est-ce que
17 vous l'aviez évalué, analysé?

18 M. GUY LABELLE :

19 R. Maître, ça va?

20 Q. **[57]** Oui, je suis avec vous. Excusez-moi.

21 R. Non, c'est beau. Donc, ce qui est marqué là, ce
22 boulet-là, c'est dans le cadre des projets
23 d'investissements, quand on arrive devant un projet
24 spécifiquement. C'est notre rôle, nous, de faire le
25 « business case », autrement dit, est-ce que ça

1 vaut la peine d'investir cent mille dollars
2 (100 000 \$) dans tel système et puis la rentabilité
3 qui... en fonction des besoins d'affaires qui sont
4 énoncés par les utilisateurs chez le Transporteur.
5 Donc, on parle, dans ce cas-là, dans notre rôle,
6 des projets d'investissements spécifiquement. Pas
7 du gros « business case » de la centralisation des
8 TI.

9 Q. **[58]** Oui, c'est ça que j'allais vous demander, la
10 centralisation des TI, ce n'est pas quelque chose
11 que vous avez eu à analyser, vous, ce n'est pas ça
12 que vous faites dans le boulet qu'on regarde à
13 l'écran?

14 R. C'est sûr qu'il y a des objectifs visés par ces
15 mouvements-là, qui sont les mêmes, à peu près, dans
16 l'ensemble du marché de l'informatique, des TI, en
17 disant qu'il y a des gains d'efficience à aller
18 vers ces orientations-là.

19 Q. **[59]** Ça, j'ai compris.

20 R. Là il y a des pourcentages qui peuvent être mis
21 comme cibles à gauche, à droite. Mais, dans notre
22 cas, c'était plus une orientation, je dirais. Puis
23 ensuite de... en le faisant, de constater les
24 gains, puis c'est un peu ce que madame Boucher a
25 constaté dans la première année du mouvement qui a

1 été fait.

2 Q. **[60]** Madame Boucher est en charge du bulletin, ce
3 que j'en ai compris, finalement, à la fin de
4 l'année. Si j'ai bien compris, c'est exact?

5 Mme ANDRÉE BOUCHER :

6 R. Madame Boucher est en charge des budgets puis du
7 bulletin, effectivement.

8 Q. **[61]** Alors donc, est-ce que vous aviez fait un
9 budget, vous, est-ce que vous aviez prévu des
10 choses dans...

11 R. Non.

12 Q. **[62]** ... une analyse de comptabilité quelconque à
13 la consolidation de ces activités informatiques là?

14 R. Non, moi, personnellement, je n'ai pas réalisé
15 d'étude de rentabilité. La seule chose que je peux
16 vous dire c'est que le Transporteur, comme le
17 Distributeur, on a un guide assez formel, bien
18 encadré, pour établir le niveau des charges nettes
19 d'exploitation année après année dans les revenus
20 requis, hein. On repart de la décision de la Régie,
21 on applique les facteurs d'inflation, les facteurs
22 de croissance et on doit intégrer, année après
23 année, une efficience, hein, elle a été deux pour
24 cent (2 %), dans le cas du Transporteur, au cours
25 des dernières années. Alors, ce que je vous dirais

1 c'est que les fournisseurs internes représentant
2 une portion importante des charges du Transporteur,
3 on a quand même près de quarante pour cent (40 %)
4 de nos charges d'exploitation brutes avant de
5 capitaliser les coûts et avant de refacturer auprès
6 d'autres unités, comme les coûts de téléconduite,
7 par exemple. On a une part importante de nos coûts
8 qui vient des fournisseurs internes.

9 Alors, si on veut être en mesure d'intégrer
10 de l'efficience année après année dans les revenus
11 requis, les fournisseurs internes doivent être mis
12 à contribution, et ils le sont, et je la vois,
13 l'efficience.

14 Q. **[63]** Vous parlez de la voir puis peut-être que
15 c'est moi, encore une fois, qui... mes lunettes me
16 font peut-être défaut, mais est-ce que c'est dans
17 la preuve à quelque part ce que vous venez de me
18 dire là, par rapport au trois pour cent (3 %)? J'ai
19 juste peut-être manqué la référence, là, ce gain-
20 là.

21 R. Ça se retrouve dans la preuve. Pas la phase 2, ici,
22 mais la phase 1. Lorsqu'on a défendu les revenus
23 requis...

24 Q. **[64]** Oui.

25 R. ... les tarifs. Oui, on voit très bien les

1 fournisseurs internes et...

2 Q. **[65]** Qui ont baissé.

3 R. Pardon?

4 Q. **[66]** Qui auraient baissé, mais attribués
5 spécifiquement à la question des TI, là?

6 R. À la VPTIC.

7 Q. **[67]** Oui.

8 R. On voit, fournisseur par fournisseur, les coûts sur
9 l'horizon deux mille quinze (2015), deux mille
10 seize (2016), deux mille dix-sept (2017). Par
11 ailleurs, la Régie, dans sa dernière décision, a
12 demandé aux fournisseurs internes de présenter
13 dorénavant leurs coûts de service dans les dossiers
14 tarifaires. Alors, la Régie va avoir en sa
15 possession beaucoup plus d'informations pour juger
16 de cette efficience-là, remise dans les tarifs.

17 Q. **[68]** Avoir ce suivi-là, dans le fond, année après
18 année, lorsque vous le mentionnez.

19 R. Effectivement.

20 Q. **[69]** Parfait. Je reprends maintenant sur ma ligne
21 de questions, qui n'a plus rien à voir, peut-être,
22 avec les présentations. Alors, peut-être une
23 question... est-ce que le président de TransÉnergie
24 participe aux comités de gestion de la direction
25 supérieure d'Hydro-Québec?

- 1 M. STÉPHANE VERRET :
- 2 R. Oui.
- 3 Q. **[70]** Et depuis quand? Quelle année?
- 4 (13 h 42)
- 5 R. Je ne pourrais pas dire depuis quand.
- 6 Q. **[71]** Depuis toujours ou...
- 7 R. Depuis longtemps. Je ne sais pas, je ne pourrais
- 8 pas dire depuis quand.
- 9 Q. **[72]** Mais par rapport à la décision D-2002-0095, à
- 10 titre d'exemple, là, êtes-vous capable de me dire à
- 11 quel moment dans le temps cette décision-là de
- 12 faire participer au comité de gestion la direction
- 13 supérieure d'Hydro-Québec s'est prise ou ça n'a
- 14 jamais changé malgré la décision?
- 15 R. Comme je vous dis, je ne pourrais pas vous dire à
- 16 partir de quel moment est-ce que le président
- 17 participe aux comités de direction. Je ne le sais
- 18 pas. Je ne sais pas ça remonte à quand exactement.
- 19 Q. **[73]** Mais ce n'est pas cette année, c'est avant
- 20 deux mille seize (2016)...
- 21 R. Non, non, ça fait déjà plusieurs années.
- 22 Q. **[74]** ... c'est avant deux mille quinze (2015),
- 23 c'est avant...
- 24 R. Oui, oui.
- 25 Q. **[75]**... et caetera?

1 R. Oui, oui.

2 Q. [76] D'accord. Peut-être des questions au niveau
3 peut-être un peu plus physique, là, on a parlé de
4 beaucoup de petits bonhommes qui se déplacent et ce
5 n'est pas condescendant quand je le dis comme ça,
6 mais on s'y perd dans les gens qui se déplacent un
7 peu partout, alors vous me corrigez, puis j'aime
8 bien visualiser. Alors je vais commencer par la
9 planification financière, là, dans le cas des
10 actifs et des ressources de la direction en
11 question, on parle d'un transfert de combien de
12 personnes, environ, vers le groupe de la Direction
13 Financière et Contrôle corporatif?

14 Mme ANDRÉE BOUCHER :

15 R. Quatre-vingt-quatre (84) ETC, effectifs moyens.

16 Q. [77] Et j'ai bien compris tout à l'heure de votre
17 exposé qu'il n'y a personne qui n'a bougé dans la
18 vraie vie, ils sont restés au même endroit?

19 R. Physiquement, la majorité des personnes sont
20 restées au même endroit à l'exception d'un groupe
21 qui réalise les activités de contrôle corporatif,
22 qui ont rejoint des effectifs au siège social, dans
23 une unité de contrôle corporatif. Pour les autres
24 effectifs, on est tous restés au même endroit, on
25 est localisés toujours au même endroit.

- 1 Q. **[78]** Alors vous avez mentionné le contrôle
2 corporatif, c'est combien de personnes, ça? Est-ce
3 que vous avez les chiffres par hasard?
- 4 R. Chez moi, il y avait un gestionnaire et quatre
5 effectifs.
- 6 Q. **[79]** Merci. Dans le cas de transfert des ressources
7 de la direction informatique du transport vers la
8 vice-présidence technologie de l'information et des
9 communications, alors même question, dans le fond,
10 on parle de transfert de combien de personnes?
- 11 M. GUY LABELLE :
- 12 R. En équivalent temps complet, Geneviève?
- 13 Mme GENEVIÈVE DEVAULT :
- 14 R. Cent cinquante-neuf (159).
- 15 Q. **[80]** Et la question, peut-être dans ce cas-ci, n'a
16 peut-être pas été abordée, mais est-ce que
17 physiquement, il y a des mouvements de personnes?
18 Est-ce que les gens ont changé d'endroit et à quel
19 endroit se retrouvent-ils selon le cas?
- 20 M. GUY LABELLE :
- 21 R. Il y a des gens qui ont changé de place, mais c'est
22 dans le cadre de la réorganisation de la VPTIC
23 comme telle. Ça a été assez limité dans les
24 ressources qui travaillent sur les activités du
25 Transporteur. Donc je ne pourrais pas retracer

1 exactement, mais ça demeure, dans tout ça, la
2 séparation physique n'a pas du tout changé, là. Les
3 espaces physiques sont demeurés en respect du code
4 de conduite, mais il y a eu vraiment, là, quand
5 même beaucoup de mouvements comme il y a dans tous
6 les bureaux.

7 Q. **[81]** C'est peut-être juste moi qui comprends mal ce
8 que ça veut dire, là, ce que vous me dites là,
9 la... Physiquement, ils sont à quelle adresse?

10 R. Là, il faudrait qu'on vous revienne avec ça.

11 Q. **[82]** Ils sont séparés un peu partout?

12 R. Il y en a... Oui, il y a plusieurs bureaux où on a
13 des ressources informatiques, selon le niveau de
14 support, selon les endroits où les serveurs sont
15 installés, donc on a des gens répartis dans
16 plusieurs bureaux à la VPTIC.

17 Q. **[83]** Et il y en a, je comprends, au siège social.
18 Est-ce qu'il y en a également au complexe
19 Desjardins, est-ce que...

20 R. Exact. Oui, exact.

21 Q. **[84]** Et auparavant, je comprends que ces gens-là
22 qui étaient sous la gouverne, disons, d'HQT, ils
23 étaient tous au même endroit, est-ce qu'il y en
24 avait au siège social, ou est-ce que...

25 R. Il y en avait partout aussi.

1 Q. **[85]** Il y en avait partout aussi. Incluant au siège
2 social?

3 R. Écoutez, je ne crois pas parce qu'on n'a toujours
4 pas de ressources qui supportent le Transporteur ou
5 qui travaillent sur les activités du Transporteur
6 qui est au siège social, donc je crois que ce
7 n'était pas le cas avant puis que ce n'est pas le
8 cas non plus présentement. Par contre, on a de
9 l'équipement un peu partout, de l'équipement
10 informatique, donc c'est certain qu'il y avait du
11 monde en soutien au système un peu partout, puis il
12 y en a encore qui sont, donc, selon où sont les
13 systèmes, qui sont en soutien aux systèmes.

14 Q. **[86]** Aux systèmes du Transporteur, vous voulez
15 dire?

16 R. Systèmes informatiques du Transporteur, oui.

17 Q. **[87]** C'est ça. Puis là, maintenant, ils vont servir
18 à tout le soutien informatique, peu importe que ce
19 soit du Transporteur ou du Producteur, par exemple?
20 (13 h 47)

21 R. Il y a peut-être juste une précision à faire
22 pour... vu qu'en faisant un exposé, en le disant
23 comme ça, ça donne un amalgame des systèmes, mais
24 il y a des différences à y avoir selon les types de
25 systèmes qui sont supportés. Si on pense à des

1 systèmes qui sont utilisés par l'ensemble des
2 applications de l'organisation versus des systèmes
3 qui sont utilisés seulement pour les applications
4 du Transporteur, c'est certain que c'est pas le...
5 les découpages ne sont pas les mêmes. Donc, les
6 gens qui peuvent supporter l'ensemble des serveurs,
7 l'ensemble des systèmes d'exploitation, les centres
8 de traitement de données d'une façon générale, sans
9 connaître quelles sont les applications, c'est sûr
10 que là c'est plus générique.

11 Mais, quand on s'en va dans du support qui
12 est plus spécifique aux applications du
13 Transporteur, c'est plus que ces gens-là donc il y
14 a eu très peu de mouvements dans ces gens-là qui
15 supportent les applications spécifiques parce qu'il
16 n'y a pas énormément de gens non plus qui
17 supportent les applications spécifiques.

18 Q. **[88]** Mais, ces applications spécifiques au
19 Transporteur, c'est un peu là où... je ne sais pas
20 si c'est le bon mot, les nerfs de la guerre se
21 parlent. Est-ce que ces gens-là vont aussi
22 travailler sur d'autres sortes d'applications et ce
23 serait à ce moment-là plus spécifique au
24 Producteur? Est-ce qu'ils sont appelés à faire ce
25 genre de double tâche?

1 R. C'est là quand je disais « les couches ». Quand on
2 s'en va au niveau du support applicatif qu'on
3 appelle, nous, qui est donc le support aux
4 utilisateurs qui utilisent des applications qui
5 sont plus sensibles, c'est très limité, ça, par
6 rapport à l'ensemble des applications qu'il peut y
7 avoir à Hydro-Québec. Donc, ces gens-là qui font du
8 support applicatif sont dans des unités
9 différentes. C'est des gens qui sont physiquement,
10 qui sont séparés et qui... Donc, c'est une quantité
11 de personnes beaucoup plus facile pour nous à
12 identifier et à contrôler.

13 Donc, c'est pour ça quand je disais « il y
14 a des couches », plus on s'en va dans les couches
15 où il y a plus de monde, plus de systèmes, bien là
16 on s'éloigne de l'applicatif, on s'éloigne des
17 activités qui sont plus sensibles à ce moment-là et
18 qui sont spécifiques au Transporteur ou spécifiques
19 au Producteur. Et ça, c'est le gros de nos
20 activités à la VPTIC.

21 Q. **[89]** Oui. Bien sûr. Le plus général étant...

22 R. Le courriel, et caetera.

23 Q. **[90]** C'est ça. Ça, je peux comprendre. Les
24 applications donc spécifiques, peut-être j'ai mal
25 saisi, mais s'il y a des applications spécifiques

1 au Transporteur ou au Producteur, ce sera
2 nécessairement des personnes différentes?

3 R. Oui.

4 Q. **[91]** En résumé, là.

5 R. Oui.

6 Q. **[92]** Je comprends.

7 R. Oui.

8 Q. **[93]** O.K. Vous avez parlé tout à l'heure des gains.
9 Alors, selon le cas, la personne qui sera la plus
10 apte à répondre à ma question, ne vous gênez pas de
11 fournir la réponse. Mais, comment le Transporteur
12 sera-t-il facturé à l'avenir pour les ressources et
13 actifs qui ont été transférés? Elle fonctionne
14 comment cette facturation-là?

15 Mme ANDRÉE BOUCHER :

16 R. Dans un premier temps, il n'y a pas d'actif, hein,
17 qui a été transféré ni pour le volet finance, ni
18 pour le volet de la VPTIC. Et pour la facturation,
19 on reçoit, le Transporteur reçoit maintenant le
20 coût de ces services-là via la facturation interne.

21 Pour ce qui est de la VPTIC, on reçoit la
22 facturation via la facturation interne de VPTIC. Et
23 pour finance, on reçoit la facturation dans le
24 regroupement Centre de services partagés à la ligne
25 unité corporative.

- 1 Q. **[94]** Mais, comment on départage qui paie combien de
2 cette VPTIC par exemple dans les entités qui ont
3 accès à ce service de VPTIC?
- 4 R. Chaque... tout le principe de facturation interne à
5 Hydro-Québec est encadré par des règles très très
6 précises. C'est un système de répartition de coûts
7 éprouvé qui date depuis plusieurs années.
- 8 Q. **[95]** D'accord.
- 9 R. Par exemple, à la VPTIC, en fonction de différents
10 produits, que ce soit les postes de travail TIC ou
11 les systèmes d'exploitation TIC d'entreprise, ça
12 pourrait être une base de répartition, par exemple,
13 qui est l'ETC, qui est l'effectif. Chaque... chaque
14 ligne de coûts du fournisseur interne est répartie
15 aux différentes unités en fonction d'inducteurs de
16 base de répartition qui sont connus, qui sont
17 stables et qui sont fixés à l'avance.
- 18 Q. **[96]** On parlait tout à l'heure de gains qui se
19 faisaient. Alors, j'essaie de voir avec vous si les
20 gains sont réalisés à notre niveau. Je comprends
21 qu'ils sont, dans le fond, globalisés, dans le
22 fond, ces gains-là. Tout le monde en bénéficie de
23 la même façon, les entités qui font affaire avec la
24 VPTIC. Personne ne se voit attribuer spécifiquement
25 un gain par rapport à ça, si je comprends bien la

1 façon de fonctionner. Peut-être que je suis trop
2 général quand je fais ça.

3 R. C'est que toute réduction de coûts qui sera
4 possible par l'optimisation des processus, des
5 travaux, des activités de la VPTIC ou du groupe
6 finance va être reflétée, va être répartie aux
7 différents utilisateurs en fonction de
8 l'utilisation qu'ils ont et de la facturation
9 qu'ils reçoivent pour ces services-là. Là où il y a
10 des gains qui sont directement attribués au
11 Transporteur, c'est, par exemple, lorsque les gens
12 à la VPTIC développent des applications ou des
13 produits qui permettront au Transporteur d'être
14 plus efficient dans son... dans ses fonctions
15 opérationnelles, bien là c'est certain que le
16 Transporteur va bénéficier directement de cette
17 efficience-là.

18 (13 h 52)

19 Q. **[97]** Je vais vous amener maintenant dans une pièce
20 qui a été déposée, en fait c'est des réponses à des
21 demandes de renseignements, B-0188 (HQT-3, Document
22 2), demande de renseignements révisée, AHQ-ARQ. Et
23 c'est à la page 6, à la réponse 1.6. Je fais
24 lecture de la question, et de la réponse, bien sûr.

25 Veuillez indiquer les spécificités de

1 la fonction informatique de transport
2 par rapport à une informatique de
3 gestion corporative qui justifiaient
4 la présence de la fonction
5 informatique de transport le plus près
6 possible des opérations d'HQT.

7 La réponse :

8 Avant la centralisation récente à la
9 VPTIC, certaines activités liées aux
10 technologies de l'information étaient
11 déjà décentralisées dans les divisions
12 et unités corporatives, afin que HQT
13 puisse bénéficier de nouveaux services
14 informatiques déployés pour l'ensemble
15 de l'entreprise. Afin d'assurer une
16 proximité entre la VPTIC et les
17 opérations de HQT, le directeur
18 Relations d'affaires TIC HQT - HQIÉSP
19 est membre permanent du comité de
20 gestion de HQT.

21 Encore quelques acronymes encore une fois à se
22 souvenir. Vous êtes bon à l'interne, honnêtement.
23 Ou vous n'êtes peut-être pas bon.

24 M. GUY LABELLE :

25 R. J'allais dire, oui, on n'est pas encore bon.

- 1 Q. **[98]** On prendra de votre aveu. Blague à part. Donc,
2 de quelles activités liées aux technologies de
3 l'information parle-t-on dans la réponse? Je vous
4 répète « certaines activités liées aux technologies
5 de l'information étaient déjà décentralisées dans
6 les divisions et unités corporatives ». Alors de
7 quoi on parle?
- 8 R. Juste comme complément quand même à la question. Il
9 y avait eu ensuite dans la Phase 2, si je ne me
10 trompe pas, je suis moins familier avec les... il y
11 a une autre réponse qui a été donnée à la Régie.
12 C'est parce que la réponse était considérée comme
13 incomplète. On peut peut-être aussi aller à la
14 réponse qui est le document HQT-3, Document 1.1,
15 page 5 de 13, la réponse 2.1.
- 16 Q. **[99]** Oui. Je l'ai dans la prochaine question.
- 17 R. Je pourrais vous la lire.
- 18 Q. **[100]** Mais si vous pensez qu'elle répond à ma
19 question actuelle, allez-y, mais je ne pensais pas
20 qu'elle répondait à ma question actuelle. Mais
21 allez-y!
- 22 R. O.K. Donc, possiblement, là, parce que l'aspect des
23 activités qui étaient préalablement auparavant
24 décentralisées, c'était l'objet de votre question,
25 j'imagine?

1 Q. **[101]** Oui, spécifiquement, c'est ça.

2 R. C'est ça.

3 Q. **[102]** Puis, là, je pense que vous êtes, bien avec
4 respect...

5 R. On a précisé.

6 Q. **[103]** Vous avez précisé d'autre chose, mais pas ça.

7 R. Exact. Tout à fait raison.

8 Q. **[104]** Corrigez-moi! O.K. D'accord. C'est écrit ici.
9 C'est dans mes questions.

10 R. Donc, il y avait des activités déjà décentralisées.
11 Parce qu'il y avait déjà des activités
12 informatiques qui existaient auparavant avec la
13 création de la fonction informatique corporative à
14 Hydro-Québec, bien, il y a eu des services qui sont
15 apparus au fil des années et qui étaient utilisés
16 par les gens du Transporteur. Donc, qu'est-ce qui
17 était dévolu à l'informatique du transport, c'était
18 vraiment pour des systèmes qui supportaient
19 l'opération du réseau électrique.

20 Mais quand on s'en va sur des systèmes,
21 t'sais, dont on a fait part tantôt, comme le
22 courrier électronique, comme ça peut être le
23 répertoire de tous les abonnés, les contrôles de
24 cybersécurité, tout ce qui est apparu depuis la
25 mise en place des systèmes informatiques qui sont

1 là depuis quand même longtemps du côté du
2 Transporteur, bien, tous ces systèmes-là qui
3 desservent l'ensemble de la population et des
4 employés d'Hydro-Québec, bien, c'est des systèmes
5 finalement qui n'étaient pas décentralisés à
6 l'informatique du transport, mais qui étaient déjà
7 dans... avant, ça ne s'appelait pas la VPTIC, mais
8 dans le groupe technologie auparavant.

9 Q. **[105]** Mais ma recherche est vraiment celle qui
10 était décentralisée.

11 R. Oui.

12 Q. **[106]** Je comprends les centralisées. Ce bout-là,
13 pour moi, est couvert. Mais, là, vous m'avez donné
14 un exemple, les systèmes d'opération de réseau
15 électrique. J'ai bien compris votre réponse.

16 R. Mais l'essence...

17 Q. **[107]** Il y a d'autres éléments qui sont
18 décentralisés.

19 R. C'est ça. Mais l'essence de ça...

20 Q. **[108]** Oui.

21 R. ... c'est qu'il y avait déjà des activités qui
22 desservaient les autres divisions qui étaient les
23 mêmes que celles qui desservaient l'informatique de
24 transport. Donc, quand on a écrit ça ici, c'est ça,
25 c'était ça l'essence du texte. C'était que c'était

1 déjà un concept qui existait d'avoir des services
2 centralisés, si je peux dire, de l'informatique
3 corporative qui desservait l'ensemble des
4 divisions. On a utilisé le terme « décentralisé »
5 mais...

6 Q. **[109]** Parce que je voyais « décentralisées dans les
7 divisions et unités corporatives ». J'avais comme
8 l'impression...

9 R. Excusez-moi!

10 Q. **[110]** Je vous laisse conférer entre vous.

11 (13 h 57)

12 R. On me propose un autre terme qui était comme
13 déconcentrées déjà des ressources qui étaient...
14 c'est ça, donc avec une gestion centralisée mais
15 qu'on déconcentrait ou qu'on laissait plus à
16 proximité des utilisateurs des différents systèmes.

17 Q. **[111]** D'accord. Donc sur le plan physique de la
18 chose, ou géographique, là, pour...

19 R. Oui.

20 Q. **[112]** ... le mortel ici présent, là, il y avait
21 quelqu'un plus près de la personne qui devait
22 opérer le réseau, là, en résumé?

23 R. Oui.

24 Q. **[113]** Alors quelqu'un spécialisé en informatique et
25 qui m'aide si jamais ça ne fonctionne pas quand je

1 conduis mon auto et, subitement, j'ai besoin d'un
2 mécanicien, par exemple; là, je ramène ça à la
3 mécanique automobile parce que je suis plus à
4 l'aise, alors est-ce que c'est ça, donc
5 physiquement des personnes, des informaticiens à
6 l'aise avec les applications de transport, par
7 exemple, qui étaient à côté ou près de,
8 physiquement, nos gens qui devaient conduire le
9 réseau, est-ce que je résume bien?

10 R. On peut le dire comme ça. Puis la suite de la
11 phrase est quand même importante, hein...

12 Q. **[114]** Allez-y.

13 R. ... on disait :

14 ... afin que HQT puisse bénéficier de
15 nouveaux services informatiques
16 déployés pour l'ensemble de
17 l'entreprise.

18 Donc c'est les nouveaux services dont je parlais
19 tantôt.

20 Q. **[115]** O.K.

21 R. Donc ça permettait, ça ne se faisait pas tout à
22 l'informatique de transport, donc peut-être que le
23 terme n'est pas exact, là, quand... quand vous
24 lisez, je me rends compte que, pour vous, vous
25 apportez peut-être une autre signification à

1 « décentraliser » dans les autres divisions, mais
2 c'était vraiment des services partagés, créés pour
3 le reste de l'entreprise, qu'on pouvait ensuite
4 décentraliser dans chacune des divisions.

5 Q. **[116]** Mais si j'en reviens à notre, mon exemple est
6 peut-être un peu mauvais, mais notre informaticien
7 spécialisé aux applications de transport, qui est
8 plus près physiquement et géographiquement de la
9 personne qui a effectivement à conduire, alors mon
10 mécanicien qui est tout près de mon véhicule, dans
11 ce cas-là, je comprends que ça existait, là,
12 c'était décentralisé, est-ce que ces gens-là sont
13 maintenant ramenés à un seul endroit physique, par
14 exemple, ou à des endroits physiques plus centraux,
15 centralisés, c'est peut-être... j'essaie d'éviter
16 les mots que vous avez utilisés à date, là, alors
17 plus centraux, physiquement, au même endroit, et
18 plus à côté de la personne, dans le fond, qui
19 pourrait en avoir besoin à l'occasion?

20 R. Bien, là, ça nous ramène à l'autre élément de la
21 réponse, qui a, il y a une convergence des
22 technologies qui fait que les expertises, à ce
23 moment-là, qui étaient requises il y a peut-être
24 vingt (20) ans pour créer des systèmes spécifiques
25 aux opérations du Transporteur, les technologies

1 s'harmonisent puis il y a de la normalisation qui
2 se produit dans les systèmes.

3 Et donc les, si on prend l'exemple des
4 serveurs, bien, les serveurs utilisent tous
5 maintenant les mêmes technologies, on rassemble
6 tout dans des centres de traitement de données où
7 tous les serveurs sont installés. Et donc on n'est
8 pas obligés d'avoir des experts spécialistes de ce
9 serveur-là, qui est installé sur ce système-là de
10 TransÉnergie, la façon de fonctionner maintenant,
11 c'est de déployer des centres de traitement de
12 données, de ramener toute la puissance de
13 traitement dans des endroits qu'on sécurise, qu'on
14 bastionne, et on évite d'avoir des brèches de
15 cybersécurité partout parce que c'est tous les,
16 l'équipement intelligent, quand on parle des
17 serveurs qui sont décentralisés, donc ça peut
18 devenir des brèches potentielles, donc on veut
19 éviter ça, on rassemble tout dans des centres de
20 traitement de données, on rassemble l'expertise.

21 Alors le volet qui demeure plus spécifique
22 aux activités du Transporteur à ce moment-là, ça se
23 précise, ça se précise puis ça devient
24 l'application qui est utilisée par le Transporteur.
25 Mais auparavant, c'était l'application, le système

1 d'exploitation, le serveur, toutes les couches,
2 mais maintenant, ça se précise et où il y a des
3 activités qui peuvent être plus sensibles, c'est
4 vraiment sur les applications spécifiques aux
5 fonctions soit de transport ou de marchés de gros.

6 Q. **[117]** D'accord.

7 R. Donc il peut y avoir des gens qui, auparavant,
8 étaient considérés comme des experts des systèmes
9 du Transporteur, maintenant, c'est rendu des
10 experts de machines virtuelles, comme n'importe
11 quel expert de machines virtuelles dans le marché,
12 dans un centre de traitement de données, qui
13 connaît ces équipements-là, ces systèmes-là. Donc
14 c'est beaucoup moins spécifique, ce qui est, donc
15 le bout qui demeure spécifique, c'est l'application
16 qui joue un rôle dans le réseau de transport.

17 Q. **[118]** Le poste de directeur des Relations
18 d'affaires, TIC HQT et HQIÉSP, est-ce que c'est un
19 nouveau poste, dans un premier temps?

20 R. Oui, bien, c'est, dans la foulée de la nouvelle
21 organisation TIC, qui s'est produite à la fin deux
22 mille quinze (2015), les postes de Direction
23 relations d'affaires ont été créés et...

24 Q. **[119]** Ce n'est pas juste un nom qui a changé ou qui
25 a regroupé certains postes déjà existants...

1 R. Non.

2 Q. **[120]** ... c'est un nouveau poste additionnel...

3 R. Exact.

4 Q. **[121]** ... dans l'organisation, c'est peut-être plus
5 le sens de ma question.

6 R. Oui, ça n'existait pas auparavant parce que la
7 centralisation des activités a fait qu'il y avait
8 quand même nécessité de demeurer à un niveau
9 stratégique bien branché sur les besoins de chaque
10 division. Donc il y a des rôles de direction comme
11 le mien qui ont été créés à ce moment-là.

12 Q. **[122]** Est-ce qu'il y a d'autres nouveaux postes
13 dans cette direction qui ont aussi dû être créés
14 pour recevoir les transferts, du Transporteur, et
15 qui génèrent ces relations d'affaires-là qu'on doit
16 avoir avec aucune des divisions, là?

17 (14 h 02)

18 R. Mais ça a été... ça a été plus comme du transfert
19 d'un type de rôle que, nous, on appelait analyste
20 d'affaires, là, en informatique. Donc il y a eu
21 quelques ressources, on parle d'environ sept, huit
22 analystes qui ont été transférés dans chacune des
23 directions, là, qui desservent les divisions.

24 Q. **[123]** Juste un instant. Je vous amène au document
25 où vous me référiez il y a quelques instants. B-

1 186. Excusez-moi. HQT-3, Document 1.1, qui est la
2 demande de renseignements numéro 2 de la Régie, la
3 fameuse réponse à laquelle vous faisiez référence,
4 2.1. Alors vous avez répondu plusieurs choses, là,
5 dans les premières questions. Donc ça m'a précisé
6 certains éléments déjà. Alors je vous amène
7 maintenant peut-être juste à une question un peu
8 plus spécifique. Je peux vous relire un peu la
9 réponse que vous fournissiez à l'époque, là, qui
10 était : un pas plus loin ou en tout cas... une
11 redemande peut-être de la question que nous avons
12 déjà posée, mais cette fois-ci par la Régie qui a
13 essayé de préciser, je pense, la question
14 différemment. Alors vous dites : « Les spécificités
15 de la fonction informatique » - on répète toujours
16 la même chose, de transport évidemment - « étaient
17 plus importantes auparavant ». Alors est-ce que...
18 puis là je vais poser peut-être une question
19 complémentaire pour bien comprendre. Est-ce que
20 l'informatique de système sophistiqué de gestion
21 d'un réseau de transport d'électricité, par exemple
22 l'écoulement de puissance, gestion du RFP, exigent
23 des ressources informatiques spécialisées qui sont
24 du même type que celles exigées par un système, par
25 exemple, plus général de gestion de la paye?

1 R. Pas des ressources informatiques plus spécialisées,
2 mais c'est vraiment dans l'énoncé des besoins ça
3 prend des... des utilisateurs, nous on les appelle
4 « les pilotes » à l'intérieur de l'organisation,
5 les pilotes fonctionnels, donc ils peuvent bien
6 représenter le domaine d'affaire et puis exprimer
7 en spécifications les besoins pour les
8 développements informatiques. Donc ça demeure qu'on
9 va développer en langage C, en langage Java, il n'y
10 a pas d'expertise maintenant. Encore là, ça se
11 rejoint, ça s'harmonise, ça se normalise. Il faut y
12 aller aussi dans des... dans des normes qu'on peut
13 s'assurer qu'il y a des produits pour protéger les
14 produits qu'on développe aussi dans le marché. Donc
15 il faut... il faut s'en tenir à ce qui est
16 normalisé, puis ce qui est reconnu dans le marché.
17 Et les spécifications, donc l'intelligence
18 d'affaires, si je peux dire, est demeurée dans les
19 unités du Transporteur pour énoncer ce que chacune
20 des applications, d'ailleurs que moi je ne connais
21 pas très bien, et les gens qui développent chez
22 nous vont plancher sur les spécifications pour
23 développer l'application, mais l'application elle
24 est testée par les pilotes fonctionnels. Puis quand
25 il y a des ajustements qui sont requis, c'est

1 demandé par les pilotes fonctionnels aux gens qui
2 développent les applications informatiques. Donc ça
3 s'est beaucoup précisé au fil des années, ce qui
4 est requis.

5 Donc là, on est plus dans une gestion de la
6 masse critique, de gérer des expertises rares, de
7 les regrouper. Mais ensuite les... la
8 compréhension, l'intelligence d'affaires doit
9 demeurer dans les domaines d'affaires pour être
10 certain que les applications rencontrent les
11 besoins du domaine d'affaires.

12 Q. **[124]** Donc un espèce de traducteur, si je peux
13 dire, là, pour pouvoir vous expliquer ce qu'on a
14 besoin au transport en pointe, là, mais on se
15 comprend.

16 R. Oui.

17 Q. **[125]** Alors je vous dis, bon, c'est ça que je vais
18 avoir besoin de faire alors : go, programmez, vous,
19 qui programmez si bien. Et après ça, je présume
20 qu'il y a toute une série de tests qui doit être
21 faite, là. J'essaye de comprendre un peu le
22 fonctionnement, là.

23 R. Oui.

24 Q. **[126]** Alors donc par votre pilote fonctionnel ou
25 son... son « test pilot » dans ce cas-là.

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[127]** Alors on le met dans... dans l'avion ou dans
3 le programme, puis là il l'essaie.
- 4 R. Exact.
- 5 Q. **[128]** Essentiellement.
- 6 R. Exact.
- 7 Q. **[129]** Et là, vous, à la programmation, qui
8 travaillez à développer ces logiciels-là, vous avez
9 à converser avec lui régulièrement sur tous ces
10 besoins-là, ces ajustements-là, ces tests-là.
- 11 R. Jusqu'à la mise en production de l'application.
- 12 Q. **[130]** Parfait.
- 13 R. Après on passe à un autre projet, on en a quelques
14 centaines en cours, donc on développe ça, on le
15 livre, c'est bon, c'est livré. Après c'est des gens
16 qui exploitent les systèmes, qui s'assurent que
17 quand il y a un problème, bien ça peut être un
18 problème souvent plus, là, rendu là sur un serveur,
19 quelque chose qui plante.
- 20 Q. **[131]** Oui.
- 21 R. Carte à remplacer, donc...
- 22 Q. **[132]** Mais restons sur le développement pour
23 l'instant.
- 24 R. Oui.
- 25 Q. **[133]** Parce que c'est là où j'étais. Et là je

1 comprends que... puis admettons que c'est
2 l'informaticien ici, moi le programmeur Steve, là,
3 qui a tout fait ça. Puis après ça je me retourne de
4 côté, je prends mon prochain client qui s'appelle
5 HQP, cette fois-ci qui a besoin de son application
6 spécifique et qui, lui, il vient me voir avec
7 toutes ses demandes, puis ses... et que je vais
8 faire exactement le même service, là, avec notre
9 pilote fonctionnel et notre « test pilot » par la
10 suite. C'est exact?

11 R. Et là, le pilote fonctionnel à ce moment-là se
12 trouve à être chez le Producteur.

13 Q. **[134]** C'est ça. Il vient jaser avec moi. Puis, moi,
14 il m'explique tout ce qu'il a besoin, lui.

15 R. C'est ça.

16 Q. **[135]** Alors, moi, je prends toujours les... les
17 commandes d'un peu partout alors je ne suis pas
18 dédié plus spécifiquement au transport ou plus
19 spécifiquement au Producteur. Je vais avoir à
20 travailler sur le développement de tous les
21 systèmes.

22 (14 h 07)

23 Oui, je vais vous laisser converser, il n'y a pas
24 de problème.

25 R. Donc, Maître, oui, les pilotes fonctionnels sont

1 vraiment dans leur marché.

2 Q. **[136]** Absolument.

3 R. Et Il n'y a aucune... une fois que... c'est pour ça
4 que, tantôt, je suis vite passé à l'exploitation
5 pour dire qu'une fois que le développement est
6 terminé...

7 Q. **[137]** Bien, ça marche toujours après, il n'y a pas
8 de problème?

9 R. Oui, mais l'application... On espère. Là nos
10 clients vont dire que ça marche toujours, j'espère.
11 Mais on... c'est certain qu'une fois que
12 l'application est mise en production c'est comme
13 si... je prenais l'exemple, tantôt, d'Excel, je
14 vous livre Excel, après vous l'utilisez, mais là je
15 ne suis plus là.

16 Q. **[138]** Oui.

17 R. C'est un petit peu pour ça que je faisais le
18 passage à l'exploitation, quand le développement
19 est terminé, on n'a pas accès et on n'est pas du
20 tout impliqué dans les données, à ce moment-là, qui
21 sont utilisées par les applications.

22 Q. **[139]** Les données elles-mêmes, vous ne les avez
23 pas, vous avez simplement toute la mécanique ou
24 l'infrastructure ou...

25 R. C'est ça, le calcul, l'algorithme...

1 Q. **[140]** ... ce qu'on peut créer, là.

2 R. ... et caetera...

3 Q. **[141]** Vous mettez en place l'algorithme dans le
4 programme puis à partir de là, bien, nous, on
5 mettra les données tout à l'heure. « Nous » étant
6 HQP, HQT ou... et caetera. C'est ça?

7 R. Exact. C'est ça.

8 Q. **[142]** Je comprends que vous n'avez pas les données.

9 R. Et, s'il y avait n'importe quelle application où ce
10 ne serait pas possible, bien, on aurait les gens
11 qui seraient dédiés, à ce moment-là, à l'activité.
12 Parce que d'aucune façon on peut enfreindre le code
13 de conduite puis les éléments de séparation
14 fonctionnelle dans ces activités-là. Donc, c'est
15 sûr que, si ça en venait à une... mais je n'ai pas
16 ça en tête parce que ce n'est pas comme ça que
17 c'est découpé, le travail, mais si ça en venait à
18 avoir n'importe quel doute sur ces aspects-là,
19 c'est certain que les ressources, à ce moment-là,
20 ne seraient pas des ressources... s'il était exposé
21 à des données sensibles, il ne pourrait pas... on
22 aurait sûrement, à ce moment-là, des unités
23 spécialisées, là, tu sais.

24 Q. **[143]** O.K. Juste un instant, s'il vous plaît.

25 Excusez-moi, je cherchais la citation, je suis

1 toujours dans la réponse 2.1 et je vous amène ce
2 qui m'apparaît être le deuxième paragraphe, qui
3 commence par « En ce sens ». De votre réponse,
4 toujours. On est au même endroit. Alors :

5 En ce sens, autant pour l'optimisation
6 des coûts informatiques que pour
7 l'accès à des expertises rares et
8 spécialisées...

9 Et j'arrête peut-être là parce que là est ma
10 question. Qu'entendez-vous par expertises rares et
11 spécialisées, à ce moment-là, dans votre réponse,
12 bien sûr?

13 M. STÉPHANE VERRET :

14 R. J'en ai fait part un petit peu tantôt, peut-être,
15 mais si on s'en va sur des langages de
16 programmation, si on s'en va sur des systèmes temps
17 réel, des fois, qui peuvent demander des délais de
18 performance, des délais de traitement très rapide,
19 et caetera, donc des expertises que si on va dans
20 le marché pour recruter, là, c'est quand même des
21 expertises qui sont assez rares et spécialisées. Ou
22 de gens qui sont assez formés aussi, là, donc pour
23 développer les systèmes qu'on a, à Hydro-Québec,
24 les applications qu'on a. Je parle des expertises
25 en informatique en général. Tu sais, on sait

1 comment que, dans le marché présentement, il y a
2 quand même un « shortage », en français, une rareté
3 des ressources. Et donc, on fait face à ça à Hydro-
4 Québec également.

5 Donc, je pourrais inclure toutes les
6 ressources en informatique qu'on a besoin à la
7 VPTIC pour développer l'ensemble des applications
8 dans les expertises rares et spécialisées.

9 Q. **[144]** Parce qu'il y aurait, à ce moment-là,
10 seulement une seule personne ou deux seules
11 personnes qui seraient capables de développer ce
12 genre de programmation là puis essayer de les
13 mettre tous ensemble dans la même boîte?

14 R. On veut éviter de se retrouver dans des situations
15 comme ça. Il y a quand même eu beaucoup de départs
16 à la retraite aussi dans les dernières années.

17 Q. **[145]** O.K.

18 R. Donc, on veut éviter de se retrouver dans des
19 situations comme ça.

20 Q. **[146]** Est-ce qu'il vous reste du personnel
21 informatique chez HQT à ce stade-ci? Je transfère
22 la question à côté de vous.

23 M. STÉPHANE VERRET :

24 R. Pas à notre connaissance, là, j'en...

25 Q. **[147]** Oui, bien, j'ai entendu, malheureusement, le

1 micro...

2 R. Oui. Pas à notre connaissance. Je pense que,
3 justement, l'objectif était de regrouper ces
4 ressources-là à la VPTIC.

5 (14 h 13)

6 Q. **[148]** Je pense que ça complète. O.K. Maintenant, je
7 continue peut-être dans la question. Maintenant que
8 vous m'expliquez qu'il n'y a pas de personnel
9 informatique chez HQT, là, puis je vais peut-être
10 un peu plus loin, là, le Transporteur doit-il
11 maintenir du personnel avec connaissance de
12 l'informatique pour gérer sa relation d'affaires?
13 On en a déjà parlé tout à l'heure, je pense que
14 c'est les personnes... j'ai oublié le nom. Pilotes,
15 merci. Excusez. En plus il fallait que je parle
16 d'auto pour oublier le nom. Alors, là je vous
17 posais la question, là vous me dites qu'il n'y a
18 personne, finalement, qui reste. Mais, par exemple,
19 où se fait la maintenance des systèmes qui gèrent,
20 par exemple, les points, les banques de données,
21 les BDD mentionnées hier, par exemple, la
22 maintenance des systèmes où se trouvent ces banques
23 de données là.

24 M. GUY LABELLE :

25 R. Bien, si on parle de l'équipement comme tel qui

- 1 contient les bases de données et tout ça...
- 2 Q. **[149]** Oui, qui a les données dedans. Oui, c'est ça.
- 3 R. C'est ça. Bien, oui.
- 4 Q. **[150]** C'est exact.
- 5 R. Bien, c'est des gens qui sont à la VPTIC qui
- 6 supportent les systèmes. Si on parle de la
- 7 maintenance, l'utilisation des données, là c'est
- 8 les gens du côté du Transporteur. Mais, pour nous,
- 9 c'est pas des informaticiens à ce moment-là, c'est
- 10 des utilisateurs des données.
- 11 Q. **[151]** La maintenance, quand je vous parle de la
- 12 maintenance des systèmes, physiquement, c'est un
- 13 informaticien je présume?
- 14 R. C'est ça. Mais là, ça dépend quand on parle de
- 15 maintenance justement...
- 16 Q. **[152]** Oui.
- 17 R. ... je ne sais pas ce que vous incluez parce que ça
- 18 pourrait être une partie du travail qui est faite
- 19 par les gens qui utilisent les systèmes.
- 20 Q. **[153]** O.K.
- 21 R. Ça pourrait être, si on parle vraiment du système,
- 22 donc on est vraiment là en soutien au système, donc
- 23 les entrepôts donnés et tout ça, on doit maintenir
- 24 ça. Encore là, on a des systèmes de surveillance
- 25 sur ces équipements-là, et caetera.

- 1 Q. **[154]** Oui.
- 2 R. Donc, on n'a aucune vue sur les données, mais...
- 3 Q. **[155]** Donc, les données sont cachées mettons, si je
4 peux dire ça comme ça...
- 5 R. Encryptées, et caetera.
- 6 Q. **[156]** ... à la personne...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. **[157]** ... qui vient faire ces maintenances-là
9 d'entretien.
- 10 R. Là c'est les informaticiens de la VPTIC qui
11 maintiennent ces systèmes-là.
- 12 Q. **[158]** Incluant ceux qui vont avoir à travailler sur
13 les logiciels et la programmation ou la maintenance
14 de ces logiciels et programmations-là?
- 15 R. Non parce que là on parle, à Hydro-Québec, on a
16 séparé ce qu'on appelle, nous, le transformé de
17 l'exploité...
- 18 Q. **[159]** Oui.
- 19 R. Mais, en effet, c'est... à ce moment-là, c'est plus
20 à ce moment-là ceux qui modifient les systèmes,
21 c'est ceux qui s'assurent que les systèmes
22 demeurent à ON, que tout est fonctionnel
23 correctement en tout temps.
- 24 Q. **[160]** Mais, c'est toujours dans votre direction,
25 c'est toujours votre... votre même personnel, mais

1 c'est des personnes différentes physiquement.

2 R. À la VPTIC, oui.

3 Q. **[161]** À la VPTIC, toujours ensemble, mais deux
4 personnes différents.

5 R. Mais, pas ensemble. Ça, je ne veux pas... je ne
6 veux pas qu'on reste avec la perception que c'est
7 ensemble. C'est vraiment ceux qui exploitent, c'est
8 pas les mêmes qui développent les applications.

9 Q. **[162]** Je comprends, mais le mot « ensemble » par la
10 physique, là. Je veux dire, physiquement parlant,
11 ils sont assis au même endroit, là, dans les mêmes
12 bureaux.

13 R. Non.

14 Q. **[163]** Non?

15 R. Les gens qui exploitent sont plus où est-ce qu'il y
16 a les centres de traitement de données où il y a
17 les équipements. Puis les gens qui développent sont
18 plus dans des bureaux normaux, si je peux dire,
19 puis ils ont des accès contrôlés dans les systèmes.

20 Q. **[164]** Où sont développées et maintenues les
21 applications plus je les appellerais scientifiques
22 comme les modèles mathématiques d'écoulement de
23 puissance pour la gestion du RFP, pour n'en nommer
24 que quelques-uns?

25 R. Bien, les modèles à ce moment-là, si c'est... si

1 c'est de l'information qui est technique associée à
2 une fonction et que ça doit jouer dans le réseau,
3 c'est les gens qui sont ensuite représentés par le
4 pilote fonctionnel chez le Transporteur qui
5 fournissent les modèles.

6 Ensuite, quand on parle de créer, dans un
7 langage quelconque, de l'informatiser, ça, c'est le
8 développement à ce moment-là qui est pris en charge
9 par les gens de la VPTIC. Parce qu'il faut toujours
10 se rappeler que l'intelligence d'affaires pour ces
11 modèles-là, elle demeure décentralisée. C'est pas
12 l'informaticien qui va avoir l'expertise pour à ce
13 moment-là dicter comment fonctionne l'opération du
14 réseau électrique.

15 Q. [165] J'ai une autre question un peu dans cette
16 foulée de questions sur comment on peut agir sur
17 vos systèmes et les différents systèmes
18 informatiques. Mais, pouvez-vous décrire comment le
19 répartiteur du CCR, par exemple, peut faire
20 corriger un problème informatique urgent survenant
21 en plein milieu de la nuit ou qui peut avoir un
22 impact sur la sécurité du réseau, l'alimentation
23 des clients? Ça chemine comment cette demande-là? À
24 l'époque, on parlait peut-être plus physiquement
25 près de la personne.

1 R. Oui.

2 Q. **[166]** Notre mécano dans notre... à la Formule 1,
3 tout près de nous ou, enfin, qui est dans l'auto
4 parfois. Là cette fois-ci, il n'est peut-être pas
5 dans l'auto, il est peut-être même près de la piste
6 de course, il est ailleurs. Ça fonctionne comment?
7 Ça chemine comment cette question urgente-là?

8 R. Bien, on est peut-être un petit peu moins
9 vulnérable qu'auparavant sur le fait qu'une
10 personne soit malade ou en congé ou et caetera, là.

11 Q. **[167]** Ne faites aucun exemple de l'Autoroute 13.

12 R. Je suis presque allé, mais je me suis retenu. Donc,
13 ça fait partie des bonnes pratiques du marché de
14 centraliser la surveillance puis ce qu'on appelle,
15 nous, la gestion des incidents vingt-quatre (24)
16 heures, sept jours, en tout temps. On a des gens
17 sur appel. Le fait aussi qu'on s'enligne de plus en
18 plus vers les pratiques du marché. Dans nos
19 technologies, on peut de plus en plus à distance
20 agir rapidement. Donc, ça diminue des délais
21 d'intervention aussi. Tout ça dans le... avec les
22 mesures de contrôle d'accès qui sont très très
23 stricts chez nous selon le... On a des profils de
24 créés selon le type de tâches qu'on peut avoir à
25 réaliser sur un système. Et donc, les délais

1 d'intervention, maintenant on pense, sont améliorés
2 par rapport à ce qu'on pouvait...

3 C'est sûr que si on avait la personne qui
4 était là à ce moment-là et qui pouvait agir dans la
5 seconde, mais la vulnérabilité était plus élevée
6 que maintenant où est-ce qu'on a des outils
7 informatisés qui peuvent détecter beaucoup plus
8 d'éléments avant même des fois que les utilisateurs
9 s'en rendent compte. On peut avoir une baisse de
10 performance sur un serveur. On peut avoir
11 différents éléments qu'on peut détecter plus à
12 l'avance.

13 Q. **[168]** Je m'excuse, je vous écoute répondre, mais...

14 R. Oui.

15 Q. **[169]** ... ma question était peut-être un peu
16 spécifique...

17 R. O.K.

18 (14 h 18)

19 Q. **[170]** ... et c'était peut-être... J'essaie de vous
20 ramener sur cette question-là en vous disant, bien
21 ça ne fonctionne pas, je conduis le réseau ou
22 l'auto en question, j'ai l'impression que ça ne
23 fonctionne pas, j'appelle où? Parce que,
24 normalement, je me retourne de côté puis...

25 R. Oui. Bien...

1 Q. [171] Ce soutien-là, peu importe comment il
2 s'appelle. Ou enfin, bref, il n'est peut-être pas
3 nécessairement très loin.

4 R. Il n'est pas loin.

5 Q. [172] Je veux savoir comment ça chemine à ce
6 moment-là pour la personne cette question
7 d'urgence-là. Juste peut-être nous sécuriser par
8 rapport à ça.

9 R. Oui.

10 Q. [173] Je comprends que ça peut aller vite pour
11 faire la réparation. On peut faire ça à distance,
12 et caetera, et caetera. Mais je fais comment, moi,
13 quand je conduis l'auto et on s'en va dans le...

14 R. Oui. On appelle au centre de services TIC.

15 Q. [174] Puis, là, quelqu'un est là tout le temps...

16 R. Oui.

17 Q. [175] ... pour répondre à toutes les formes, un
18 urgentologue généraliste...

19 R. Oui.

20 Q. [176] ... pour tous les sujets incluant des
21 logiciels bien spécialisés dans le cas du
22 transport?

23 R. Oui. On peut peut-être faire une analogie avec,
24 justement, il y a du filtrage qui est fait à ce
25 moment-là, puis selon la problématique. Donc, c'est

1 des systèmes quand même assez complexes, nos
2 systèmes informatiques. Donc, à ce moment-là, il y
3 a, comme à l'urgence, il y a un « dispatch » qui
4 est fait puis les gens sont...

5 Q. **[177]** Et mon spécialiste en bout de piste, mon
6 pneumologue ou, je ne sais trop, quand ça ne
7 fonctionne pas, lui est là, il est toujours là?

8 R. C'est ce qu'on s'assure à ce moment-là en ayant une
9 meilleure masse critique, en centralisant ces
10 processus-là qu'on peut s'assurer d'avoir... Je ne
11 pourrais pas dire comme les super hôpitaux. On ne
12 le sait pas encore. Donc, un peu dans l'optique
13 qu'on a un regroupement des ressources qui sont
14 plus rares et spécialisées.

15 Q. **[178]** Je termine avec cette dernière lignée de
16 questions-là. Et ce n'est pas nécessairement très
17 long. Vous allez peut-être pouvoir me répondre très
18 rapidement. Doit-on comprendre que les fonctions
19 informatiques du Distributeur et du Producteur ont
20 aussi été transférées dans votre direction?

21 Il faut répondre verbalement.

22 R. Oui.

23 Q. **[179]** On vous enregistre. On ne filme pas.
24 Commencez pas à sursaturer le réseau Internet! On
25 n'est pas capable de faire des PowerPoint.

1 Donc, le « oui » étant noté maintenant dans votre
2 réponse.

3 R. Oui.

4 Q. **[180]** Merci beaucoup. Est-ce que le personnel
5 informatique du parquet des transactions
6 énergétiques du Producteur a aussi été transféré au
7 corporatif?

8 R. Le personnel informatique, vous dites?

9 Q. **[181]** Oui, bien sûr. Du parquet des transactions
10 énergétiques du Producteur.

11 R. Parce qu'il y a un... le même concept dont on a
12 discuté pour le réseau puis les opérations du
13 transport. Donc les pilotes fonctionnels, les
14 utilisateurs des applications, donc du parquet,
15 sont demeurés au parquet. Et c'est la même
16 interface ou le même genre de mécanisme qui existe
17 pour développer une application ou supporter s'il y
18 avait un problème, une des applications, donc avec
19 le même découpage des rôles dont on a parlé pour le
20 Transporteur avec les expertises. Les expertises
21 reliées au domaine d'affaires du parquet sont
22 demeurées au parquet. Donc, il y a des gens qui
23 supportent s'il y a une problématique avec une
24 application à ce moment-là.

25 Q. **[182]** Juste pour bien comprendre. Parce que là vous

1 me dites, il y a des choses qui ont comme dans le
2 HQT. Là, je suis dans le HQT de la chose, dans le
3 fond. Puis je veux voir qui on a regroupé en
4 dessous de vous. Vous me dites, ils sont restés,
5 les gens du personnel informatique du parquet des
6 transactions énergétiques, ils sont restés chez
7 HQT, au parquet en question. C'est ça?

8 R. Bien, je pense, c'est parce que j'essaie de faire
9 le parallèle parce que je pense qu'il n'y avait pas
10 comme tel du personnel informatique au parquet
11 auparavant. Il y avait une informatique de
12 production qui était en soutien aux opérations du
13 parquet, comme il y avait une informatique de
14 transport qui était en soutien aux gens. Donc, je
15 ne pense pas qu'il y avait une fonction
16 d'informatique spécifiquement intégrée au parquet.
17 Donc, c'est les gens qui soutenaient les systèmes
18 du parquet.

19 Q. **[183]** Des développeurs comme tels, par exemple...
20 Je vous interromps, parce que je veux... Oui, je
21 comprends sur la question du soutien au quotidien
22 quand ça ne fonctionne pas, donc notre réparateur.
23 Mais nos concepteurs, nos développeurs, par
24 exemple, responsables de développer des outils
25 informatiques d'optimisation, de la production, des

1 transactions du marché en gros, il devait y avoir
2 des gens qui faisaient ça qui étaient
3 spécialisés...

4 R. Oui.

5 Q. **[184]** ... particulièrement là-dedans, les
6 algorithmes que ça peut prendre?

7 R. Bien, les algorithmes, l'intelligence d'affaires
8 demeure encore au parquet, au marché de gros. Parce
9 que c'est là qu'est l'intelligence d'affaires.

10 Q. **[185]** Y incluant les développeurs?

11 R. C'est pour ça que... Pas incluant les développeurs.
12 C'est pour ça que je reviens à ce qu'on fait aussi
13 pour le Transporteur. C'est-à-dire les gens qui
14 vont développer, ça fait partie des ressources qui
15 sont souvent rares et spécialisées, donc qu'on
16 tente d'optimiser dans l'organisation, de
17 regrouper, d'avoir des masses critiques. Donc, ce
18 n'est pas des gens qui sont impliqués dans
19 l'opération, dans les activités au quotidien,
20 autant du transport que du côté de marché de gros.
21 Mais c'est des gens qui peuvent être appelés pour
22 le temps d'un projet à développer une application.
23 (14 h 23)

24 Donc, le choix qui est fait, c'est que,
25 maintenant, avec les mécanismes qu'on a en deux

1 mille dix-sept (2017), qu'on n'avait peut-être pas
2 il y a vingt (20) ans, on peut contrôler les accès
3 de façon assez précise. Donc c'est toujours quelque
4 chose qui continue de se préciser ça aussi les
5 types d'accès qu'on donne, nos applications se
6 développent aussi avec des types d'accès beaucoup,
7 de plus en plus, des types plus fins. Donc c'est
8 vraiment la façon de gérer ça, c'est de pouvoir
9 poursuivre notre optimisation autant du côté de
10 l'exploitation que du développement des
11 applications, de pouvoir encore poursuivre notre
12 optimisation en regroupant ce qui peut être
13 regroupé sans que ça pose aucun problème avec le
14 respect du Code puis des informations sensibles,
15 là, qui pourraient circuler.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Maître Cadrin, vous avez quelque peu dépassé le
18 temps annoncé.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Oui, ça se peut, effectivement.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Je vous le dis, vous avez presque doublé, alors je
23 vous demanderais d'essayer de...

24 Me STEVE CADRIN :

25 D'arrêter de doubler?

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bien, pas d'arrêter mais de, parce que là, moi, ce
3 n'est pas pour moi, je vais être là lundi, il y a
4 de vos collègues qui vont contre-interroger lundi
5 qui devaient contre-interroger aujourd'hui, là, je
6 ne peux pas... je ne peux pas vous mettre un par-
7 dessus l'autre, malheureusement. En tout cas, juste
8 vous le signaler.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Donnez-moi deux secondes, je vais voir si je
11 peux...

12 Q. **[186]** Je vais donc préciser sur une seule et
13 dernière question, puis peut-être que vous allez
14 pouvoir me parler en termes de comptabilité et de
15 facturation. Si le Transporteur, pour diverses
16 raisons, exige moins de travaux informatiques pour
17 une année donnée, juste confirmer, parce que peut-
18 être j'ai compris tout à l'heure, sera-t-il moins
19 facturé pour cette année donnée en question? Est-ce
20 que ça va fluctuer comme ça à travers les années
21 puis on va toujours avoir ce compte rendu...

22 Mme ANDRÉE BOUCHER :

23 R. Il y a une portion de la facturation interne qu'on
24 reçoit de la VPTIC qu'on appelle « à la
25 consommation », c'est-à-dire qu'à chaque année, à

1 peu près à ce temps-ci, on exprime les besoins de
2 développement, les besoins de développement du
3 Transporteur auprès de la VPTIC, où on travaille
4 avec le partenaire, monsieur Labelle. Alors d'année
5 en année, si le Transporteur a plus ou moins de
6 besoins, ça va être reflété dans la facturation
7 interne qu'on va recevoir, en fonction des besoins
8 qu'on aura signifiés.

9 Q. [187] Parfait, je comprends qu'il y a une portion
10 donc qui est le global du système qui est en place
11 qui ne varie pas en fonction des projets?

12 R. Effectivement, il y a une portion, qu'on appelle
13 « forfaitaire », où ce sont les coûts TI qui sont
14 répartis aux unités utilisatrices, puis il y a une
15 portion à la consommation où chaque utilisateur
16 doit signifier ses besoins avant de débiter
17 l'année.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Merci beaucoup. Ça complète mes questions, merci
20 beaucoup et merci de votre patience, je suis désolé
21 d'avoir dépassé le temps.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Écoutez, non, j'essaie juste qu'on arrive tous à la
24 même place, Maître Cadrin, merci de votre
25 compréhension. Maître Turmel, de FCEI, oui, vous...

1 Non, non, c'est vous. C'est maître Dubé qui va
2 probablement être, en bon français, impacté, parce
3 qu'il en a pour plus longtemps. C'est juste une
4 question de temps, moi, je gère juste le temps;
5 c'est comme les bâtonnets, je gère les bâtonnets.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 C'est noble.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Ah! gérer les bâtonnets, c'est un métier très
10 noble.

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

12 Alors bonjour à tous en ce vendredi pluvieux, je
13 vais tenter d'égayer un peu cette fin de semaine.
14 Je serai assez bref. Bonjour au panel. André
15 Turmel, pour la FCEI.

16 Q. **[188]** Je vous demanderais peut-être d'aller à la
17 page... excusez-moi, de votre présentation de ce
18 matin... excusez, j'y arrive... donc la page 9. À
19 la page 9, vous avez décrit ce matin, là, bon, les
20 objectifs de transfert du Contrôleur HQT vers le
21 groupe DFC et je veux m'assurer de bien comprendre
22 ce que, parce qu'il y a des objectifs, là, qui
23 sont, de manière générale, qu'on retrouve, à moins
24 d'avis contraire, assez généralement dans la
25 plupart des entreprises, là, ce n'est pas étonnant

1 de voir ça.

2 Ma première question : est-ce que donc ces
3 objectifs-là, ils émanent d'Hydro-Québec
4 corporatif, vous avez un nouveau président
5 depuis... depuis deux ans environ, est-ce que c'est
6 de nouveaux objectifs qui vous ont été communiqués
7 formellement, par exemple?

8 Mme ANDRÉE BOUCHER :

9 R. Ce ne sont pas de nouveaux objectifs qui ont été
10 communiqués, je pense, par le PDG, ça reflétait
11 certainement sa vision parce que c'est, il a fait
12 partie des changements organisationnels, ça fait
13 partie des bonnes pratiques de la fonction finance
14 dans toute entreprise, hein, la planification, le
15 contrôle, la comptabilité.

16 Ce que j'exprimais tout à l'heure, c'est
17 qu'au fil des ans, les bureaux de contrôleurs ayant
18 été rattachés fonctionnellement de chacune des
19 divisions, chacun des bureaux de président, c'était
20 à géométrie variable, il y avait des contrôleurs
21 qui ne s'appelaient pas contrôleurs, qui
22 s'appelaient directeur Administration et contrôle,
23 qui s'appelaient directeur Planification
24 comptabilité et contrôle; certains bureaux de
25 contrôleurs avaient la responsabilité de la gestion

1 documentaire, il y a d'autres contrôleurs qui
2 étaient comme gouverneurs des projets immobiliers
3 et de la division. C'était à géométrie variable et
4 ça s'éloignait quelques fois des fonctions de base,
5 de toute fonction finance qui doit s'assurer de la
6 planification des résultats, de la production des
7 états financiers et de toutes les activités de
8 contrôle dans une entreprise où il y a une
9 gouvernance forte.

10 (14 h 29)

11 Q. **[189]** Donc il y avait des Contrôleurs avec un « C »
12 majuscule et d'autres avec un « c » minuscule. Vous
13 dites certains des gouverneurs, si j'ai bien
14 compris?

15 R. Il y avait des gens, des contrôleurs qui s'étaient
16 fait attribuer d'autres types... pour lesquels on
17 avait élargi leurs tâches, leurs fonctions.

18 Q. **[190]** Donc un royaume plus large ou moins large.
19 Évidemment je fais l'image, là, mais on se
20 comprend. Et... mais donc la recherche
21 d'harmonisation et d'optimisation qui est décrite
22 au point 3, est-ce que... quand vous dites
23 « harmoniser », là, jusqu'où? Parce que vous
24 êtes... évidemment vous êtes au sein d'une unité
25 séparée fonctionnellement. Et donc ma question

1 générale, puis c'est pas de tomber dans la
2 philosophie, mais vous devez vivre... depuis dix
3 (10) ans, monsieur Verret l'a mentionné, ou treize
4 (13) ans, depuis deux mille quatre (2004), vous
5 devez vivre avec des contraintes réglementaires. Et
6 celles-ci sont là, elles sont en place depuis ce
7 temps-là et là, vous... vous nous dites, vous nous
8 expliquez qu'il y a de nouvelles contraintes, je
9 dirais, organisationnelles ou... et de nouvelles...
10 une réorganisation. Et là, vous parlez
11 d'harmonisation, il n'y aura qu'un seul contrôleur
12 ou moins de... ou moins de plusieurs contrôleurs.
13 J'essaie de comprendre qu'est-ce qui fait
14 qu'aujourd'hui ces objectifs-là qui devaient
15 exister à l'époque, harmoniser, un meilleur
16 encadrement, une meilleure planification, ça
17 existait à l'époque, comme vous dites, c'est les
18 meilleures pratiques. On essaie de toujours bien
19 planifier. Qu'est-ce qui fait aujourd'hui que... je
20 vais reformuler ma question. J'essaie de...
21 j'essaie de... de voir avec vous dans
22 l'optimisation que vous recherchez, n'y a-t-il pas
23 une limite à... aux contraintes réglementaires que
24 vous avez et une... puis c'est ce que vous dites en
25 gras, le tout en s'assurant du respect du Code.

1 Parce qu'on s'entend, c'est une contrainte
2 réglementaire d'une certaine manière. C'est peut-
3 être monsieur Verret.

4 M. STÉPHANE VERRET :

5 R. Bien j'allais... j'allais plutôt vous demander de
6 quelles contraintes réglementaires vous parlez?

7 Q. **[191]** Bien le Code de conduite.

8 R. Parce que lorsqu'on fait... si on suit... si vous
9 me permettez, je vais compléter.

10 Q. **[192]** Oui.

11 R. Lorsqu'on fait référence au Code - et j'ai mis la
12 table au départ, là - parce qu'on parle de
13 séparation fonctionnelle, on parle du... au niveau
14 de l'interfinancement. Et ça, je pense qu'on a tout
15 décrit les mécanismes qui sont utilisés pour
16 s'assurer que tout est facturé au coût complet. Et
17 après ça au niveau du traitement préférentiel j'ai
18 clairement expliqué qu'il s'agissait d'information
19 qui pouvait être transmise aux employés qui
20 participent à des activités de marché de gros.
21 Alors là, ici, on est dans une fonction de support,
22 une fonction de comptabilité. Madame Boucher exerce
23 avec les mêmes fonctions qu'elle exerçait
24 auparavant. Et lorsqu'on parle d'harmonisation des
25 processus, je suis certain qu'elle peut en dire

1 beaucoup plus que moi là-dessus. Mais on parle de
2 l'harmonisation de leur processus de travail, on
3 parle de technique en comptabilité, comment est-ce
4 qu'ils peuvent optimiser les processus qu'ils
5 suivent pour réaliser leur travail.

6 Mais en termes de fonction, ce sont des
7 fonctions de support qui n'ont rien à voir avec les
8 activités de marché de gros.

9 (14 h 32)

10 Q. **[193]** O.K. Merci. Et maintenant donc à la page 11.
11 Peut-être, Monsieur de l'informatique, simplement
12 pour comprendre. Je pense que mon confrère avant
13 moi vous a questionné là-dessus, puis je n'irai pas
14 trop loin là-dessus, mais je ne suis pas sûr s'il a
15 été jusqu'à vous demander... Il a questionné sur
16 Gartner qui est... bon, qui est une firme peut-être
17 qui indique quelles sont les bonnes pratiques. Et
18 dans cette démarche-là, est-ce que la comparaison
19 qui a été faite avec les compagnies dans le domaine
20 de l'énergie qui doivent vivre avec des contraintes
21 un peu similaires à ce qu'on a ou c'est de manière
22 générale plutôt pour les grandes sociétés, les
23 meilleures pratiques? Je veux juste voir si on a
24 bien spécifié ou pas dans ce domaine-là.

25

1 M. GUY LABELLE :

2 R. C'est plutôt pour l'ensemble des grandes
3 organisations, comment optimiser les TI.

4 Q. **[194]** D'accord. Il n'y avait pas là de sous...
5 d'étude spécifique à l'égard des sociétés en
6 énergie, des compagnies d'utilité publique?

7 R. On peut en avoir de temps en temps dans des
8 orientations plus spécifiques, mais quand... Nous,
9 on regarde l'orientation pour les TI pour optimiser
10 les TI, on demeure dans des grandes orientations.
11 Ensuite on tente d'interpréter pour que, dans notre
12 contexte à nous, ce soit applicable correctement.

13 Q. **[195]** O.K. Et le quatrième point de votre page 11,
14 le quatrième bullet, là :

15 Établir la gestion des actifs TCI en
16 intégrant la gestion des risques.

17 Je veux juste bien comprendre de quels risques
18 parle-t-on ici?

19 R. Bien, c'est dans les pratiques de gestion des
20 actifs, je dirais, là, de façon générale.

21 Q. **[196]** O.K.

22 R. Donc, on ne remplace pas un actif nécessairement
23 dès qu'il atteint, à titre d'exemple, sa date de
24 fin de vie comptable, s'il fonctionne bien, qu'il
25 n'y a pas de panne, on évalue qu'il n'y a pas de

1 risque à poursuivre sa durée de vie, à titre
2 d'exemple. Donc, quand on parle de gestion des
3 actifs de façon beaucoup plus intelligente, c'est
4 ce qu'on veut dire, avec une gestion du risque.
5 C'est-à-dire qu'on évalue quand même. Il y a
6 d'autres critères qu'une fin de vie comptable, à
7 titre d'exemple, qui peut justifier qu'on remplace
8 un actif, donc c'est notre travail, dans les
9 pratiques aussi.

10 C'est sûr que l'informatique est quand même
11 un secteur assez jeune, mais c'est quand même notre
12 travail de aussi établir ces pratiques-là au niveau
13 de la pérennité des systèmes informatiques.

14 Q. **[197]** O.K. Parfait. Je vous remercie. Je n'ai pas
15 d'autres questions. Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Turmel. À cette heure-ci, Maître
18 Dubé, vous comprendrez que vous avez gagné le droit
19 de pouvoir le faire lundi. Et j'en suis désolé,
20 c'est...

21 Me NICOLAS DUBÉ :

22 Aucun problème. De mon côté, je vais faire
23 l'exercice de revoir mes questions pour m'assurer
24 de ne pas couvrir ce qui a été couvert par mes
25 confrères puis je peux déjà vous avancer que ça va

1 probablement être plus court que trente (30)
2 minutes annoncées.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parfait. Merci. J'apprécie. Maître... là on est en
5 contre-interrogatoire de SÉ/AQLPA, avec le panel,
6 parce que si vous ne le faites pas là, vous ne le
7 ferez jamais. Je vous dis ça tout de suite, vous
8 n'êtes pas là lundi. À moins que vous n'avez pas de
9 questions pour le panel.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Nous n'avons pas de questions au panel et nous
12 sommes prêts à procéder à notre preuve.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, si vous n'avez pas de questions pour le
15 panel, écoutez, moi, dans mon horaire, vous êtes un
16 peu plus tard que ça. Je peux peut-être passer
17 NEMC. Je vais vous mettre, vous allez présenter
18 votre preuve après. Si ça vous va.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 D'accord.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Ça vous va. NEMC, si vous me faites ça dans vingt-
23 cinq (25) minutes, vingt, vingt-cinq (20-25)
24 minutes, moi, je vous dis qu'on est correct avec
25 mon horaire de l'après-dîner, entre une heure moins

1 dix (12 h 50) et une heure (13 h 00). Et ça va nous
2 éviter... ça va nous clarifier certaines choses.
3 Avez-vous besoin de quelques minutes pour pouvoir
4 faire le tour de vos questions?

5 Me NICOLAS DUBÉ :

6 Non, ça va aller. J'ai été en mesure de le faire au
7 fur et à mesure.

8 LE PRÉSIDENT :

9 O.K.

10 Me NICOLAS DUBÉ :

11 Je vais peut-être prendre un petit délai des fois
12 pour juste relire mes questions.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Écoutez, je ne vous dirai pas qu'on devrait suivre
15 certaines façons de faire, mais c'est une belle
16 façon de faire. Merci, Maître. Alors, le panel est
17 à vous.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

19 Q. **[198]** Donc, bonjour. La première question va
20 s'adresser à madame Boucher. Je vous ai entendu
21 dire mercredi dernier que le transfert des
22 activités et des ressources de la DPFC vers la DFC
23 est survenu à l'automne deux mille quinze (2015),
24 est-ce que c'est exact?

25 Mme ANDRÉE BOUCHER :

- 1 R. C'est exact.
- 2 Q. **[199]** Oui. Qu'en est-il du transfert des activités
3 et des ressources de la DIT vers la VPTIC? Est-ce
4 que c'est survenu au même moment?
- 5 R. Ça faisait partie effectivement du même ajustement
6 organisationnel. Oui.
- 7 Q. **[200]** Donc, on parle aux alentours de l'automne
8 deux mille cinq (2005)... deux mille quinze (2015).
- 9 R. À l'automne deux mille quinze (2015).
- 10 Q. **[201]** Parfait. Est-ce exact de dire que la Régie a
11 été informée pour la première fois des ajustements
12 organisationnels survenus en deux mille quinze
13 (2015), donc les deux... les deux ajustements, dans
14 le cadre du dépôt de la demande tarifaire deux
15 mille dix-sept (2017) soit en juillet deux mille
16 seize (2016)?
17 (14 h 38)
- 18 R. Lorsqu'on a déposé le rapport annuel à la Régie, le
19 rapport annuel Régie au trente et un (31) décembre
20 deux mille quinze (2015), qu'on a déposé vers le
21 trente et un (31) mai de l'année dernière, les
22 résultats de l'année deux mille quinze (2015)
23 reflétaient ces changements organisationnels-là. Je
24 ne peux pas vous préciser si on mentionnait de
25 façon précise dans le rapport annuel le transfert,

1 mais je peux vous confirmer que les données
2 financières reflétaient ces changements-là.

3 Q. **[202]** Est-ce que c'est possible de vérifier?

4 R. Oui.

5 Q. **[203]** Donc comme engagement numéro 1, je vais
6 demander... engagement numéro 5...

7 LE PRÉSIDENT :

8 C'est votre premier, mais il y en a déjà eu quatre
9 avant.

10 Me NICOLAS DUBÉ :

11 Je vais demander de vérifier si l'information se
12 trouvait...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Au rapport annuel.

15 Me NICOLAS DUBÉ :

16 Au rapport annuel expressément nommé.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Q. **[204]** C'est clair?

19 Mme ANDRÉE BOUCHER :

20 R. Oui, c'est clair.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Moi, ce que j'ai compris, juste pour être clair,
23 c'est que le rapport annuel avait été confectionné
24 en prenant pour acquis les contenus des ajustements
25 organisationnels. Ce que vous voulez, c'est qu'on

1 confirme que ça a été fait comme ça?

2 LE PRÉSIDENT :

3 Non.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est expliqué dans le rapport annuel les
6 ajustements organisationnels. Ça va, Madame
7 Boucher?

8 Mme ANDRÉE BOUCHER :

9 R. Oui, ça va.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Donc, est-ce que, dans le rapport annuel au trente
12 et un (31) décembre deux mille quinze (2015), les
13 ajustements organisationnels sont mentionnés et
14 expliqués.

15 Me LISE DUQUETTE :

16 C'est le rapport annuel deux mille quinze (2015),
17 mais déposé en mai deux mille seize (2016).

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Au trente et un (31) mai de l'année deux mille
20 seize (2016).

21 Me LISE DUQUETTE :

22 O.K.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Un petit instant, je pense qu'il y a un ajustement.

25 Bougez pas! Ça va.

1

2 E-5 (HQT) : Vérifier si, dans le rapport annuel au
3 trente et 31 décembre 2015, les
4 ajustements organisationnels sont
5 mentionnés et expliqués (demandé par
6 EBM-NEMC)

7

8 Me NICOLAS DUBÉ :

9 Q. **[205]** Donc, dans la preuve qui a été déposée en
10 Phase 1 du présent dossier, mis à part la note en
11 bas de page numéro 1 qui se retrouvait au tableau
12 des revenus requis du service de transport, nulle
13 part ailleurs dans la preuve il y avait des
14 mentions par rapport aux changements
15 organisationnels. Est-ce exact?

16 Mme ANDRÉE BOUCHER :

17 R. On ne peut pas vous confirmer. On avait présenté
18 des données reclassées, c'est certain. Puis on a
19 présenté un complément de preuve à la demande de la
20 Régie tout de suite après le dépôt.

21 Q. **[206]** Mis à part le complément de preuve dans la
22 preuve déposée en Phase 1?

23 R. Je ne peux pas vous mentionner. Je n'ai pas la
24 preuve avec moi. Je ne suis pas certaine qu'on
25 avait expressément expliqué les changements. Par

1 contre, on avait certainement reclassé les données
2 avec la note en bas de page, comme vous le
3 mentionnez.

4 Q. **[207]** Donc, comme engagement numéro 6, je vais vous
5 demander de vérifier si, dans le cadre de la preuve
6 qui a été déposée en Phase 1, les ajustements
7 organisationnels ont été expliqués mis à part la
8 note en bas de page qui se trouve au tableau 1 du
9 tableau des revenus requis du service de transport.

10 R. Est-ce que je peux juste vous demander, quand vous
11 dites « expliqués » vous parlez de... le fait
12 d'avoir redressé les données et de...

13 Q. **[208]** Bien, d'avoir expliqué, à titre d'exemple, il
14 y a eu un transfert des activités des ressources de
15 la DPFC vers la DFC, et il y a eu un transfert des
16 activités des ressources de la DIT vers la VPTIC de
17 façon générale.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Donc, vous voulez voir s'il y a une mention de la
20 réorganisation?

21 Me NICOLAS DUBÉ :

22 Oui. De manière générale.

23 Mme ANDRÉE BOUCHER :

24 R. Ça n'a pas été traité de façon différente des
25 autres ajustements organisationnels qui ont eu lieu

1 dans le passé. Ça a été traité de la même façon. Je
2 ne peux pas confirmer s'il y avait quelque chose
3 expressément inscrit. Mais c'est certain qu'il y
4 avait des données qui étaient reclassées. Et ça
5 mentionnait certainement qu'il s'agissait de
6 changements organisationnels.

7 Me NICOLAS DUBÉ :

8 Donc, je vais retirer l'engagement numéro 6.

9 Q. **[209]** Pourquoi ne pas avoir informé la Régie
10 préalablement à ces ajustements-là? Pourquoi ne pas
11 l'avoir informée préalablement aux ajustements
12 avant de les avoir effectués?

13 (14 h 43)

14 M. STÉPHANE VERRET :

15 R. Écoutez, à ma connaissance, on n'a jamais fait
16 approuver les changements organisationnels par la
17 Régie. Il y a toujours une question de droit de
18 gestion et de pouvoirs réglementaires, de pouvoirs
19 de la Régie, là, je ne veux pas m'aventurer sur un
20 terrain, que je vais laisser à maître Fréchette.
21 J'ai mentionné, hier, dans mon témoignage, que, par
22 le passé, lorsqu'il y avait des ajustements
23 organisationnels, on avait l'habitude de
24 transmettre le communiqué auprès du secrétaire de
25 la Régie pour pouvoir en informer des changements

1 qui avaient lieu. Je vous dirais que le dossier
2 tarifaire était la première opportunité, là, d'un
3 dossier... à part le rapport annuel qu'on a déposé,
4 là, mais le dossier tarifaire, c'est un rendez-vous
5 annuel qu'on a puis c'est l'opportunité, souvent,
6 de fournir les informations à la Régie sur l'année
7 historique, l'année témoin, l'année de base,
8 l'année témoin projetée. Alors, ça a été
9 l'opportunité pour en aviser la Régie.

10 Q. **[210]** O.K. Si je comprends bien la preuve, ces
11 ajustements organisationnels là étaient déjà
12 réalisés, le Transporteur ne s'est pas questionné à
13 savoir si ça pouvait avoir un impact sur le
14 principe de la séparation fonctionnelle, le code de
15 conduite et qu'il devait peut-être demander à la
16 Régie, préalablement, l'autorisation de faire les
17 changements?

18 R. Les changements organisationnels avaient eu lieu
19 lorsque... comme vous le mentionnez. Et je suis
20 persuadé qu'à l'interne, dans l'organisation, ces
21 questions-là ont été posées puis... se sont posées
22 puis il y a des gens qui ont répondu qu'il n'y
23 avait pas d'enjeu au niveau de cette
24 réorganisation-là.

25 Q. **[211]** Toujours en ce qui concerne les ajustements

1 organisationnels pour la nouvelle DFC. Je vous ai
2 entendue, Madame Boucher, témoigner qu'ils
3 découlaient d'une... ça reflétait une vision
4 générale qui venait de la direction générale. De
5 manière plus précise, est-ce que les ajustements
6 organisationnels, autant la DFC que la VPTIC, ça
7 découle d'une demande express de la direction
8 générale d'Hydro-Québec?

9 R. Écoutez, c'est difficile de répondre à ce genre de
10 question là. Ni madame Boucher ni moi-même sommes
11 impliqués dans les... dans les discussions qui
12 peuvent avoir lieu au niveau de la haute direction
13 pour... pour orienter de tels changements
14 organisationnels. Donc, pour nous, on n'est pas en
15 mesure de répondre à vos questions.

16 Q. **[212]** Si je reformule en vous demandant si ces
17 changements-là émanent du Transporteur?

18 R. Non, je ne crois pas.

19 Q. **[213]** Je vais vous lire une courte citation, si
20 vous voulez vous y référer je vous donnerai la
21 cote, c'est la DDR numéro 1 de l'AHQ-ARQ, la pièce
22 HQT-003, document 2. Donc, à la réponse 1.2 on peut
23 lire :

24 Aujourd'hui, seul le rattachement
25 administratif de ces fonctions a

1 changé puisque le contrôleur HQT fait
2 désormais partie du groupe DFC. Cet
3 ajustement organisationnel ne découle
4 pas d'une justification quantitative
5 et n'a engendré aucun impact sur les
6 charges nettes d'exploitation ni les
7 revenus requis du Transporteur. De
8 plus, le Transporteur tient à
9 souligner qu'il ne peut quantifier et
10 suivre de façon spécifique les gains
11 pouvant être réalisés.

12 Donc, on comprend de cette réponse que, si des
13 économies d'échelles devaient être réalisées suite
14 à ce transfert, donc la DPFC vers la DFC, le
15 Transporteur ne sera pas capable de les quantifier
16 de manière spécifique?

17 Mme ANDRÉE BOUCHER :

18 R. Je vous remercie de me donner l'occasion de revenir
19 là-dessus parce qu'il y a eu beaucoup de questions.
20 Quand il y a un transfert d'effectifs ou un
21 changement organisationnel, lorsqu'on dit qu'il n'y
22 a pas d'impact sur le revenu requis dans l'année du
23 transfert. C'est certain que lorsqu'on... c'est un
24 principe de transfert budgétaire. Dans l'année du
25 transfert, on ne crée pas ni de profit ni de perte

1 avec un transfert d'effectifs ou un transfert
2 d'activités.

3 Par la suite, lorsqu'on dit qu'il y a de
4 l'optimisation qui va être faite, puis il y a de
5 l'optimisation qui est faite, je le vois, moi, dans
6 les résultats puis dans l'établissement du revenu
7 requis du Transporteur. Lorsqu'on dit qu'on n'est
8 pas capable de cibler de façon précise
9 l'efficience, c'est-à-dire qu'on n'est pas capable
10 de quantifier chacune des actions ou chacune des
11 mesures de performance ou des mesures d'efficience
12 qui auront été mises en place à la suite du
13 regroupement.

14 Ce que je peux vous affirmer, avec des
15 chiffres, moi, ce que je vois, c'est que la
16 facturation que le Transporteur a reçue du groupe
17 finance, par exemple, pour deux mille dix-sept
18 (2017), est inférieure de quatre virgule sept pour
19 cent (4,7 %) à la facture qui avait été reconnue
20 dans l'année de base deux mille seize (2016).

21 Alors, je ne peux pas quantifier de façon
22 précise les initiatives. Ce que je peux dire c'est
23 que je constate une efficience et que, dans les
24 années subséquentes au transfert organisationnel, à
25 l'ajustement organisationnel les fournisseurs

1 internes vont devoir livrer de l'efficience tout
2 comme les employés ou l'efficience qui devra être
3 réalisée dans les activités du Transporteur pour
4 arriver à remettre dans les tarifs, intégrer dans
5 les tarifs le deux pour cent (2 %) d'efficience ou
6 tout autre pourcentage d'efficience qui sera
7 convenu.

8 (14 h 48)

9 Q. **[214]** Si je comprends bien votre témoignage de
10 tantôt, ce quatre virgule sept pour cent (4,7 %) on
11 va le retrouver dans les... la preuve déposée en
12 Phase 1.

13 R. Effectivement. Lorsqu'on regarde l'année témoin
14 deux mille dix-sept (2017) et qu'on exclut l'impact
15 du coût de retraite, on voit une baisse de la
16 charge qui vient de finance.

17 Q. **[215]** Le Transporteur dit que cet ajustement
18 organisationnel ne découle pas d'une justification
19 quantitative. À votre connaissance est-ce qu'il y a
20 une justification quantitative pour la direction
21 générale d'Hydro-Québec, d'effectuer ces
22 ajustements-là?

23 R. J'ai de la difficulté à m'engager auprès de la
24 direction générale d'Hydro-Québec. Loin de moi
25 cette idée. Je... étant comptable de formation,

1 de la VPTIC, selon les fonctions
2 exercées.

3 Donc est-ce que les ressources provenant de l'ex-
4 VIT réparties ailleurs sous la VPTIC ont été
5 réparties dans l'ensemble des unités de la VPTIC ou
6 dans seulement quelques-unes?

7 M. GUY LABELLE :

8 R. On a couvert un peu le sujet tantôt des différents
9 rôles qui avaient à être joués en informatique de
10 transport. Donc ce qui était plus spécifique aux
11 applications du Transporteur est demeuré encore
12 dans des entités qui sont spécialisées dans les
13 applications du Transporteur, mais à la VPTIC. Je
14 vois aussi qu'il y a un changement par rapport à la
15 dénomination de la direction des Relations
16 d'affaires. Je crois qu'on l'avait précisé dans une
17 autre réponse, parce que dans cette réponse-là on
18 voyait que c'était la relation d'affaires HQP-HQT-
19 HQÉSP.

20 Q. **[217]** Je comprends qu'il y a eu un organigramme...

21 R. Oui.

22 Q. **[218]** ... au vingt-huit (28) deux mille dix-sept
23 (2017), là, qui avait été déposé. Donc quand vous
24 dites l'unité qui est plus spécialisée sur...

25 R. Les applications.

1 Q. **[219]** ... les applications liées au Transporteur,
2 c'est votre unité, Monsieur Labelle?

3 R. C'est dans la VPTIC, donc dans mon unité
4 spécifiquement à moi, ma direction, on a comme
5 sept-huit analystes, là, qui... mais les gens de la
6 DIT qui ont été transférés, bien il y en a dans
7 plusieurs unités de la VPTIC. Qui ne sont pas
8 nécessairement sous ma direction, mais qui sont
9 dans la VPTIC.

10 Q. **[220]** Je vous amène à la page 3 de la demande de
11 renseignements de NMC, à la question 2.2. NMC
12 demandait : « Veuillez indiquer si les
13 gestionnaires dont il est question en référence (i)
14 ont à superviser des employés affectés à... »

15 M. STÉPHANE VERRET :

16 R. Excusez-moi, je pense que votre référence ne
17 fonctionne pas.

18 Q. **[221]** Page 7, excusez-moi. En effet, mon erreur.

19 Page 7, la question 2.2. Donc on vous demandait :

20 Veuillez indiquer si les gestionnaires
21 dont il est question en référence (i)
22 ont à superviser des employés affectés
23 à des activités liées à d'autres
24 divisions d'Hydro-Québec.

25 (14 h 53)

1 Donc pour votre information, là, les gestionnaires
2 dont il est question à la référence (i) c'étaient
3 vous, Madame Boucher, et vous, Monsieur Labelle. Ça
4 faisait l'objet d'une... de la réponse à la
5 question 2.1 précédemment, donc en réponse, vous
6 dites :

7 Pour ce qui est des autres directeurs
8 de la VPTIC dont relèvent les employés
9 transférés, tel qu'il est mentionné à
10 la réponse à la question 2.1, ils
11 supervisent des gestionnaires qui
12 desservent d'autres divisions d'Hydro-
13 Québec en plus de HQT, dont à titre
14 d'exemple HQP ou HQD.

15 Si je comprends bien, l'organigramme du vingt-huit
16 (28) février deux mille dix-sept (2017) de la
17 Direction générale, pour les notes sténos, c'est la
18 pièce B-0169, les autres unités, les autres
19 directeurs de la VPTIC, dont il est question dans
20 la réponse, là, ce sont les petits encadrés blancs,
21 là, donc Robin Dubé, Claude Jasmin, Josée Monfette,
22 et cetera? Alors j'essaie de comprendre qui sont
23 les autres directeurs, là, c'est une question de
24 compréhension, là, j'essaie de comprendre qui sont
25 les autres directeurs de la VPTIC dont relèvent les

1 employés transférés, là, si je regarde votre
2 organigramme au vingt-huit (28) février deux mille
3 dix-sept (2017)?

4 M. GUY LABELLE :

5 R. Donc les employés transférés sous d'autres
6 directeurs de la VPTIC, principalement dans le
7 transformé, dans le développement, c'est sous Jean-
8 François Morin, qui est le directeur principal; il
9 y a une unité sous Jean-François Morin qui, où
10 toutes les ressources qui travaillent sur le
11 développement des applications du Transporteur se
12 retrouvent. Puis pour l'exploitation des systèmes,
13 c'est sous le directeur Louis Piotte, qui est sous
14 Daniel St-Pierre.

15 Q. **[222]** Ça complète votre réponse?

16 R. Oui.

17 Q. **[223]** Donc à la page 6, je vous amène à la réponse
18 2.1 de la question de NEMC, c'est la pièce B-0172.
19 Donc on demandait :

20 Veuillez indiquer qui sont les
21 gestionnaires dont il est question à
22 la référence (i).

23 Je l'ai mentionné à l'instant, il s'agit de vous,
24 Madame Boucher, et vous, Monsieur Labelle. Donc ma
25 question est la suivante : en référence au

1 directeur Relations d'affaires TIC, HQT, HQP et
2 HQIÉSP, on peut lire :

3 ... il a pris un engagement auprès du
4 directeur Commercialisation au nom des
5 gestionnaires de la VPTIC dont
6 relèvent les employés transférés
7 attitrés à des activités visant le
8 Transporteur.

9 Donc si je comprends bien la réponse, ce sont pour
10 les gestionnaires que vous venez de me mentionner,
11 bien, les autres directeurs que vous venez de me
12 mentionner, que vous avez pris un engagement pour
13 et en leur nom, c'est exact?

14 M. STÉPHANE VERRET :

15 R. Peut-être juste pour apporter certaines précisions,
16 lorsque le, suite au transfert des activités,
17 lorsqu'il y a eu cette discussion-là, ce n'était
18 pas monsieur Labelle qui était là, c'était monsieur
19 Benoit Labrecque.

20 Q. **[224]** O.K.

21 R. O.K., et je vais vous expliquer l'idée, l'idée
22 derrière tout ça, c'est qu'il y a des employés qui
23 étaient effectivement à la DIT, qui sont maintenant
24 avec la VPTIC, qui sont répartis dans différentes
25 directions. Alors moi, ce que je voulais m'assurer,

1 c'est que ces employés-là, qui n'étaient plus chez
2 le Transporteur, continuent d'être sensibilisés
3 puis révisent le code de conduite.

4 Et je voulais surtout avoir une porte,
5 personnellement avoir une porte d'entrée unique
6 avec la VPTIC pour s'assurer que le directeur
7 Relations d'affaires, donc le directeur qui est la
8 porte d'entrée pour le Transporteur, soit aussi
9 celui qui va me faire la reddition de comptes sur
10 la question du code de conduite et que je n'aie pas
11 à aller voir les différents directeurs puis essayer
12 de recenser, dans l'organisation, où sont
13 l'ensemble des employés.

14 Alors c'était vraiment pour mes besoins,
15 j'ai demandé à ce que le directeur qui s'occupe de
16 la relation avec le Transporteur puisse me faire
17 cette reddition de comptes-là une fois par année
18 pour l'ensemble des ressources dans la direction.

19 (14 h 59)

20 Q. **[225]** Quand on lit la réponse, on parle « il a pris
21 un engagement », auprès de vous, Monsieur Verret,
22 le directeur de la commercialisation au nom des
23 gestionnaires de la VPTIC. Donc cette engagement-
24 là, est-ce qu'il prend une forme, est-ce que c'est
25 un engagement écrit, un engagement verbal?

- 1 R. Bien, c'est un engagement verbal lorsque nous en
2 avons discuté ensemble, mais qui se traduit, par la
3 suite, par un écrit qui, à chaque année, j'exige
4 des directeurs qui me font un rapport annuel avec
5 des déclarations dans le rapport annuel et monsieur
6 Labelle va être appelé à faire ce rapport-là
7 annuel, donc, à chaque année, il devra me faire
8 rapport sur l'application du code de conduite à
9 l'intérieur de la VPTIC.
- 10 Q. **[226]** Les autres gestionnaires dont il était
11 question, qui supervisent, dont relèvent des
12 employés transférés de la DIT, pourquoi n'auraient-
13 ils pas pu prendre un engagement verbal directement
14 auprès de vous? Est-ce que c'est possible?
- 15 R. Bien d'abord, je ne connais pas ces personnes-là,
16 et il faut penser que lorsqu'il y avait un
17 directeur en place de la DIT chez le Transporteur,
18 c'était beaucoup plus facile pour moi d'avoir cet
19 échange-là avec le directeur qui était en place
20 pour pouvoir m'assurer qu'il représente auprès de
21 sa direction les demandes que je fais pour cette
22 direction-là.
- 23 Q. **[227]** Donc, mis à part...
- 24 R. Pour cette vice-présidence-là, pardon.
- 25 Q. **[228]** Donc mis à part l'engagement verbal de

1 monsieur Labelle, vous n'avez pas obtenu
2 d'engagement verbal des autres gestionnaires ou
3 directeurs dont relèvent des employés transférés?

4 R. Non, mais il devra faire une reddition de compte
5 annuelle dans laquelle il y a des déclarations sur
6 la formation et des statistiques de formation sur
7 l'ensemble des employés de la VPTIC qui sont visés
8 par la formation sur le code de conduite.

9 Q. **[229]** Est-ce que vous vous êtes posé la question si
10 en vertu du code de conduite... le code de conduite
11 permet qu'une personne prenne un engagement pour et
12 au nom d'une autre? Parce que ce que vous dites à
13 la réponse 2.1, bien, ce que le Transporteur dit,
14 c'est qu'il a pris un engagement au nom des
15 gestionnaires de la VPTIC. Donc, peut-être que je
16 le plaiderai, mais je me demandais si vous vous
17 étiez posé la question

18 R. Je vous dirais que l'important pour moi, comme
19 responsable du code, c'est de m'assurer qu'il y a
20 une personne qui est dans cette organisation-là qui
21 s'assure que les employés visés suivent la
22 formation sur le code de conduite. On a des
23 statistiques que l'on suit précisément pour pouvoir
24 s'assurer que les gens ont suivi la formation et
25 également que, s'il y a des cas de mutation, des

1 cas de dérogation, etc., que ces cas-là sont
2 indiqués. Alors je vous dirais que pour moi,
3 l'important, c'est que j'aie cet engagement-là que
4 l'ensemble des personnes qui sont visées à la
5 VPTIC, bien qu'ils sont bien couverts par le code.

6 Q. **[230]** Je pense que vous avez répondu à ma prochaine
7 question, c'est la même chose pour les employés.
8 Ces employés-là, ils ne prennent pas directement un
9 engagement écrit, quand on lit que les employés
10 s'engagent, c'est un engagement verbal, là, dans le
11 contexte de la réponse que vous nous avez donné.
12 Donc, suivre une formation...

13 R. Je le répète, les... j'en ai parlé, la séparation
14 fonctionnelle, c'est l'affaire de tous, il y a des
15 encadrements dans l'organisation que les employés
16 doivent suivre. C'est la même chose sur un code
17 d'éthique, les employés doivent prendre
18 connaissance du code d'éthique, ils doivent faire
19 preuve de probité dans leur comportement au niveau
20 du code d'éthique, c'est la même chose. Les
21 gestionnaires doivent s'assurer que les employés
22 prennent connaissance du code de conduite, on suit
23 ces statistiques-là, pardon. Donc, on suit les
24 statistiques de formation pour s'assurer que les
25 employés visés aient cette formation-là.

- 1 Q. **[231]** Est-ce que vous vous êtes posé la question à
2 savoir si le code de conduite pouvait s'appliquer à
3 des employés qui n'étaient pas des employés du
4 Transporteur?
- 5 R. L'objectif que j'avais lorsque la réorganisation a
6 eu lieu, c'est qu'il y a des employés qui
7 étaient... ces employés étaient sujets au code
8 lorsqu'ils assumaient la fonction chez le
9 Transporteur. Et le fait, maintenant, qu'ils
10 étaient rattachés dans un... à un autre... dans une
11 autre unité, par prudence, je voulais m'assurer que
12 ces gens-là continuent à suivre la formation sur le
13 code de conduite. Alors ça n'a pas été un enjeu, je
14 vous dirais, il n'y a pas eu de discussion
15 juridique avec les avocats à savoir est-ce que je
16 peux leur demander ou non, j'ai demandé à ce qu'ils
17 puissent le faire puis les gens se sont engagés à
18 le faire, puis on les suit, puis ils me font
19 rapport annuellement. Alors je ne vois pas
20 l'enjeu... je le vois comme une application, une
21 extension de l'application du code.
- 22 Q. **[232]** À la page 13 de votre présentation, bien en
23 fait, c'est le témoignage de monsieur Labelle que
24 vous avez rendu sur la... quand vous étiez rendu à
25 la page 13 de votre présentation, vous aviez dit

1 que, pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté et
2 puisqu'il était possible que des employés
3 transférés de l'ex DIT vers la VPTIC soient mis en
4 contact, et là je vous cite de mémoire, avec des
5 données du monde d'affaires, on a quand même décidé
6 que le code de conduite s'appliquerait à ces
7 employés. Donc, je dois comprendre de votre réponse
8 qu'il est possible que certains employés transférés
9 de l'ex-DIT vers la VPTIC soient mis en contact
10 avec des données du monde d'affaires malgré le fait
11 qu'ils soient attitrés à des activités en soutien
12 au TIC?

13 (15 h 04)

14 M. GUY LABELLE :

15 R. C'est très peu probable mais ça fait partie des
16 raisons pour lesquelles on exige la formation sur
17 le code de conduite. Puis il n'y a pas de
18 différence, selon nous, entre la situation
19 auparavant, lorsque l'informatique du transport
20 était chez TransÉnergie, et maintenant. C'est le
21 même niveau de... de probabilité, à notre avis.

22 Q. **[233]** Cette question-là, c'est pour vous, Madame
23 Boucher. J'ai compris de votre témoignage tantôt
24 que les bureaux du contrôleur HQT demeurent
25 toujours dans l'immeuble du Transporteur. Et vous

1 avez mentionné « à l'exception d'un groupe, le
2 contrôle corporatif », vous avez dit qu'il y avait
3 un gestionnaire et quatre effectifs. Pouvez-vous
4 nous expliquer qu'est-ce que fait ce groupe?

5 Mme ANDRÉE BOUCHER :

6 R. Le groupe contrôle corporatif est responsable de
7 toutes les activités de contrôle corporatif de
8 l'entreprise, c'est-à-dire le plan de contrôle,
9 supporter les pouvoirs de décisions dans
10 l'entreprise, le support aux vérificateurs
11 externes. Ils sont responsables de supporter les
12 unités, les divisions, en termes de contrôle
13 interne dans l'entreprise.

14 Q. **[234]** Les employés en soutien aux technologies de
15 l'information et communication du Coordonnateur de
16 la fiabilité ou le Centre de contrôle de mouvements
17 d'énergie sont situés où, Monsieur Labelle?

18 M. GUY LABELLE :

19 R. Pouvez-vous répéter, s'il te plaît, je lisais le
20 code?

21 Q. **[235]** Oui. Je cherche à savoir, les employés qui
22 sont en soutien aux TIC pour le Coordonnateur de la
23 fiabilité ou le Centre de contrôle des mouvements
24 d'énergie, à quel endroit ils sont situés, est-ce
25 qu'ils sont physiquement séparés des autres

1 employés en soutien aux autres divisions et/ou
2 unités?

3 R. Si je reviens un petit peu à l'analogie de tantôt,
4 on a des couches, on a des centres de traitement de
5 données, des systèmes d'exploitation, les
6 courriels, et caetera. C'est certain que là on a
7 des emplois plus génériques du soutien générique
8 aux systèmes. Si on s'en va sur le soutien aux
9 applications, qui sont utilisés par les gens du
10 contrôle de mouvements d'énergie, à titre
11 d'exemple, bien, ça demeure des équipes qui sont
12 distinctes, séparées physiquement des autres
13 équipes de soutien applicatif.

14 Me NICOLAS DUBÉ :

15 Il me reste deux questions, Monsieur Turgeon.

16 Q. **[236]** Donc, on a parlé des mises à jour des normes
17 CIP, qui étaient effectuées par des employés qui
18 sont maintenant sous la VPTIC. Est-ce que le
19 travail effectué par ces ressources-là est facturé
20 au Transporteur?

21 Mme GENEVIÈVE DEVAULT :

22 R. Oui.

23 Q. **[237]** C'est ça, j'avais bien compris les
24 témoignages qui ont été rendus cette semaine, ça ne
25 faisait pas partie de l'enveloppe du seize millions

1 (16 M)?

2 R. C'est bien ça.

3 Q. **[238]** Et ça a été abordé... la prochaine question,
4 ça a été abordé ce matin, pour ce qui est du
5 parquet des transactions énergétiques de la
6 division HQT. Ce que je cherche à savoir c'est,
7 est-ce que les items informatiques des autres
8 entités qui participent à des activités de marché de
9 gros, donc Marketing énergie, HQ inc. ou HQ énergie
10 services inc., sont sous la responsabilité de la
11 VPTIC?

12 M. GUY LABELLE :

13 R. Oui.

14 Q. **[239]** Juste une dernière question. Tantôt, on a
15 parlé du quatre virgule sept pour cent (4,7 %),
16 j'ai entendu trois pour cent (3 %) aussi plus tôt
17 dans votre témoignage. Juste faire la distinction
18 ou clarifier, s'il vous plaît?

19 Mme ANDRÉ BOUCHER :

20 R. Il y a une baisse de coûts, on voit une baisse de
21 coûts de quatre virgule sept pour cent (4,7 %), une
22 réduction de coûts de quatre virgule sept (4,7),
23 considérant que le facteur d'inflation combiné est
24 de trois pour cent (3 %).

25

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 J'ai terminé, Maître Turgeon. J'espère que j'ai
3 rentré dans le vingt-cinq (25) minutes, je n'ai pas
4 regardé l'horloge.

5 (15 h 09)

6 LE PRÉSIDENT :

7 Je vais vous dire, parce que, nous, on est très...
8 madame Lebus prend note de tout. Vous avez quelque
9 peu dépassé, mais aucune rigueur. Merci. Maître
10 Fréchette. Aucune rigueur de mes commentaires.
11 Maître Fréchette, vous allez bien?

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Ah! Moi, je vais très bien. Vous aussi, je vois, de
14 mieux en mieux.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Parfait. Alors, écoutez, je ne vous libère pas,
17 mais je vous souhaite donc, à madame Devault,
18 madame Boucher, monsieur Verret et monsieur
19 Labelle, une bonne fin de semaine. Et on vous
20 revoit en début de journée lundi. Bonne fin de
21 semaine et un bon repos, parce que vous avez
22 travaillé fort.

23 Maintenant, nous allons, si vous voulez bien,
24 procéder avec la preuve de SÉ-AQLPA.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui. Le temps, cinq minutes, qu'ils s'installent,
3 si vous me permettez, je me retire puis je reviens.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Je vous en prie. Je ne vous en porterai pas de
6 rigueur. Je suis très souple et compromis.
7 Est-ce que vous avez besoin de l'ordinateur? Non.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Non, il n'y a pas de présentation PowerPoint.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Alors, Maître Neuman. Il est plus tard que prévu.
12 Mais nous sommes tout à fait là. Et merci de vous
13 rendre disponible à cette heure-ci, parce que...
14 Mais on se rend aussi disponible. Alors on vous
15 écoute.

16

17 PREUVE SÉ-AQLPA

18

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.
21 Bonjour, mesdames les régisseurs. Dominique Neuman
22 pour Stratégies énergétiques et l'Association
23 québécoise de lutte contre la pollution
24 atmosphérique. Nos deux témoins : messieurs Jacques
25 Fontaine et Jean-Claude Deslauriers. Ils sont prêts

1 à être assermentés.

2

3 L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce septième (7e)
4 jour du mois d'avril, ONT COMPARU :

5

6 JEAN-CLAUDE DESLAURIERS, consultant en énergie,
7 ayant une place d'affaires au 2500, rue des
8 Fresnes, Chertsey (Québec);

9

10 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
11 place d'affaires au 10946, avenue de Rome,
12 Montréal-Nord (Québec);

13

14 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
15 solennelle, déposent et disent :

16

17 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Q. **[240]** Bonjour. Je vais d'abord demander aux deux
19 témoins s'ils reconnaissent les deux pièces qui
20 sont SÉ-AQLPA-4, Document 1 (qui porte la cote
21 C-SÉ-AQLPA-0033) ainsi que les réponses
22 SÉ-AQLPA-04, Document 2 (qui porte la cote
23 C-SÉ-AQLPA-0036). Est-ce que vous reconnaissez ces
24 deux documents comme ayant été préparés par vous ou
25 sous votre supervision? Monsieur Deslauriers étant

1 l'auteur principal de ces deux documents.

2 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

3 R. Oui, je le reconnais.

4 M. JACQUES FONTAINE :

5 R. Oui, je le reconnais.

6 Q. **[241]** Merci. Je demanderais par ailleurs à monsieur
7 le président si la Régie souhaite que nous
8 déposions des affidavits au soutien de ces deux
9 documents puisqu'ils viennent d'être identifiés?

10 LE PRÉSIDENT :

11 En fait, c'est que, généralement...

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Je sais.

14 LE PRÉSIDENT :

15 ... on veut qu'ils soient déposés avant pour éviter
16 ceci. Alors, on ne dédoublera pas, si vous voulez
17 bien. On vous a bien entendu.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Oui, je sais.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Q. **[242]** Vous avez sur votre serment dit que c'est
22 vous qui les avez faits?

23 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

24 R. Oui.

25 Q. **[243]** Et vous en êtes responsable?

1 R. Oui.

2 Q. **[244]** Parfait. On peut aller de l'avant.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Merci. Parce que tout le monde était à
5 l'extérieur...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Je vous en prie.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 ... de Montréal pendant les dernières semaines.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Je vous en prie.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Merci bien.

14 Q. **[245]** Alors, Monsieur Deslauriers, est-ce que vous
15 connaissez bien les centrales du Producteur?

16 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

17 R. Bien, avant de répondre, je veux remercier le banc,
18 Monsieur le Président, de nous permettre de
19 témoigner aujourd'hui et de retourner en Floride
20 demain.

21 LE PRÉSIDENT :

22 On y arrivera nous aussi un jour, Monsieur
23 Deslauriers.

24 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

25 R. Quand vous aurez mon âge, on le prend enfin. Oui,

1 je connais très bien les centrales. J'ai
2 beaucoup... j'ai travaillé dans beaucoup d'elles à
3 faire des mises en route, à faire des essais. Je
4 suis même allé deux fois à Churchill Falls pour des
5 activités opérationnelles au moment de la mise en
6 service. Mais surtout dans le contexte du
7 fonctionnement et de la délégation GOP, j'ai fait
8 la conception des centrales Outardes-2 et LG-2 à
9 titre de chef de division aux commandes de
10 centrale, ce qui incluait à ce moment-là le poste.
11 Et j'ai signé tous les dessins de ces
12 installations-là. Et on parle de deux cent
13 cinquante (250) dessins. Ça a pris deux, trois
14 heures pour signer ça. Je pourrais faire la liste
15 de toutes les données opérationnelles qui sont
16 échangées localement en télécommande ou envoyées au
17 CCR. Si je m'en souviens encore, mais je pense que
18 ça pourrait se faire.

19 (15 h 16)

20 Q. **[246]** Alors, Monsieur Deslauriers, selon vous, est-
21 ce que la délégation de la fonction GOP pourrait
22 être différente de ce qui est proposé par Hydro-
23 Québec TransÉnergie au présent dossier?

24 R. Bien, d'abord, il faut dire que c'est dans la
25 nature d'une installation de production d'avoir...

1 Q. [247] Je m'excuse, je vous demanderais de parler un
2 peu plus proche du micro, s'il vous plaît.

3 (15 h 16)

4 R. Oui, je vais aller le mettre de ce côté-là. C'est
5 dans la nature d'une installation de production
6 d'avoir une grande homogénéité entre le poste et la
7 centrale, de sorte qu'il doit y avoir une
8 homogénéité entre le Producteur et le Transporteur.
9 Homogénéité, ça veut dire qu'il doit y avoir des
10 communications, ce qui implique nécessairement une
11 délégation dans un sens ou dans l'autre au niveau
12 des opérations. C'est inévitable, on ne peut pas
13 exploiter séparément une centrale et un poste, il
14 n'y a qu'un seul pupitre de commandes, il n'y a
15 qu'un seul opérateur. Certainement, la délégation
16 pourrait être différente de ce qui est proposé par
17 le Transporteur. Par exemple, il serait possible,
18 et même facile, de faire la délégation du
19 Transporteur vers le Producteur pour toutes les
20 centrales qui ne sont pas en télécommande. Cela ne
21 poserait aucun problème. Comme pour les centrales
22 éoliennes ou les centrales à biomasse.

23 Cependant, pour les centrales
24 télécommandées, ce serait beaucoup plus difficile
25 d'avoir une délégation du Transporteur vers le

1 Producteur. On pourrait le faire pour la commande
2 locale seulement. La commande locale du poste. On
3 pourrait dire, bon, bien, le Transporteur délègue
4 la commande du poste au Producteur. Mais le
5 Producteur aurait à ce moment-là le contrôle et la
6 commande de la centrale.

7 Mais pour faire l'inverse, pour la commande
8 locale du poste, alors qu'en télécommande, il
9 faudrait faire l'inverse, c'est-à-dire que le
10 Transporteur devrait avoir une délégation GOP pour
11 la partie centrale. Ça fait que si on voulait faire
12 une délégation du Transporteur vers le Producteur
13 pour le poste, puis alors que le Producteur
14 garderait la centrale, en télécommande, ça ne
15 pourrait pas marcher. Il faudrait, si on avait ça,
16 avoir que quand la centrale est en télécommande, il
17 faudrait avoir la délégation inverse.

18 Évidemment, ce serait une situation moins
19 sécuritaire et à double risque. On opère d'une
20 certaine façon dans un mode puis, après ça, on
21 opère différemment avec d'autres opérateurs. De
22 plus, la délégation GOP vers le Transporteur est
23 aussi essentielle pour la gestion des services
24 complémentaires qui sont sous la responsabilité du
25 Transporteur, en particulier pour la gestion de la

1 tension puis de la gestion de la fréquence, la
2 gestion des réserves tournantes et la gestion des
3 réserves arrêtées.

4 Le Transporteur gère aussi les écarts de
5 livraison et de réception. Ce n'est pas juste la
6 question des paiements. Il doit prendre action pour
7 assurer la sécurité du réseau quand il y a des
8 écarts. Il faut qu'il fasse quelque chose avec ça.
9 Donc, dans mon sens, la délégation doit toujours se
10 faire du Transporteur vers... du Producteur vers le
11 Transporteur. C'est ce que nous avons recommandé
12 dans notre rapport à la Régie.

13 Q. **[248]** Monsieur Deslauriers, si vous voulez préciser
14 quant aux services complémentaires, dans ces cas-
15 là, dans les cas de ces six services
16 complémentaires que vous venez d'énumérer, c'est le
17 Transporteur qui contrôle les groupes de
18 production, qui contrôle les machines...

19 R. Oui, effectivement.

20 Q. **[249]** ... pour réaliser, pour offrir ces services
21 complémentaires sur le réseau?

22 R. Bien, il a le contrôle... Si la centrale est opérée
23 par quelqu'un d'autre, comme mettons une centrale
24 éolienne ou une centrale biomasse ou Churchill
25 Falls, le Transporteur va envoyer une consigne.

1 C'est sûr que ça va se faire par consigne. Mais ça
2 se fait de façon... par informatique aujourd'hui.
3 Autrefois ça se faisait par téléphone. J'ai vécu
4 ça. Mais c'est toujours le Transporteur qui va
5 agir.

6 Puis si on parle de la gestion de la
7 fréquence, bien, là, c'est un logiciel qui gère la
8 fréquence. Ce n'est pas très compliqué. J'en ai
9 parlé un peu dans mon rapport. J'ai donné un peu
10 d'explications un peu là-dessus. On pourrait
11 élaborer. C'est peut-être une question qu'on aurait
12 pu poser au panel qui vient de nous quitter, c'est-
13 à-dire qui va gérer le logiciel du RFP, qui est un
14 logiciel très compliqué à deux niveaux. Parce qu'il
15 y a tout un SCADA complexe de tout le réseau et
16 toutes les centrales.

17 Par-dessus ça, il y a un algorithme qui va
18 essayer de choisir quelles centrales vont être
19 modifiées quand la fréquence varie. Et ça se fait à
20 toutes les trois secondes ça. C'est pour ça que la
21 fréquence du réseau d'Hydro est parfaite, là. C'est
22 pour ça que les normes CSP-1, CSP-2 ne sont jamais
23 en défaut. En tout cas, on peut faire des
24 commentaires là-dessus.

25 (15 h 21)

1 Q. [250] Monsieur Deslauriers, en ce qui concerne le
2 transfert d'activités et ressources des
3 technologies de l'information. Vous avez exprimé
4 beaucoup de réticences dans votre rapport. Est-ce
5 que vous pouvez élaborer?

6 R. Oui, effectivement. Nous y voyons des risques à
7 long terme en ce qui concerne la séparation
8 fonctionnelle. À ma connaissance, les ressources TI
9 internes sont nombreuses. Le panel 2 nous a dit
10 cent cinquante-quatre (154), je pense, personnes
11 qui avaient été transférées. Elles sont de grande
12 qualité. J'ai eu le plaisir d'en rencontrer
13 plusieurs dans ma carrière. Et même il y a beaucoup
14 de ressources externes qui ont aussi de grandes
15 qualités et...

16 Dans le code de conduite du Transporteur,
17 on fait référence aux ressources internes et on
18 offre des garanties quant à leur exclusivité par
19 fonction. Il y a un certain nombre de garanties.
20 Suivre des cours sur le code de conduite, etc. Bon.

21 Je demeure quand même un peu sceptique. Il
22 s'agit certainement d'un risque supplémentaire
23 quant à la séparation fonctionnelle. La séparation
24 fonctionnelle qui est déjà un peu en difficulté
25 avec la GOP parce que c'est pas parfait, là, ça

1 vient de se compliquer pas mal.

2 En ce qui concerne les ressources externes,
3 j'ai exprimé ça dans mon rapport, celles-ci ne sont
4 pas mentionnées dans la preuve ni dans le Code de
5 conduite, alors qu'elles existent et qu'elles sont
6 fournies par les mêmes compagnies pour le
7 Producteur et pour le Transporteur et pour le
8 Distributeur. Dans ce cas, il s'agit d'un risque
9 supplémentaire significatif. Et je suis très
10 sceptique quant au maintien à long terme de la
11 séparation fonctionnelle dans ces conditions.

12 Q. [251] O.K. Monsieur Deslauriers, finalement est-ce
13 que vous pouvez qualifier ou quantifier les
14 informations qui circulent entre le Producteur, le
15 Transporteur et le Distributeur dans ce cadre?

16 R. Je ne sais pas si ça vaut la peine d'essayer de
17 faire ça. Je vais essayer de simplifier en termes
18 d'une installation comment ça fonctionne. Une
19 installation majeure, centrale où les postes sept
20 cent trente-cinq (735) kV, il y a à peu des... la
21 signalisation et les télémesures, il y a à peu près
22 mille cinq cents (1500) points de signalisation et
23 télémesures dans l'installation locale.

24 Évidemment, il y a des techniciens, puis il
25 y a des... il y a des gens de métier qui sont là

1 puis qui s'occupent de ça, puis il y a des
2 opérateurs locaux, toujours. Ce qui est transmis en
3 télécommandes c'est à peu près un cinquième de ça.
4 Trois cents (300) points à peu près. Mesures et
5 signalisation. Ce qui est retransmis au CCR c'est à
6 peu près, par installation, une cinquantaine de
7 points. Ça, c'est le volume d'information temps
8 réel qui existe.

9 Ce qui est transmis aux centres de
10 télécommande, et ça c'est plus délicat, finalement
11 on a parlé, on a entendu parler de la planification
12 du Producteur. On a parlé... on a mentionné les
13 mots « planification stratégique du Producteur ».
14 La planification stratégique du Producteur ne
15 circule jamais. C'est pas vrai. Ce qui circule,
16 c'est la programmation proposée par le Producteur
17 suite à la réception des besoins de la charge
18 locale. À partir des besoins de charge locale puis
19 de la programmation de la charge locale, donc la
20 montée de charge quotidienne, puis même sur une
21 prévision de dix (10) jours. Le Producteur il va
22 recevoir ça. Il faut qu'il décide quelles sont les
23 centrales qui vont être disponibles. Ça fait qu'il
24 fait la liste puis la programmation des centrales
25 qu'il offre au Distributeur.

1 Le Distributeur, il faut qu'il tienne
2 compte aussi de la quantité de biomasse, de
3 l'énergie éolienne, parce que c'est lui qui va
4 gérer ça. Ça fait qu'il faut qu'il retourne au
5 Producteur pour lui dire : j'en ai besoin de moins.
6 Le Transporteur, c'est lui qui fait l'échange
7 d'informations entre les deux. Et ça, c'est... donc
8 il y a des échanges continuels dans les deux sens
9 au niveau de la programmation des besoins
10 quotidiens et en temps réel à toutes les heures il
11 y a des changements qui sont faits sur les écrans.
12 Au CCR, aux centres de télécommandes et sur le
13 pupitre de commandes locale. Pour suivre ça en
14 détail. Il n'y a pas d'information stratégique dans
15 ça, là. C'est de l'information opérationnelle d'une
16 programmation de quelle machine on part, à quel
17 niveau qu'on la met, on la met à soixante-quinze
18 pour cent (75 %) de capacité ou quatre-vingt pour
19 cent (80 %) de capacité. Quelles sont les machines
20 qu'on veut mettre sur le RFP ou qu'on veut enlever
21 du RFP en tenant compte des contraintes
22 opérationnelles qui sont là. C'est sûr, là.
23 (15 h 27)
24 N'importe quel électricien d'appareillage peut dire
25 à un moment donné, oups!, il faut arrêter tel

1 alternateur parce que j'ai un signal à tel endroit.
2 Puis là, à ce moment-là, il va parler à l'opérateur
3 local, l'opérateur local va dire à la télécommande,
4 je mets cet alternateur X hors service. Et c'est
5 toujours l'opérateur local qui a la maîtrise.
6 L'opérateur local peut toujours enlever un
7 alternateur de la télécommande.

8 Q. **[252]** Excusez-moi, l'opérateur local de?

9 R. De la centrale.

10 Q. **[253]** O.K., d'accord.

11 R. Qui, en particulier, c'est un gars... c'est un
12 employé de TransÉnergie, dans le cas de la
13 délégation. Ça fait que la façon que ça se... il
14 n'y a pas d'information stratégique dans ça, il n'y
15 a personne qui a de l'information sur les choix du
16 Producteur quant à sa commercialisation, quant aux
17 choix de TransÉnergie aussi, ça ne va pas dans le
18 champ, ça, jamais. C'est pour finir d'expliquer un
19 peu c'est quoi la quantité. Il y a plus de données
20 que ça, là, bien je vais vous en parler un petit
21 peu. Dans une installation, il y a des
22 enregistreurs chronologiques d'événements. Il y a à
23 peu près trois mille (3 000) à quatre mille (4 000)
24 points qui sont enregistrés dans une centrale avec
25 le poste, là. Avec une résolution d'une

1 milliseconde. Ça fait que chaque événement, chaque
2 fois qu'il y a un relais qui change de position, il
3 y a un enregistrement avec une résolution d'une
4 milliseconde. Et ça, c'est envoyé au complexe
5 Desjardins, au Transporteur. Et ça sert...

6 Q. **[254]** Le complexe Desjardins, c'est le CCR?

7 R. Non, pas au CCR. Non. Non, c'est envoyé au groupe
8 automatisme, là...

9 Q. **[255]** O.K.

10 R. ... du Transporteur....

11 Q. **[256]** O.K.

12 R. ... qui fait l'analyse de ces données-là en temps
13 réel tout le temps pour voir si le réseau se
14 conduit bien, est correct. Puis avec une résolution
15 d'une milliseconde. Une milliseconde, c'est vite,
16 là, hein? Mais personne ne voit ces données-là,
17 mais elles sont disponibles pareil. Et il y a des
18 gens qui regardent ça tous les jours et qui peuvent
19 savoir dans quel état se trouve le réseau et dans
20 l'enregistreur chronologique, il y a des points de
21 Churchill Falls puis il y a des points de l'Alcan,
22 puis... Mais il y a une quantité monstrueuse de
23 données qui circulent. Mais ça ne change rien par
24 rapport à la séparation fonctionnelle.

25 Là, je vais donner un exemple. Si je veux

1 acheter (sic) une maison, je vais la décrire comme
2 il le faut. Je vais la mettre sur le marché avec
3 des photos. Quand quelqu'un va vouloir me faire une
4 proposition, il va me faire une proposition, il va
5 mettre des conditions, puis... Là, on va échanger
6 de l'information. Une fois, deux fois, trois fois,
7 quatre fois. Est-ce que ça veut dire que le vendeur
8 et l'acheteur ne sont pas en séparation
9 fonctionnelle? Ils le sont certainement, en
10 séparation fonctionnelle, même s'ils échangent de
11 l'information. Ce n'est pas l'échange
12 d'information, c'est la qualité puis si le vendeur
13 puis l'acheteur se mettent ensemble puis disent on
14 va faire une transaction bidon, bien là, on a un
15 problème. Ça, ça serait éviter la séparation
16 fonctionnelle et la neutraliser. C'est à peu près
17 ce que j'avais à dire.

18 Q. **[257]** Alors je vous remercie beaucoup Monsieur
19 Deslauriers et monsieur Fontaine également, nos
20 deux témoins sont prêts à répondre à d'autres
21 questions. Oui. Maître Fréchette est en train de
22 prendre l'habitude de ne pas être ici.

23 LE PRÉSIDENT :

24 On est rendu aux contre-interrogatoires, Maître
25 Fréchette.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, je vérifiais...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, c'est ce que je pensais.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 ... avec mes collègues, là, pour m'assurer... je
7 voulais simplement remercier monsieur Fontaine,
8 monsieur Deslauriers, alors, c'est toujours un
9 plaisir de les rencontrer, de les voir, de les
10 saluer, des retraités, comme peut-être nous-mêmes,
11 moi-même, un jour, j'irai en Floride, alors je les
12 salue, je vous remercie.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Nous y serons tous. Non, en retraite, à la
15 retraite. Merci. J'avais compris qu'il n'y avait
16 pas dans la salle de... Maître Dubé, est-ce que
17 vous avez une question?

18 Me NICOLAS DUBÉ :

19 J'ai une question, oui.

20 LE PRÉSIDENT :

21 On va y aller.

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me NICOLAS DUBÉ :

23 Q. **[258]** Je suis conscient que j'avais dit que je
24 n'avais pas de questions, mais je vais avoir une
25 question très courte. Donc, bonjour Monsieur

1 Deslauriers, Nicolas Dubuc pour EBM et NEMC, est-ce
2 qu'on doit comprendre de votre témoignage que le
3 CCR est l'entité qui agit à titre de GOP de par les
4 directives qu'ils envoient au centre de
5 téléconduite?

6 (15 h 31)

7 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

8 R. Ça dépend de la définition qu'on a, j'ai entendu
9 tout à fait le Transporteur dire que le CCR ne
10 faisait pas la fonction GOP, ça prenait une
11 interprétation, à mon point de vue, ce n'est pas
12 une fonction GOP, sauf pour la fonction RFP, parce
13 que, là, c'est un contrôle en temps réel de
14 commande des machines qui sont assignées au RFP;
15 quand une machine est assignée au RFP, la
16 télécommande ne s'en occupe plus puis l'opérateur
17 local, en principe, ne s'en occupe plus.

18 Mais c'est l'opérateur local qui décide de
19 mettre la machine sur le RFP, suivant les
20 instructions du CCR. Mais une fois que c'est fait,
21 la télécommande ne peut plus agir. Ça fait que, à
22 ce moment-là, cette machine-là est effectivement
23 gérée par le CCR, ça, c'est certain.

24 Q. **[259]** O.K.

25 R. Qui commande à telle machine de produire tant de

1 mégawatts, en temps réel, et toutes les variations
2 de fluctuation nécessaires sont commandées
3 directement par le CCR. Donc, en pratique, le CCR
4 opère ces machines-là. Mais je veux faire une
5 petite nuance, là, je pense que dans le témoignage
6 du Transporteur, un représentant a dit, bon, qu'en
7 télécommande, on pouvait partir une machine ou un
8 alternateur, ce n'est pas tout à fait exact, là, ce
9 n'est pas comme ça que ça fonctionne.

10 Quand un alternateur est arrêté,
11 normalement, il n'y a que l'opérateur local qui
12 peut le repartir, à moins que la machine soit
13 restée ce qu'on appelle en « speed no load », ou à
14 vitesse à vide. Mais normalement, quand on arrête
15 une machine, il y a des freins qui sont appliqués
16 puis la pression d'huile sur les paliers est
17 enlevée, ça fait que là, la machine, il n'est pas
18 question que, on ne peut pas la repartir en
19 télécommande.

20 Ça fait qu'il n'y a que l'opérateur local
21 qui peut la repartir, il peut la transférer à la
22 télécommande ou il peut la transférer sur le RFP.
23 Quand il la transfère sur le RFP, il n'y a que le
24 RFP qui gère la machine. Est-ce que ça répond à
25 votre question?

- 1 Q. [260] Peut-être juste en suivi de votre réponse,
2 donc quand le CCR envoie une directive au centre de
3 téléconduite, à votre avis, est-ce qu'il agit en
4 vertu de son autorité de « Balancing Authority »,
5 BA, ou plus en vertu de...
- 6 R. Ce qu'il envoie, finalement, c'est des consignes
7 papier, là, il fait, à toutes les heures, il va
8 changer, il va demander tant de mégawatts à telle
9 centrale, puis à tel niveau de tension à tel poste,
10 c'est envoyé par l'ordinateur, c'est affiché sur
11 l'écran, bon, est-ce que c'est de la gestion
12 opérationnelle, ça, moi, je... je ne suis pas le
13 spécialiste de ça, là, c'est, je ne veux pas faire
14 de sémantique, là, sur qu'est-ce que c'est que le
15 GOP et qu'est-ce que ça implique. Mais je peux vous
16 dire, je peux vous expliquer comment ça marche.
- 17 Me NICOLAS DUBÉ :
- 18 Terminé.
- 19 LE PRÉSIDENT :
- 20 Merci. Est-ce que vous avez, est-ce que voulez...
- 21 Me YVES FRÉCHETTE :
- 22 J'ai toujours le privilège d'être le dernier, me
23 permettez-vous un petit...
- 24 LE PRÉSIDENT :
- 25 Ah! tout à fait.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 ... deux secondes... Je vais réitérer mes bons
3 voeux, je vous remercie encore.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci. Maître de Repentigny, pour la Régie?

6 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

7 Oui, bonjour.

8 Q. **[261]** Alors je vais avoir une question, c'est par
9 rapport à la page 6 de votre mémoire; vous
10 mentionnez, dans votre mémoire, je vais vous lire
11 l'extrait en question :

12 Nous précisons qu'il y a trois grandes
13 fonctions opérationnelles dans les
14 installations de production et dans
15 les installations de transport, il
16 s'agit (1) des opérateurs chargés de
17 l'exploitation des postes et des
18 centrales, (2) des techniciens en
19 automatisme et télécommunications de
20 postes et de centrales, et (3) des
21 employés de métier affectés à la
22 maintenance et à l'ajustement de
23 l'appareillage. C'est notre
24 compréhension que seule la fonction
25 exploitation est transférée du

1 Producteur au Transporteur.

2 Est-ce que vous pouvez préciser c'est quoi pour
3 vous la fonction exploitation, à quoi vous référez
4 en particulier, est-ce que vous référez seulement
5 aux trois éléments ou seulement au premier élément?

6 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

7 R. Non, c'est juste un élément, l'exploitation, c'est
8 l'opérateur qui démarre les machines, arrête les
9 machines, ouvre les disjoncteurs, ferme les
10 disjoncteurs, bon. Ça, c'est vraiment d'exploiter.
11 Puis il fait ça sur le pupitre de commande qui est
12 spécifique à lui et normalement, je me posais des
13 questions, là, quand j'entendais la question des
14 portes fermées, portes ouvertes, là, si la porte du
15 pupitre de commande n'est pas fermée comme elle
16 doit l'être, bien là, c'est l'opérateur qui est
17 responsable localement puis c'est quelqu'un de
18 TransÉnergie.

19 Par contre, si la porte, bon, l'accès en
20 dessous de la turbine, parce qu'on a accès, là, à
21 l'endroit où la turbine tourne, si la porte n'est
22 pas fermée, c'est une condition d'insécurité
23 importante, et ça, c'est un défaut, mais
24 normalement, cette porte-là appartient à un gars de
25 métier, un mécanicien ou un électricien qui, lui, à

1 ce moment-là, serait en défaut. Il y a quand même
2 un partage dans une centrale si on fait des non-
3 conformités. Moi, j'ai compris que la fonction GOP,
4 c'était la fonction exploitation opérateur.

5 (15 h 37)

6 Q. **[262]** Vous mentionnez également un peu plus bas à
7 la même page :

8 Incidemment, cela aurait théoriquement
9 pu être le Producteur qui assume la
10 responsabilité des opérations de
11 l'ensemble des opérations locales et
12 dans ce cas il se serait agi d'une
13 délégation du Transporteur vers le
14 Transporteur.

15 Est-ce que c'est uniquement une coquille? Est-ce
16 que c'est « vers le Producteur »?

17 R. Non, c'est une coquille. C'est une coquille.

18 Q. **[263]** C'est « vers le Producteur »?

19 R. Non, c'est « vers le Transporteur ».

20 Q. **[264]** « Du Transporteur vers le Transporteur »,
21 c'est ce que vous avez écrit ici.

22 R. Ah! Bien, c'est une erreur ça. Je n'ai pas le texte
23 devant moi. À quel endroit, ça?

24 Q. **[265]** C'est à la page 6. Je n'ai pas la ligne
25 exacte. C'est le paragraphe qui commence par :

1 On ne peut exploiter un poste de
2 centrale indépendamment de la
3 centrale.

4 Me LISE DUQUETTE :

5 Si ça peut vous aider, c'est la réponse de SÉ-AQLPA
6 à la demande de renseignements numéro 1 de la
7 Régie, page 6, l'avant-dernier paragraphe, dernière
8 ligne.

9 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

10 Désolé! J'ai peut-être dit « le mémoire ».

11 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

12 R. Non, ce n'est pas une coquille.

13 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

14 Q. **[266]** À la fin du paragraphe vous dites « d'une
15 délégation du Transporteur vers le Transporteur ».
16 Je voulais juste savoir si c'était une coquille
17 quand vous mentionnez « du Transporteur vers le
18 Transporteur ».

19 R. Non, non, ce n'est pas une coquille. Ce que je dis,
20 c'est :

21 Incidemment, cela aurait théoriquement
22 pu être le Producteur qui assume la
23 responsabilité des opérations de
24 l'ensemble des opérations locales et
25 dans ce cas il se serait agi d'une

1 délégation du Transporteur...

2 Ah! C'est « vers le Producteur ».

3 Q. **[267]** Parfait.

4 R. Pour la partie poste.

5 Q. **[268]** Parfait. Merci. Vous avez mentionné tantôt
6 également que, pour les centrales au fil de l'eau,
7 la fonction GOP, pour ce qui est de la commande
8 locale pourrait demeurer chez le Producteur. Est-ce
9 que vous pourriez nous expliquer c'est quoi la
10 commande locale exactement?

11 R. Bien, dans une centrale, il y a un pupitre de
12 commandes où l'opérateur peut commander tous les
13 appareils, du poste et de la centrale. C'est ce
14 qu'on appelle la commande locale.

15 Q. **[269]** Donc, ça ne fait pas partie des actifs du
16 poste de départ du Transporteur?

17 R. Je ne sais pas comment ils font le partage, là.
18 Mais normalement la commande... Le poste... Le
19 pupitre de commandes est dans la centrale et il n'y
20 a pas de pupitre de commandes dans le poste. Alors
21 que, normalement, dans un poste où il n'y a pas de
22 centrale, il y a un pupitre de commandes. Le
23 pupitre de commandes est situé physiquement dans la
24 centrale, fait partie des actifs de la centrale,
25 selon moi, mais je ne suis pas un expert de ce

1 côté-là.

2 Q. **[270]** Parfait. Merci. Ça met fin à mes questions.

3 Me LISE DUQUETTE :

4 Je n'ai même pas de questions philosophiques, mais
5 je vais aussi vous souhaiter du beau soleil en
6 Floride.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maître Neuman, la Régie n'a plus de questions. Est-
9 ce que vous avez un réinterrogatoire?

10 RÉINTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui. Simplement suite à la dernière question de
12 maître de Repentigny.

13 Q. **[271]** Dans le cas d'une centrale hydroélectrique au
14 fil de l'eau, comment est commandé le poste de
15 départ de cette centrale?

16 M. JEAN-CLAUDE DESLAURIERS :

17 R. Le poste de départ est toujours commandé dans la
18 centrale, quelle que soit la centrale. Toujours.

19 Q. **[272]** D'accord.

20 R. Des fois, la centrale puis le poste sont séparés un
21 peu physiquement. Souvent il y a des postes qui
22 sont sur le toit d'une centrale. Mais si on va à
23 LG-2, le poste de départ est en surface. Si on va à
24 Churchill, bien, c'est plus compliqué parce que, à
25 Churchill, il y a deux niveaux de transformation.

1 Ça fait qu'il y a des transformateurs dans la
2 centrale, à deux cent trente (230) kV. Il y a des
3 câbles deux cent trente (230) kV qui montent en
4 surface puis, là, il y a un poste de départ à sept
5 cent trente-cinq (735) kV. Comment ils font le
6 partage des actifs? Je ne sais pas trop. Mais c'est
7 une seule compagnie. Ça fait qu'ils n'ont peut-être
8 pas de séparation fonctionnelle.

9 Q. [273] D'accord. Je vous remercie beaucoup. Merci
10 beaucoup à la Régie pour nous avoir permis de
11 présenter notre preuve. Donc, pour ce qui est de la
12 plaidoirie, est-ce que je comprends que la date où
13 la plaidoirie écrite serait... est mardi ou est-ce
14 que ce n'est pas encore final?

15 (15 h 42)

16 LE PRÉSIDENT :

17 Je vais... on va le confirmer par lettre du
18 secrétaire. Je vais... il faut que je parle avec
19 mes collègues. Il faut que je regarde, en fait, la
20 tête reposée pour voir, mais je vais... ça va être
21 confirmé au SDÉ vers huit heures trente (8 h 30) je
22 vous dirais, au plus tard, lundi matin.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 D'accord. Donc, ça veut dire que c'est pas...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Mais, je vous dirais de commencer à la...

3 Théoriquement, si vous deviez plaider lundi, je
4 vous dirais si j'étais votre associé que ce serait
5 commencé... il est pas mal le temps d'y consacrer
6 du temps.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 O.K.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Ça vous va?

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Oui. Merci beaucoup. Et toujours dans une optique
13 philosophique, j'informe qu'il se peut que, dans la
14 plaidoirie, que nous citions des décisions de la
15 FERC, les décisions initiales qui ont amené, qui
16 ont amené la séparation fonctionnelle au début.
17 Donc, j'en fais simplement mention. Je crois qu'il
18 n'y a pas d'objection à ce que ça puisse être cité
19 dans une plaidoirie, que je n'ai pas besoin de
20 déposer les... ces décisions de la FERC qui sont
21 connues de tous. Ça fait que je présume ça, mais
22 simplement s'il y a quelqu'un dans la salle qui
23 pense que je devrais les déposer avant de plaider,
24 bien je vais les transmettre, mais je prévois
25 simplement les citer dans l'argumentation.

1 Me YVES FRÉCHETTE :
2 Écoutez, à titre d'autorités pour les fins
3 d'illustrer son propos, maître Neuman peut
4 certainement utiliser... et j'espère qu'il nous
5 rendra tous... à tous disponible cependant la
6 version complète, afin qu'on puisse, selon le cas,
7 y apporter les nuances qui permettront à tous et
8 chacun de... dans mon cas, de répliquer ultimement
9 pour pouvoir... Mais, bon, dans la mesure où je
10 suis capable d'identifier le passage, et caetera,
11 préservons nos arbres sur la terre plutôt que sous
12 forme papier.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Il y a souvent des liens aussi qu'on peut faire.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Oui, tout à fait. Dans la mesure où je serais en
17 mesure de vous retracer, de retracer... Et si vous
18 citez de vive voix, bien là avoir l'extrait si je
19 dois répliquer au même moment, si vous avez
20 l'extrait, là, au moins que je sois capable de me
21 contextualiser.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui. Maître Duquette.

24 Me LISE DUQUETTE :

25 C'est simplement parce que, effectivement, je ne

1 sais pas quelles autorités il souhaite citer de la
2 FERC ou... mais il y en a qui sont à mille (1000)
3 pages. Alors, peut-être juste le chapitre serait...

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 C'est ça.

6 Me LISE DUQUETTE :

7 ... serait adéquat.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Le lien puis je pense qu'on va pouvoir se
10 débrouiller. Ça vous va?

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 C'était l'esprit de mon propos. Je vous remercie
13 bien.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Parfait. Merci. Donc, merci de votre participation
16 à la Régie. Donc, on vous libère aussi pour le
17 week-end et pour votre avion. Alors, profitez-en
18 bien.

19 Juste avant qu'on finisse, je veux juste
20 avoir une information. Maître Dubé, si vous voulez
21 venir au micro. Et peut-être qu'on vous l'a
22 demandé, peut-être qu'un de mes collègues vous l'a
23 demandé, mais je n'ai pas eu cette information.
24 Est-ce que votre client est parmi nous lundi? Donc,
25 nous avons donc besoin...

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 ... de service d'interprétation lundi.

5 Me NICOLAS DUBÉ :

6 Oui, il va être présent avec nous lundi.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Parfait. Donc, c'est juste... donc les gens

9 doivent... qui sont là nous écoutent, alors

10 probablement que ça a été réglé.

11 Me NICOLAS DUBÉ :

12 Et on me mentionne aussi, de regarder les vols

13 d'avion, il va être présent aussi mardi.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bon. Alors, mardi, on va faire le point lundi. Ça

16 se pourrait que, dépendamment de l'horaire, qu'on

17 finisse un peu plus tard lundi et qu'on ne sié-ge

18 pas mardi. Mardi est toujours gardé, là. Encore là,

19 prenez pas de rendez-vous. Parce que je comprends

20 que la réplique va aller possiblement plus tard

21 dans la semaine ou au début de la semaine d'après.

22 Alors, cela étant dit, je vais regarder tout ça,

23 mais je fais ce que je peux, mais lundi, je vais

24 pouvoir vous donner l'heure un peu plus juste quand

25 je vais avoir fini la preuve parce qu'on a encore

1 quand même... on est encore en contre-
2 interrogatoire lundi matin.
3 Me NICOLAS DUBÉ :
4 Parfait. Merci.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Ça vous va?
7 Me NICOLAS DUBÉ :
8 Oui.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Merci. Je vous souhaite une bonne fin de semaine.
11 Me NICOLAS DUBÉ :
12 Vous aussi.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Maître Fréchette. Alors, merci, Maître Fréchette.
15 Ça a été une bonne semaine.
16 Me YVES FRÉCHETTE :
17 Je vous remercie. C'est réciproque. C'est toujours
18 un plaisir d'être là, même si parfois vous me voyez
19 vigoureux comme vous l'avez mentionné ce matin.
20 LE PRÉSIDENT :
21 On est tous comme ça, hein!
22 Me YVES FRÉCHETTE :
23 Vigoureusement.
24 LE PRÉSIDENT :
25 On a tous nos heures. D'abord qu'on ne tombe pas

1 dans les mêmes heures, ça peut être un peu dur pour
2 les gens. Alors...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Il y avait juste un dernier mot que je voulais
5 vous...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Oui.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 ... proposer. C'est que, pour lundi, moi, je serai
10 prêt à plaider après l'heure du dîner. Je
11 m'organise dans cette voie-là. C'est que ma
12 collaboratrice aura peut-être des copies à préparer
13 pour tout le monde, alors... Vous comprenez que ce
14 week-end, si vous voulez me rejoindre, je serai au
15 bureau du 75 boulevard René-Lévesque, tout le monde
16 pourra m'y rejoindre.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Séparé, séparé des autres, juste vous, c'est ça.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Séparé fonctionnellement de tout le monde qui sera,
21 pendant son week-end, affairé aux choses de la vie.
22 Alors... Mais, ce que je voulais vous dire, c'est
23 que je vais vraiment, sans badiner, c'est que je
24 serai prêt après l'heure du dîner. Alors, selon les
25 instructions que vous m'avez données. Alors, dans

1 ces circonstances-là il n'y aura pas de souci.
2 Mais, bon, c'est une question logistique d'avoir
3 les papiers puis les copies pour tout le monde et
4 puis tout ça, que je sois en mesure de vous faire
5 une prestation que je souhaite de qualité.

6 Me LISE DUQUETTE :

7 Maître Fréchette, si jamais vous vous ennuyez, on
8 vient de sortir la décision dans 3897, alors...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Oui, effectivement, je sais que... Je vais être
11 très...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Mais, il va prioriser notre dossier, n'est-ce pas,
14 Maître?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Oui, tout à fait. Quand j'aime une fois, j'aime
17 pour toujours, Monsieur le Président.

18 (15 h 47)

19 LE PRÉSIDENT :

20 Écoutez, ce que je veux vous dire...

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Comme disait le poète.

23 LE PRÉSIDENT :

24 ... lundi matin en première heure, ce qu'on fera,
25 vous et moi, on regardera qu'est-ce qu'il en est

1 des engagements restants, si vous voulez bien.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Bien sûr. Bien sûr. Bien sûr. Monsieur Brassard qui
4 nous écoute, je lui...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui. Monsieur Brassard qui nous écoute.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Je lui souhaite de nous fournir ça tout à fait
9 lundi.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Alors, merci et bonne fin de semaine à vous.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bonne fin de semaine à tous. Merci.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Merci.

18 FIN DE L'AUDIENCE

19

20

1

2

3

4

5 SERMENT D'OFFICE :

6

7 Je, soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

8 certifie sous mon serment d'office que les pages

9 qui précèdent sont et contiennent la transcription

10 exacte et fidèle des notes recueillies au moyen du

11 sténomasque, le tout conformément à la Loi.

12

13 ET J'AI SIGNÉ:

14

15

16

17

18

CLAUDE MORIN (200569-7)